

Le vieillissement des immigrés en région parisienne

Sous la direction de
Gérard Noiriel, Éric Guichard et Marie-Hélène Lechien

1992

Ré-édition réalisée en 2017 avec L^AT_EX
par Emmanuelle Usclat, mastérienne à l'Enssib

Note de l'éditrice

Emmanuelle Usclat

Dans le cadre de ma deuxième année de Master *Publication Numérique* à l'Enssib, j'ai suivi le cours de programmation éditoriale d'Éric Guichard, durant lequel j'ai appris à maîtriser \LaTeX , un langage simple qui permet d'obtenir des documents avec une mise en page de qualité.

Grâce à cet outil, j'ai mis en page l'introduction du rapport *Le vieillissement des immigrés en région parisienne*, adressé au FAS (Fonds d'Action Sociale) et réalisé sous la direction de Gérard Noiriel, Éric Guichard et Marie-Hélène Lechien. Cette introduction se compose de trois parties : une note de synthèse de Gérard Noiriel, une analyse statistique d'Éric Guichard, et enfin un rappel de la problématique de l'enquête qualitative par Marie-Hélène Lechien.

J'ai donc obtenu un exemplaire papier de cette étude, que le service logistique de l'Enssib a numérisé. Je me suis vite rendue compte que l'OCR n'était pas de bonne qualité, et que de nombreuses erreurs d'orthographe et de typographie s'étaient glissées pendant la conversion. J'ai donc passé beaucoup de temps à relire et corriger toute l'introduction pour en proposer ici une version numérique propre. De même pour les graphiques, qu'il m'a fallu nettoyer.

Chapitre 1

Note de synthèse

Gérard Noiriel

Dans l'appel d'offre lancé en 1988 sur le vieillissement des immigrés, le Fonds d'Action Sociale souhaitait que les projets de recherche privilégient trois dimensions : l'approche statistique et démographique, afin de compléter les données encore très lacunaires disponibles sur la population immigrée âgée ; l'analyse des motivations des vieux immigrés ayant décidé de rester en France ou au contraire ayant fait le choix du retour ; l'étude des formes du vieillissement des étrangers résidant en France. C'est à ces questions que le rapport final que nous présentons aujourd'hui s'efforce de répondre¹. Mais avant d'exposer nos conclusions, il nous a paru nécessaire de rappeler les grandes lignes de notre projet initial (joint en annexe du présent rapport). Notre souci était de ne pas tomber dans le travers de ces études sur l'immigration qui considèrent comme une évidence que les immigrés (surtout les Maghrébins) ont des problèmes spécifiques par rapport à l'ensemble de la population française. Pendant très longtemps, les chercheurs, les journalistes, les pouvoirs publics ont affirmé, par exemple, que les problèmes scolaires rencontrés par les jeunes issus de l'immigration s'expliquaient par leur culture d'origine, leur religion, etc. Mais lorsque des études plus sérieuses ont abordé la question dans une perspective plus large, en la replaçant dans son contexte social général, on s'est rendu compte, qu'à milieu socio-professionnel égal, les jeunes issus de l'immigration n'avaient pas plus de problèmes scolaires que les autres jeunes français². Pour éviter de reproduire, à propos des vieux immigrés, les erreurs qui ont été commises sur les jeunes, il fallait construire un projet de recherches qui

1. Nous avons indiqué dans le rapport intermédiaire les raisons qui expliquent le retard pris dans le déroulement de cette recherche.

2. Cf. notamment, D. Boyzon-Fradet et S. Boulot[3]. Une récente enquête de l'INSEE a montré que la mobilité socio professionnelle des immigrés, et notamment de ceux qui sont originaires d'Afrique du Nord, était comparable, statistiquement, à celle des autres immigrés de même milieu socio-professionnel ; cf. J.L. Borkowski[1] : « ni la mobilité sociale des immigrés, ni celle de leurs

non seulement refuse de reprendre à son compte les préjugés à la mode sur l'immigration, mais qui, en plus, analyse ces préjugés, car ils constituent des obstacles à la connaissance des réalités actuelles. C'est pourquoi nous avons estimé qu'une étude sur « le vieillissement des immigrés » devait aussi étudier les représentations de l'immigration en montrant comment elles se construisent, quels sont les acteurs qui participent à leur élaboration, quel rôle elles jouent dans les difficultés d'intégration que rencontrent aujourd'hui les immigrés âgés. Nous avons aussi acquis la conviction que les insuffisances de beaucoup d'enquêtes concernant l'immigration s'expliquaient par des raisons méthodologiques. Compte tenu de la faiblesse des moyens dont ils disposent et de la dépendance vis-à-vis des organismes commanditaires dans laquelle ils se trouvent, les chercheurs s'appuient trop souvent sur un petit nombre d'entretiens semi-directifs, réalisés auprès d'individus qui illustrent le problème qu'il s'agit d'étudier, sans se poser la question de la représentativité de l'échantillon ainsi constitué. Si cette technique d'investigation est légitime pour le journaliste, elle ne peut que nuire à la recherche scientifique car elle conduit à confirmer les évidences du moment. Pour éviter cette impasse, nous avons délibérément opté dans cette enquête pour une démarche comparative. On ne peut mettre en relief le rôle que joue le processus d'immigration dans le vieillissement des individus que si l'on compare la situation des vieux immigrés avec celle des autres personnes âgées ; sans quoi le risque serait grand d'imputer à l'immigration des problèmes de vieillissement ayant des causes parfois plus générales ou plus spécifiques à tel ou tel milieu social. Le même raisonnement s'applique au sein même des populations immigrées. Sans nier qu'il puisse exister une spécificité du vieillissement de la population « maghrébine », celle-ci ne pouvait, selon nous, être postulée mais devait être démontrée. C'est pourquoi, à la différence des études les plus nombreuses sur le sujet, nous avons refusé de limiter l'enquête à ce seul groupe d'individus. Cette réflexion préalable explique aussi la méthode que nous avons adoptée. Dans un premier temps, il fallait tenter de cerner ce que nous avons appelé « l'espace social » de la vieillesse immigrée en situant celle-ci par rapport à l'ensemble de la population âgée vivant actuellement en France et en mettant si possible en valeur les caractéristiques propres à tel ou tel groupe national. Seule une étude statistique pouvait offrir cette vision globale. Elle a été réalisée par Éric Guichard, à partir des résultats du recensement de 1982 concernant les huit départements de la région parisienne, puis, à un niveau beaucoup plus détaillé, à partir des données concernant 6400 étrangers de plus de 65 ans vivant en foyers et maisons de retraite et répartis dans les communes d'Aulnay sous-Bois, Ivry, Nanterre et dans le quartier de la Goutte d'Or à Paris. Cette étude statistique et la réflexion méthodologique menée conjointement avec Marie-Hélène Lechien nous ont permis, dans la phase suivante de la recherche, d'entreprendre une enquête

enfants ne correspondent aux idées reçues. Une partie importante en effet de la première génération et surtout de la deuxième génération a été en mesure d'accéder à une position sociale plus 'élevée' que celle de leurs parents ».

de terrain construite à partir des problèmes révélés dans la première phase du travail. L'équipe de chercheurs que nous avons rassemblée au sein du laboratoire de sciences sociales de l'Ens³ pour mener à bien cette étude, a réalisé une trentaine d'entretiens approfondis (effectués en français et dans les langues d'origine de certains immigrés : arabe et espagnol notamment). Si la plupart des entretiens ont été réalisés en France, nous en avons effectué quelques-uns dans le pays d'origine (le Maroc en l'occurrence). La majorité des personnes interrogées sont nées dans les pays du Maghreb ; mais nous avons aussi interrogé des personnes âgées nées en Espagne, au Portugal, au Sénégal ; la majorité d'entre elles sont de nationalité étrangère, une petite partie étant française par acquisition. Nous avons également tenu compte de la différence de genre (en intégrant dans notre échantillon un petit nombre de femmes immigrées âgées) et de la dimension familiale, en interrogeant des personnes seules (vivant dans le foyer Sonacotra d'Aulnay-sous-Bois) et des personnes vivant avec leur famille. Enfin comme l'objet de l'étude concernait le vieillissement et non pas les « vieux » immigrés, nous avons procédé à quelques entretiens auprès des enfants de ces personnes âgées pour avoir leur point de vue sur le vieillissement de leurs parents. Les résultats de cette recherche peuvent être regroupés autour de quatre thèmes qui sont susceptibles, pensons-nous, d'éclairer les pouvoirs publics sur la question du vieillissement des immigrés. Présentons les successivement.

1.1 Les représentations communes sur les « vieux immigrés » constituent une entrave à leur intégration et un obstacle à la compréhension du vieillissement dans l'immigration

Tous les membres de l'équipe qui ont participé au travail de terrain ont constaté que si le vieillissement des populations immigrées vivant en France posait des problèmes spécifiques — surtout pour les personnes qui sont originaires du Maghreb — c'était d'abord en raison des troubles identitaires qui les affectent. Nous verrons plus loin qu'une grande partie des immigrés ne peuvent vivre leur vieillesse dans la sérénité à laquelle ils ont droit, après avoir usé leur vie pour accroître la prospérité de l'économie française, parce qu'eux-mêmes pensent que le fait de vieillir en France n'est pas une chose normale ni légitime pour un immigré. Ils ont intériorisé la représentation de l'immigré comme « travailleur » qui a toujours été dominante dans la société française. Dans ces conditions, il leur est très difficile de

3. En plus des trois chercheurs qui ont dirigé ce travail (Éric Guichard, Marie-Hélène Lechien et Gérard Noiriel), six étudiants du DEA de sciences sociales Ens-Ehess ont collaboré à l'enquête : Luc Arasse, Elkbir Atouf, François Buton, Martine Dubois, Charif Kiwan et Nicolas Robert.

s'accepter eux-mêmes en tant que « retraités », c'est à dire en tant qu'« inactifs ». Il est vrai que si les vieux immigrés ne se sentent pas « chez eux » en France, c'est d'abord à cause de la xénophobie et du racisme. Néanmoins, les causes de ce phénomène sont beaucoup plus profondes car les représentations dévalorisantes de l'immigration se rencontrent aujourd'hui non seulement chez ceux qui sont hostiles à la présence des étrangers, mais aussi chez ceux qui sont favorables à leur intégration. Il est essentiel, selon nous, de souligner le rôle que jouent les *discriminations positives* dans cette situation. Il ne nous était pas possible, dans le cadre de cette enquête, d'étudier de manière approfondie la part que prennent les associations, les organismes publics et les médias, dans la construction des représentations de l'immigration et nous n'avons pas pu nous appuyer sur d'autres travaux car les études sur ce phénomène sont extrêmement peu nombreuses. En attendant des recherches plus approfondies sur ce point, nous voudrions attirer l'attention du Fonds d'Action Sociale sur le rôle qu'il a pu jouer lui-même dans ces représentations. Grâce à son énorme pouvoir de financement, le FAS exerce une influence certaine sur les organismes qui s'occupent de l'immigration car ces derniers doivent se conformer à ses directives s'ils veulent bénéficier des subventions. Prenons l'exemple de l'appel d'offre sur le vieillissement. Dans le texte initial (joint en annexe du présent rapport), le FAS justifie le besoin de recherches sur ce point parce qu'« il apparaît *aujourd'hui*⁴ que la plupart des immigrés vieillissants demeurent en France par aspiration ou nécessité », alors même que le FAS ne dispose pas encore de « programme spécifique pour cette catégorie d'immigrés » comme il en existe « pour les autres populations cibles : jeunes, femmes, enfants ». Dans la lettre nous informant que notre projet a été retenu, le FAS précise ses exigences en nous demandant d'abandonner la problématique structurale proposée au départ et de concentrer notre attention, « à titre essentiel quoique non exclusif sur la communauté maghrébine ». Cette inflexion de la recherche est nécessaire, selon le FAS, parce que cet appel d'offre a des finalités pratiques et prospectives. Il s'agit d'anticiper, pour mieux les résoudre, les problèmes sociaux liés au vieillissement des immigrés. D'où l'accent mis sur les « Maghrébins ». En effet, si à la fin des années 1980 les vieux immigrés appartiennent encore principalement aux nationalités européennes, les projections démographiques montrent que les vieux « Maghrébins », encore très minoritaires au recensement de 1982, constitueront la partie essentielle de la vieillesse immigrée dans les années et les décennies qui viennent. De plus, avec la mise en place du marché unique européen les ressortissants de ces pays ne pourront plus être considérés comme de véritables immigrés.

Il est tout à fait normal qu'un organisme comme le FAS n'accepte de financer des recherches que dans la mesure où celles-ci pourront lui être utiles pratiquement. Mais pour que cette action sociale soit efficace, encore faut-il qu'elle ne

4. C'est moi, Gérard Noiriel, qui souligne.

découle pas d'une vision erronée de la réalité. L'exemple de l'échec scolaire des jeunes immigrés a montré que de fausses explications du problème avaient eu des conséquences pratiques et politiques désastreuses. C'est pourquoi nous sommes convaincus que les pouvoirs publics doivent aussi s'interroger sur leur manière d'appréhender les problèmes de l'immigration. Le mot « aujourd'hui » dans le texte de l'appel d'offre du FAS cité plus haut, sous-entend que le vieillissement des immigrés est un problème nouveau pour la société française. Or les statistiques prouvent que la proportion des personnes âgées au sein de la population étrangère totale n'a pas varié depuis un siècle. En 1891, les individus de 60 ans et plus constituaient 7,3% de la population étrangère totale ; en 1982, la part des plus de 65 ans était de 8%. Par rapport au recensement de 1954, la place des vieux étrangers a même régressé, puisqu'ils constituaient à l'époque 11,4% du nombre des étrangers présents en France. Ce n'est donc pas le vieillissement des immigrés qui est nouveau, mais le fait que jusqu'ici les pouvoirs publics se désintéressaient du problème. Comme le montre Marie-Hélène Lechien dans sa contribution, la raison essentielle de cette évolution tient au fait que le vieillissement des immigrés se situe à l'intersection de deux domaines qui se sont récemment institutionnalisés : la gérontologie et l'immigration. Depuis les services sociaux jusqu'aux partis politiques, en passant par les caisses de retraite et les associations, une multitude d'organismes s'intéressent aujourd'hui aux « vieux immigrés ». En parlant en leur nom, en s'occupant de leurs « problèmes », ces organismes — qui vivent de la gestion de ces « problèmes » — contribuent à véhiculer les représentations de l'immigration évoquées plus haut. Si le FAS découvre aujourd'hui le vieillissement des immigrés, c'est parce que, jusqu'ici, son action était surtout tournée vers les étrangers actifs. A sa création en 1958, il s'adressait essentiellement « aux travailleurs musulmans en Métropole ». En 1964, sa mission est élargie à l'ensemble des « travailleurs étrangers ». En 1966, il se tourne vers les « travailleurs migrants ». En 1983, il devient le Fonds d'Action Sociale « pour les travailleurs immigrés et leur famille » (tous les mots mis entre guillemets sont les termes officiels). Ces appellations ne sont pas neutres. Si elles ont évolué, on constate un point fixe : c'est la définition de l'immigrant comme « *travailleur* ». ce qui explique le faible intérêt porté jusqu'ici aux problèmes de la vieillesse. Mais si le vieillissement est perçu comme un problème nouveau, c'est aussi et surtout, à cause du « privilège » que le FAS accorde à l'immigration nord-africaine. Créé pour assister les « travailleurs musulmans », c'est à dire avant tout algériens, le FAS a toujours eu tendance à considérer comme une évidence que cette population avait des problèmes spécifiques, ce qui va à l'encontre des enquêtes statistiques les plus récentes citées plus haut. Nous verrons qu'en ce qui concerne le vieillissement des immigrés, la notion même de « communauté maghrébine » n'a pas de sens car elle masque les différences considérables qui opposent les Algériens et les Tunisiens par exemple. De même, ce que montre notre enquête, en termes de prospective, c'est que dès 1982 les données statistiques permettaient de prévoir

que les problèmes de vieillissement les plus aigus (dans les foyers notamment) allaient se poser non pas pour les « Maghrébins », mais pour de nouveaux groupes d'immigrants (notamment les Maliens). L'obsession de la « spécificité maghrébine » est sans doute le reflet des difficultés que la France a toujours eues dans ses rapports avec cette partie de son ancien monde colonial. Mais elle est aussi significative d'une conception de l'action sociale trop prisonnière d'une vision administrative de la société. Concevoir l'action sociale principalement en termes de « population cible » ne nous paraît pas légitime car cela enferme la réflexion sur l'intégration dans des discussions sans fin sur les catégories « à problème » ; ce qui, symboliquement, est une manière d'exclure ces catégories (le terme même de catégorie signifie en grec : « mettre à part ». En partant de la principale de ces catégories, les « immigrés », une infinité d'études peuvent être engendrées automatiquement par croisement avec d'autres catégories « à problèmes ». Après les jeunes et les femmes, on se tourne maintenant vers les vieux. Et ces catégories peuvent elles-mêmes être combinées entre elles ou en fonction des différentes nationalités représentées.

Cette vision administrative du monde social contribue à accentuer l'atomisation de la société française car elle pousse à institutionnaliser des catégories « d'ayants droit » de plus en plus nombreuses, tout en occultant l'importance décisive dans ces « problèmes » de facteurs « transversaux » comme le milieu socio-professionnel. C'est pourquoi, dans la perspective que nous avons adoptée au départ, l'enjeu n'était pas d'étudier plus particulièrement telle ou telle catégorie d'immigrés, de privilégier les « Européens » au détriment des « Maghrébins », mais de construire « l'espace social du vieillissement », de façon à démontrer, par comparaison, quelles sont les spécificités du vieillissement de la population étrangère et à souligner l'importance de la notion de « cycle migratoire ». Beaucoup des difficultés rencontrées par les immigrés aujourd'hui s'expliquent, en effet, non pas par leurs particularités d'origine, mais par le moment où ils se situent dans l'histoire migratoire de leur groupe.

Le problème de la représentation de la vieille immigrée s'est posé à bien d'autres niveaux de notre recherche. Nous n'évoquons ici que ce qui concerne la construction des données statistiques. L'enquête de terrain a montré que même des informations aussi « objectives » que l'âge constituaient des enjeux importants. Étant donné qu'en arrivant en France les immigrés ne pouvaient trouver du travail que s'ils étaient « jeunes », un certain nombre d'entre eux ont été amenés à « tricher » avec leur état-civil. Ils sont donc aujourd'hui plus âgés en réalité que ce que disent les statistiques officielles. L'enquête concernant les foyers a mis en valeur des problèmes du même type. Même dans les fichiers établis par sondage au quart, échelon le plus fin dont nous puissions disposer, l'INSEE regroupe dans une même catégorie (intitulée « hors ménage », les militaires, les personnes incarcérées ou internées en hôpital psychiatrique, celles qui vivent en maison de retraite et en foyer. Les statistiques sont construites à partir des déclarations faites par les indi-

vidus. Les vieux immigrés qui maîtrisent mal la langue française ou qui sont peu familiers avec les subtilités de l'Administration ne font pas toujours la différence entre « retraité », « inactif » ou « chômeur » (on a rencontré ainsi une personne de plus de 70 ans se déclarant « chômeur »). L'enquête de terrain montre également que certains immigrés sont eux-mêmes enclins à sous-estimer le nombre de leurs années de travail parce qu'ils sont démunis devant le discours de la Sécurité Sociale ou parce qu'ils ne parviennent pas à faire reconnaître officiellement l'activité professionnelle accomplie dans leur pays d'origine. La confrontation des données fournies par l'INSEE avec les statistiques de la Sonacotra indique d'importantes distorsions. Comme le remarque François Buton, c'est l'intérêt de l'organisme concerné qui explique le degré de fiabilité d'une statistique. Pour la Sonacotra, le nom et le numéro de chambre sont les éléments essentiels qui sont utilisés dans la gestion quotidienne des foyers. Le lieu et la date de naissance, les professions sont mal enregistrées. Même la date d'entrée au foyer est souvent floue ; ce qui conduit les gestionnaires à sous-estimer le nombre des années que les immigrés ont passé au foyer.

1.2 L'espace social varié de la vieillesse immigrée en région parisienne

Grâce à l'étude statistique⁵, nous avons pu acquérir une vision d'ensemble du problème du vieillissement en région parisienne. L'examen des données du recensement de 1982 concernant les étrangers dans les huit départements d'Île de France a permis de fournir des indications concernant essentiellement deux facteurs : le taux d'activité et le taux de masculinité. La gérontologie nous a appris que le fait de pouvoir disposer d'une retraite et de vivre sa vieillesse en famille (au moins en couple) étaient des éléments très importants pour le bien-être des personnes du troisième âge. On en a conclu que plus les taux d'activité et de masculinité étaient forts parmi les immigrés de plus de 65 ans et plus la communauté nationale considérée risquait d'être confrontée à un vieillissement difficile. Pour présenter une vue complète du vieillissement, nous avons intégré dans l'analyse les Français de plus de 65 ans en distinguant Français de naissance et Français par acquisition. Ces données statistiques, bien que très grossières, permettent de conclure avec assurance qu'il existe bien une spécificité, statistiquement parlant, du vieillissement dans la population étrangère. A partir des deux critères mentionnés plus haut, on peut mettre en relief une hiérarchie que l'on retrouve dans tous les départements d'Île de France. Les taux d'activité et de masculinité sont toujours plus forts dans la population étrangère de plus de 65 ans que chez les

5. Nous remercions vivement Yvan Chauviré pour l'aide qu'il nous a apportée dans cette partie de l'enquête.

Français de naissance, les Français par acquisition occupant une position intermédiaire. Cette inégalité rencontrée à propos de la vieillesse se retrouve dans les autres domaines de la vie sociale. Les études historiques montrent que depuis que les statistiques de l'immigration existent, elle a toujours été présente. Les discriminations fondées sur le critère de la nationalité sont donc une constante et une caractéristique centrale dans l'histoire de la société française jusqu'aujourd'hui (cette spécificité apparaîtrait sans doute beaucoup mieux si l'on comparait la France avec un pays comme les États-Unis où les discriminations dépendent beaucoup plus du « groupe ethnique » ou de la « race » que de la nationalité). Dans le cas français, on peut donc mesurer statistiquement le degré d'intégration de la population étrangère en mesurant son écart à la norme nationale incarnée au plus haut point par les Français de naissance (le fait que cet écart soit le plus réduit, sans avoir pour autant disparu, pour les personnes ayant acquis la nationalité française, confirme cette règle). L'examen des données départementales permet aussi de mettre en valeur des inégalités par nationalité. Là encore, ce n'est pas un constat spécifique au vieillissement. On le retrouve dans tous les domaines touchant à l'immigration et il s'agit d'une constante historique depuis un siècle : ce sont les communautés nationales les plus récemment fixées en France qui ont, statistiquement, les problèmes d'intégration (ici de vieillissement) les plus aigus. Le fait que des personnes appartenant aux milieux populaires pour la plupart, et donc exerçant des emplois pénibles ou éprouvants, soient encore obligées de travailler après 65 ans constitue, à nos yeux, un obstacle considérable pour la réussite du vieillissement. Il s'observe au plus haut point pour trois nationalités — les Portugais, les Marocains et les Tunisiens — au sein desquelles plus d'un homme sur quatre est contraint de poursuivre son activité professionnelle après 65 ans (contre moins de 7% pour les Italiens et les Français de naissance). D'une manière générale, les vieux immigrés appartenant aux anciennes vagues migratoires (représentés en 1982 essentiellement par les Italiens et les Espagnols) apparaissent très proches des Français (faible taux de masculinité ; forte proportion des personnes âgées dans la communauté) et s'opposent point par point aux immigrations installées après la deuxième guerre mondiale. Outre le fort taux d'activité, Portugais, Marocains et Tunisiens s'illustrent par les plus faibles taux de personnes âgées (plus de 65 ans) dans la population totale ; les taux de masculinité étant les plus forts chez les Algériens et les Marocains (2 hommes pour une femme environ). En ce qui concerne la population féminine, l'élément le plus significatif concerne l'extrême faiblesse de sa composante âgée (les femmes de plus de 65 ans forment moins de 5% du total chez les Portugais, les Algériens et les Marocains, contre près de 25% chez les Italiens).

Ces constatations ont conforté l'hypothèse présentée dans le projet initial soumis au FAS. L'inégalité sociale qui apparaît entre les différentes nationalités en ce qui concerne le vieillissement ne s'explique pas principalement par les caractéristiques propres aux individus qui les constituent, mais par la notion de cycle

migratoire. Ce qui différencie ces nationalités, c'est avant tout qu'elles se situent à des moments différents dans l'histoire de leur émigration vers la France. Si les Espagnols ou les Italiens exercent des professions moins déclassées, bénéficient plus souvent d'une retraite, accèdent plus nombreux, proportionnellement, à la nationalité française que les Algériens et les Marocains, c'est d'abord parce que leur présence massive en France est ancienne. Le temps a joué en faveur de leur intégration. On peut donc en conclure que le vieillissement d'une communauté en pays d'immigration est en lui-même un facteur d'intégration. Avec le temps, beaucoup d'immigrés ont amélioré leur position sociale ; leurs enfants ont connu une mobilité ascendante⁶. L'accès à la nationalité française amplifie le mouvement. La stabilisation du groupe favorise l'épanouissement des réseaux de solidarité qui vont aider les nouveaux-venus à s'intégrer dans les quartiers et dans les entreprises. La corrélation observée entre le vieillissement d'une communauté étrangère en France et son intégration constitue une donnée structurelle qu'il est important d'avoir à l'esprit, même dans un souci de prospective. On verra d'ailleurs plus loin, en examinant les données statistiques plus fines, que dès 1982, la corrélation vieillissement / intégration commençait à s'observer pour les communautés arrivées en France dans les années 1960.

Nos chiffres confirment aussi l'inanité de l'opposition immigrés européens / immigrés maghrébins. Sur de nombreux points (suractivité des hommes, sous-représentation des femmes de plus de 65 ans, etc.), les Portugais de la région parisienne apparaissent confrontés à des problèmes de vieillissement comparables à ceux des Marocains et des Tunisiens. De même, les Algériens ont des caractéristiques différentes des autres Maghrébins : taux d'activité féminine plus faible ; sur masculinité particulièrement forte (ils s'opposent complètement sur ce point aux Tunisiens de plus de 65 ans qui comptent une proportion de femmes comparables aux Portugais et aussi forte que les Italiens). Les mêmes conclusions peuvent être tirées des chiffres concernant l'origine nationale des Français par acquisition. Algériens et Portugais de plus de 65 ans présentaient, en 1982, un taux de francisation assez faible, alors qu'il était extrêmement fort chez les Tunisiens (pour trois personnes de plus de 65 ans, originaires de Tunisie en 1982, deux étaient déjà naturalisées, proportion supérieure à celle des Italiens).

Ces données nous ont permis aussi de distinguer des formes de vieillissement variables selon les départements de l'Île de France. Le contraste le plus net oppose Paris, département où l'on trouve la plus forte proportion de personnes âgées au sein de la population étrangère, la plus forte proportion de femmes parmi elle et surtout le plus fort pourcentage de vieux immigrés encore en activité (16% contre 9% pour les Hauts-de-Seine, département qui vient pourtant en deuxième

6. Il faut souligner néanmoins que l'intégration des anciennes vagues migratoires a été facilitée par l'arrivée des nouveaux immigrants qui ont contribué à les pousser vers le haut. Par ailleurs elles appartiennent à des cycles qui s'achèvent aujourd'hui parce que les pays d'origine sont sortis de la pauvreté ; ce qui n'est pas le cas pour les pays du Tiers-Monde.

position), et la Seine-et-Marne, où les immigrés retraités sont particulièrement nombreux.

Pour affiner cette vue d'ensemble, nous avons décidé d'approfondir l'étude statistique en travaillant sur des données beaucoup plus détaillées (fichiers au quart du recensement de 1982) concernant les quatre communes citées plus haut et en sélectionnant uniquement les personnes vivant en foyer ou en maison de retraite (étrangers, mais aussi Français). L'un des objectifs de cette investigation était de mieux comprendre la principale spécificité des Algériens révélée par l'étude statistique départementale : la surreprésentation des hommes dans la population de plus de 65 ans. Grâce à l'analyse de onze variables sélectionnées parmi une quarantaine disponibles, Éric Guichard éclaire le clivage qui sépare les maisons de retraite (qui regroupent surtout des personnes de nationalité française) et les foyers, beaucoup plus diversifiés socialement. Si plus de 90% des résidents de ces foyers appartiennent au monde ouvrier (plus de 50% d'entre eux étant « non qualifiés »., les analyses factorielles font apparaître deux facteurs principaux de différenciation : l'âge et la nationalité. Le quart des résidents a en effet moins de 30 ans ; mais dans cette classe d'âge, les quatre cinquièmes sont français. Le logement en foyer constitue pour eux une position d'attente dans la perspective d'un logement plus conforme à leur espérance, si ce n'est à leur standing. Inversement, 90% des résidents de plus de trente ans sont étrangers. La discrimination par nationalité apparaît ici encore plus flagrante que dans les statistiques départementales. En 1982, dans les foyers de la région parisienne, on rencontrait très peu de Portugais, encore moins d'Italiens et d'Espagnols. En revanche, les Marocains et les Algériens fournissaient déjà le plus grand nombre des locataires : 86% des résidents de plus de 65 ans étaient originaires d'Algérie. Dès cette époque, le foyer est devenu pour eux non pas un lieu d'accueil temporaire, mais un lieu de vieillissement définitif. Comme nous le verrons dans la présentation des enquêtes de terrain, aux yeux des immigrés eux-mêmes, l'installation définitive en foyer apparaît comme l'illustration la plus flagrante d'un échec social, la faillite du projet migratoire. L'étude statistique du vieillissement des immigrés en région parisienne confirme donc les constats qui ont pu être faits par d'autres à propos des difficultés particulières rencontrées par les Algériens âgés qui vivent, plus qu'aucun autre groupe, les affres de l'isolement et de la solitude. Cette situation résulte sans doute de la façon dont la France a traité le « problème algérien » à l'époque coloniale et après⁷. Un examen plus attentif de ces chiffres permettait néanmoins d'apercevoir, dès 1982, la naissance d'un nouveau clivage, opposant les communautés installées en France depuis dix à quinze ans au moins et ayant acquis, de ce fait, une certaine visibilité sociale (Portugais, Algériens, Marocains...) et de petits groupes d'immigrants,

7. Rappelons que les foyers Sonacotra ont été créés au départ principalement pour loger les travailleurs algériens. Rappelons aussi que les Algériens ont été les seuls à faire l'objet d'une « politique du retour » (500 000 sont rentrés en trois ans selon P. Weil) et qu'ils ont été deux fois moins nombreux que les Marocains à pouvoir profiter du « regroupement familial ».

passés inaperçus, bien qu'ils aient déjà commencé à se fixer. En 1982, les Maliens constituaient 6% des étrangers de plus de 35 ans vivant en foyer (contre 57% pour les Algériens) ; mais 87% d'entre eux vivaient déjà dans le même foyer en 1975. La question du regroupement familial et du logement collectif de ces individus qui fait aujourd'hui la une de l'actualité était déjà posée, il y dix ans, illustrant la logique des cycles migratoires exposée plus haut. Il faudra attendre que les données détaillées du recensement de 1990 soient disponibles pour voir dans quelles mesures les tendances apparues en 1982 se sont confirmées dans les années suivantes. L'étude statistique réalisée par François Buton à partir des données récentes sur le foyer d'Aulnay-sous-Bois tend à étayer l'hypothèse d'un affaiblissement de la spécificité algérienne par rapport aux vagues migratoires plus récentes, les Marocains constituant depuis quelques années la première nationalité représentée dans le foyer. L'évolution de la composition sociologique des foyers illustre aussi les effets de la crise économique. La diminution constante du *turnover* depuis une dizaine d'années reflète une augmentation de la durée moyenne des séjours en foyer ; ce qui s'est traduit par un vieillissement global de la population résidente (les personnes de plus de 60 ans forment aujourd'hui 11% du total, contre 20% pour les 50–55 ans, catégorie la plus représentée à Aulnay).

1.3 Le dilemme des vieux immigrés : vieillir « au pays » ou rester en France jusqu'à la mort

La plupart des entretiens que nous avons réalisés montrent que les vieux immigrés, quelle que soit leur nationalité, sont traversés par la hantise d'un retour « au pays » qu'ils savent, au fond d'eux-mêmes, impossible. Nous avons dit plus haut que si, globalement, le vieillissement des immigrés en France semble plus douloureux que celui des Français, c'est notamment parce que le statut de « retraité » apparaît aux yeux des immigrés eux-mêmes comme illégitime. Illégitime vis-à-vis de la France qui ne les a acceptés qu'à condition qu'ils travaillent, mais illégitime aussi vis-à-vis de leur pays d'origine qu'ils ont l'impression d'avoir définitivement trahi en renonçant au retour. Si cette contradiction paraît être vécue plus intensément par les Algériens, elle est perceptible chez toutes les personnes âgées que nous avons interrogées ; qu'elles soient d'origine espagnole, portugaise, sénégalaise ou marocaine. Pourquoi dans ces conditions la plupart d'entre eux décident-ils finalement de rester en France ?

La raison fondamentale est d'ordre matériel. Beaucoup, parmi eux, exercent encore une activité professionnelle après 65 ans, nous l'avons vu, car ils n'ont pas droit à une retraite. D'autres ne veulent pas perdre, en partant définitivement, les droits déjà acquis, et comptent rester en France jusqu'à ce qu'ils puissent enfin toucher leur dû. Au foyer d'Aulnay, parmi les immigrés âgés, on peut estimer que les trois quarts de ceux qui restent en France pour toucher leur retraite, font

constamment la navette entre l’Afrique du Nord et la France, vivant six mois ici et six mois là. L’évolution des relations politiques entre la France et l’Algérie et l’entrée du Portugal dans la CEE semblent avoir beaucoup facilité ces déplacements, de même que le développement des moyens de communication modernes (l’avion surtout). Un autre facteur essentiel qui explique le choix du vieillissement en France est d’ordre médical. Recrutés pour la plupart comme prolétaires, de tous les groupes de salariés, les immigrés sont ceux qui ont connu, durant toute leur vie active, les conditions de travail les plus éprouvantes. Leur corps a gardé les traces indélébiles des agressions perpétrées par les machines, les produits, les vapeurs. Parmi les personnes que nous avons interrogées, un grand nombre (quelle que soit leur nationalité) ont été victimes d’accidents du travail ou de maladie professionnelle. A cause de cela, ils sont enchaînés au pays d’accueil car seuls les pays qui fabriquent les machines qui tuent possèdent aussi les hôpitaux et les médecins qui soignent. Ceux qui ont tenté de se réinstaller « au pays » et qui sont finalement revenus en France disent très souvent que ce sont avant tout des raisons médicales qui les ont poussés au retour car ils n’ont pas pu trouver dans leur pays d’origine la qualité de soins qu’ils avaient connue en France. Même les personnes qui sont rentrées définitivement dans le pays d’origine reviennent fréquemment en France pour s’y faire soigner.

Lié à cela, on peut aussi ajouter l’argument du confort matériel. Après avoir vécu deux ou trois décennies en France, beaucoup de vieux immigrés ont pris des habitudes d’hygiène, de consommation, voire de loisir qui n’existent pas, ou pas à un même degré, dans le pays d’origine.

Une deuxième série de facteurs qui expliquent le vieillissement en France touche à l’intégration des immigrés dans la société française. Parmi ceux que nous avons interrogés, plusieurs ont exercé des activités politiques ou syndicales qui leur ont permis de prendre leur place peu à peu dans leur pays d’accueil. Ils se sont forgés au cours des années une identité spécifique, fondée sur la défense d’une cause politique liée au pays d’origine (indépendance de l’Algérie ; lutte contre le franquisme) ou sur la défense du monde du travail qui ne peut être transposée dans le pays d’origine. L’étude de Charif Kiwan montre que même quand les engagements syndicaux anciens ont été reconvertis, l’âge aidant, dans un militantisme religieux au service de l’Islam, cet investissement n’apparaît possible et n’a de sens que dans le pays d’immigration. Dépossédés de leur statut et de leur identité de réfugiés, après la chute du franquisme, les vieux militants anarchistes espagnols n’en continuent pas moins un combat qui est devenu leur principale raison de vivre (et de vieillir), comme le prouve la recherche de Martine Dubois. Pour les non-militants, ce sont d’autres occupations, pratiquées pendant très longtemps, qui jouent ce rôle d’intégration à la société locale. En Seine-et-Marne, les jardins ouvriers sont au cœur d’une sociabilité populaire très appréciée par les immigrés retraités. Plus souvent encore, c’est l’intégration des enfants qui explique l’impossibilité du retour pour les parents. Tout en cultivant l’amour du pays d’ori-

gine, ces derniers ont souvent tout fait pour que la deuxième génération ait une vie meilleure que la leur en encourageant de toutes leurs forces leur insertion dans la société française (notamment par l'école). Paradoxalement, la réussite de leurs enfants (qui justifie *a posteriori* le choix qu'ils ont fait d'émigrer) sonne le glas de leur espoir de retour. Définitivement intégrés dans la société française, le plus souvent de nationalité française, les enfants n'envisagent pas d'émigrer dans une contrée qu'ils ne connaissent que comme un lieu de vacances. Dans ces conditions, s'ils veulent retourner « au pays », les parents doivent se résoudre à une nouvelle séparation (alors que bien souvent le père a été éloigné pendant des années de sa femme et de ses enfants), au moment même où, grâce à la retraite, ils ont enfin la possibilité de jouir pleinement d'une vie de famille dont ils ont été privés jusque-là. C'est l'accession à un nouveau rôle social : celui de « grands-parents » qui, dans ce cas, explique leur décision de rester en France. Pour les mêmes raisons, ceux dont la famille est restée au pays sont les plus enclins à faire le choix du retour. Les immigrés qui n'ont plus de famille ni en France, ni dans le pays d'origine, vieillissent en général dans l'hexagone et constituent la principale clientèle permanente des foyers Sonacotra.

Des raisons plus symboliques sont aussi parfois avancées par les personnes interrogées pour expliquer leur décision de vieillir en France. Après vingt, voire trente ans passés hors de leur pays natal, les émigrés, quand ils reviennent, ont fréquemment le sentiment d'y être des étrangers. Ils sont d'ailleurs souvent traités comme tels par ceux qui n'ont pas émigré. En Algérie, les Algériens qui sont partis travailler en France sont considérés souvent comme des « riches », voire comme des « Français » et sont jaloués. Récemment, le Front Islamique du Salut a même brandi la menace d'une « confiscation » des maisons que les émigrants se sont fait construire au pays pour les donner à ceux qui sont sans abri. Selon certains témoignages, les intégristes s'en prendraient aussi aux tombes des familles d'émigrants, considérées comme trop luxueuses.

Beaucoup de personnes âgées nous ont fait part aussi de leur déception quand ils se sont rendus compte que leur pays avait changé au cours des décennies qu'ils ont passées en France. Même dans les régions pauvres, un début d'industrialisation, l'intensification des contacts avec la civilisation occidentale (par l'intermédiaire de la télévision notamment) ont transformé les rapports sociaux et les mentalités. L'individualisme a affaibli les anciennes valeurs communautaires. Si bien qu'en revenant au pays, les vieux ne sont plus assurés de bénéficier de la considération et du soutien qui leur étaient dus autrefois. En ce qui concerne les Portugais, le refus du retour peut s'expliquer par la peur de montrer aux gens du village que l'émigration n'a pas été une source d'enrichissement. S'ils pouvaient faire illusion, en étalant leurs signes extérieurs de richesse pendant les quelques semaines de vacances qu'ils passaient régulièrement au pays, les émigrés préfèrent souvent fuir l'épreuve de vérité que constituerait une réinstallation définitive. Ceci d'autant plus que le Portugal a connu, depuis son entrée dans la CEE, une réelle

expansion économique qui a permis une amélioration sensible du niveau de vie général.

Les raisons qui poussent certains immigrés âgés à rentrer au pays sont, elles aussi, très diverses. Le fait d'avoir réussi à construire une maison peut être un facteur favorable ; ne serait-ce que pour des raisons financières (pas de loyer à payer). Pour certains, le retour est conçu comme une sorte de réhabilitation. Ceux qui ont souffert du racisme et de l'argument, mille fois entendu, qu'ils ne sont pas « chez eux » en France, aspirent à retrouver enfin un « chez soi » qu'on ne leur contestera plus. On constate fréquemment, dans les entretiens, que les hommes sont plus désireux du retour que les femmes. Ces dernières ont généralement joué un rôle essentiel dans l'éducation des enfants. Elles sont souvent plus intégrées que leur mari à la sociabilité qui s'est construite autour de la deuxième génération dans la commune d'accueil (surtout grâce à l'école). L'éventualité d'un retour définitif dans le pays natal les inquiète car elles estiment qu'elles y seront isolées, privées de leurs enfants et soumises aux normes d'une société qui fait une place trop belle aux hommes. Chez les musulmans, le désir de rentrer est très souvent motivé par la crainte de mourir chez les « infidèles » ou par la volonté d'« effacer » les péchés commis en exil par une pratique assidue de la religion islamique. L'exemple de K. M., interrogé par Elkbir Atouf à Casablanca, montre que la décision d'un retour définitif dans le pays natal au moment de la retraite, peut découler à la fois d'une émigration économiquement réussie, mais ratée du point de vue familial. Bien qu'il soit parvenu, après plus de 25 ans de travail chez Péchiney, à acheter plusieurs maisons et des terres qu'il loue aujourd'hui, K. M. considère que sa vie a été un échec. Selon lui, c'est à la suite d'un accident de travail (qui l'a rendu partiellement invalide), qu'il a perdu toute autorité sur sa famille ; ce qui a causé la perte de ses enfants (restés en France), tous marqués par des troubles psychiques, par la drogue et le chômage. Le retour au Maroc est ici conçu comme une tentative désespérée pour oublier le malheur en le mettant à distance (géographiquement parlant). K. M. souhaiterait vivement que ses enfants acceptent eux aussi de vivre au Maroc, persuadé que la société française les a détruits et corrompus. L'enquête de Nicolas Robert montre que la volonté de rentrer au pays avec les enfants pour les protéger de la délinquance, du racisme et de la drogue, est une tentation que l'on rencontre aussi chez les vieux immigrants du Sénégal, bien qu'ils soient de nationalité française.

Les arguments avancés par les vieux immigrés pour justifier leur décision ou leur projet concernant la perspective du retour nous renseignent aussi sur les difficultés qu'ils rencontrent dans leur existence quotidienne. Il faut partir d'un fait essentiel : les vieux immigrés sont confrontés aux mêmes problèmes que les autres individus âgés appartenant au même milieu social qu'eux ; mais ces problèmes se posent pour eux avec une intensité extrême parce qu'ils ont vécu toute leur vie dans des conditions extrêmes. Les vieux immigrés connaissent les difficultés matérielles qui sont aujourd'hui le lot des personnes âgées des classes populaires.

Mais ces difficultés sont aggravées parce que, comme immigrés, ils ont exercé les métiers les plus mal payés. Leur vie professionnelle a été marquée par une très grande instabilité (changement fréquents d'emplois, travail clandestin, tentatives avortées de retour au pays. . .) ; ce qui les pénalise au moment de la retraite, quand ils doivent fournir la preuve qu'ils ont cotisé suffisamment longtemps. Beaucoup d'entre eux sont aussi handicapés par une maîtrise insuffisante de la langue française et par une absence de familiarité avec la logique administrative. Si bien que souvent, ils sont dans l'incapacité de défendre leurs intérêts et de faire valoir leurs droits face aux agents de la Sécurité Sociale. S'ils veulent bénéficier d'une pension d'invalidité, ils doivent prouver que leur handicap est consécutif à un accident ou à une maladie professionnelle. Pour pouvoir bénéficier de leur retraite, ils doivent opérer une « reconstitution de carrière » qui exige de nombreuses démarches auprès de toutes les entreprises où ils ont travaillé, non seulement en France, mais aussi dans le pays d'origine. L'impossibilité de fournir ces preuves est l'une des causes de la suractivité des travailleurs étrangers de plus de 65 ans. Ils sont aussi, plus que les Français, affectés par le problème de l'inactivité précoce. Avec les restructurations industrielles, dans l'automobile notamment, ce sont les postes d'OS, occupés surtout par des immigrés, qui disparaissent. A partir de 50 ans, très peu, parmi eux, retrouvent un emploi. Même chose pour ceux qui ont été victimes d'un accident du travail. Tous vivent alors avec des revenus insuffisants : petites pensions, pré-retraites, allocations-chômage, voire RMI. C'est parce que leur vie active a été plus misérable et plus éprouvante que celle des Français, que les immigrés ont une vieillesse plus difficile. Les entretiens que nous avons réalisés montrent la place qu'occupe dans leur vie quotidienne les visites chez le médecin et les séjours à l'hôpital. A cela s'ajoutent les problèmes liés à l'écartèlement entre le pays d'origine et le pays d'accueil évoqué plus haut. La vieillesse des immigrés est faite, surtout pour ceux qui ont laissé une partie de leur famille au pays, d'aller et retour constants entre les deux mondes. Mais pouvoir se déplacer ainsi continuellement d'un univers dans un autre est un point que beaucoup de vieux immigrés voient positivement, car c'est une façon pour eux de concilier leur attachement contradictoire au pays d'accueil et au pays d'origine. Il est certain que dans les foyers, la vraie solitude touche surtout ceux qui ne peuvent plus, ou qui ne veulent plus, effectuer ces navettes.

L'examen des cas individuels montre une grande diversité de situations. Mais on peut affirmer que la fracture principale sépare ceux qui vieillissent entourés de leur famille et les autres qui sont seuls. C'est à ce niveau que les différences entre nationalités sont les plus sensibles. Les étrangers appartenant aux immigrations anciennes, italiennes et espagnoles notamment, apparaissent les plus favorisés du point de vue familial, du fait que dans la plupart des cas, les familles se sont reconstituées en France. De même, le fait que l'émigration portugaise vers la France ait eu un caractère massif et collectif a permis l'épanouissement d'une vie familiale qui profite aujourd'hui aux personnes âgées. Ayant vécu les souffrances

de l'exil et de longues périodes de séparation, les membres de ces communautés semblent même plus sensibles que les Français de naissance à la question du vieillissement des personnes âgées, refusant fréquemment toute idée de placement des vieux en maison de retraite. Les enfants et les petits-enfants jouent un rôle essentiel dans le vieillissement des immigrés. Dans toutes les communautés où nous avons enquêté, nous avons rencontré de nombreux exemples où les difficultés de la vieillesse étaient adoucies grâce aux efforts des enfants. Néanmoins, les rapports entre générations nous ont paru plus conflictuels dans les familles algériennes et marocaines. Peut-être cette incompréhension s'explique-t-elle par les différences de culture entre la première génération (qui a été éduquée dans le respect des valeurs musulmanes) et la deuxième génération (qui a assimilé la culture française laïque). Mais la violence des conflits parents / enfants dans les familles maghrébines s'explique aussi par la xénophobie dont ces familles sont la principale cible. Particulièrement stigmatisés en raison de leur origine, les enfants ont souvent tendance à rejeter violemment l'univers qu'incarnent leurs parents.

C'est dans les foyers d'immigrés que l'on rencontre les cas de vieillissement les plus difficiles ; car c'est là que sont regroupés les individus qui n'ont pas de famille en France. Tous les résidents du foyer d'Aulnay-sous-Bois considèrent le vieillissement en foyer comme un échec. Comme le note François Buton : « bien vieillir quand on est résident d'un foyer, c'est pouvoir le quitter ». La disposition des lieux et le règlement intérieur accentuent encore les difficultés de ces personnes âgées en aggravant leur isolement. L'exiguïté des locaux (certaines chambres, de 15 mètres carrés au départ, ont été divisées en deux, laissant aux résidents comme seul espace privatif un rectangle de 7 mètres carrés !), la faible épaisseur des cloisons, la promiscuité, interdisent toute vie normale. Les résidents appellent leur chambre, « la tombe ». Le règlement interdit les visites, impose le silence. Toute vie autonome est ainsi rendue impossible et les locataires sont soumis aux contraintes d'une collectivité imposée. Pour pouvoir survivre, les résidents s'imposent eux-mêmes une discipline très stricte ; n'hésitant pas, par exemple, à exclure ceux qui parmi eux dérogent aux normes (concernant le bruit et l'hygiène personnelle notamment). D'où la hantise, dans laquelle ils vivent, de ne pas gêner les autres (d'autant plus que beaucoup de locataires travaillent la nuit et doivent donc dormir le jour).

Il faut néanmoins préciser que les foyers offrent, pour certains immigrés âgés, des avantages non négligeables. Par exemple à Paris, lorsque les enfants habitent un logement trop petit pour héberger leur père, le placement en foyer est parfois une solution satisfaisante : les enfants pouvant rendre visite au père toutes les semaines ou l'accueillir chez eux le week-end. De même, pour ceux qui partagent leur temps entre le pays d'origine et le pays d'accueil, la chambre en foyer fonctionne comme un modeste « pied à terre » dont on supporte les désagréments parce qu'ils ne sont pas permanents. Il faut ajouter que des formes originales de sociabilité ont fini par se mettre en place autour des foyers. La surreprésentation

des immigrés originaires d’Afrique du Nord explique qu’ils ont peu à peu marqué les lieux de leur présence, transformant la cafeteria en un endroit attractif (où les gens jouent aux cartes, échangent des nouvelles et des produits du pays, se font couper les cheveux pour une somme modique...). A tel point que les non-résidents sont nombreux à venir au foyer pour partager cette sociabilité. Enfin, les locataires peuvent bénéficier de l’aide des gestionnaires du foyer notamment pour accomplir leurs démarches administratives. Ces côtés positifs de la vie en foyer devaient être soulignés au moment où les responsables de ces établissements contribuent eux-mêmes à les dénigrer (en affirmant par exemple, que les vieux résidents permanents y « pourrissent ». pour justifier une nouvelle stratégie de « rentabilité » et d’« image de marque » qui passe par le remplacement des vieux par des plus jeunes et des pauvres par des plus riches.

1.4 Quelles perspectives ?

Cette enquête n’avait nullement comme ambition de proposer des conclusions définitives sur le vieillissement des immigrés. Elle a plutôt été conçue comme une contribution à la réflexion collective sur ce problème ; contribution qui devrait permettre, pensons-nous, d’abandonner les présupposés habituels sur l’immigration, pour se pencher sur les vraies questions qui sont aujourd’hui posées à la société française. Pour aboutir à des résultats plus assurés, il faudrait prolonger l’étude statistique en exploitant, dès qu’ils seront disponibles, les sondages au quart du recensement de 1990. Il serait également nécessaire d’élaborer un questionnaire et de le diffuser largement auprès d’un échantillon représentatif d’immigrés vieillissants ; ce que les moyens dont nous disposions ne nous ont pas permis de réaliser. Ces réserves faites, nous pouvons rassembler les grandes conclusions auxquelles a abouti ce travail. Les voici.

En premier lieu, il ne nous semble plus possible aujourd’hui d’étudier les « problèmes de l’immigration » sans étudier en même temps les représentations collectives de ces problèmes. Pour comprendre en profondeur la question du vieillissement, il nous faut non seulement connaître les divers groupes d’immigrés concernés, mais aussi connaître tous les organismes qui aujourd’hui s’en occupent. Dans leur politique d’intégration, les pouvoirs publics doivent dépasser la conception misérabiliste et catégorielle qui a été si longtemps la règle ; conception qui conduit à voir des « spécificités immigrées » là où elles ne sont pas et à ne pas les voir là où elles sont. Notre enquête a montré que la focalisation sur la « communauté maghrébine » en matière de vieillissement n’avait pas, scientifiquement parlant, de raison d’être et même qu’elle aggravait les difficultés de ces personnes âgées. Inversement la méconnaissance des véritables particularités des milieux étudiés empêche de comprendre la cohérence et la logique des pratiques sociales propres à ces milieux. Chez les vieux immigrés originaires d’Afrique du Nord, le

« retour à l’Islam » fréquemment constaté, doit être vu comme un facteur positif pour leur vieillissement en France parce qu’il permet à ces personnes de concilier un profond désir de réappropriation de leur passé (aspiration extrêmement fréquente chez les personnes âgées) avec la nécessité de maintenir un niveau élémentaire de relations sociales que la cessation d’activité ne permet plus de trouver dans la vie professionnelle. De ce point de vue, la fidélité à l’Islam remplit la même fonction que la fidélité des vieux anarchistes espagnols à leur idéal politique de jeunesse. Une véritable politique d’aide au vieillissement devrait encourager les aspirations à l’autonomie, aussi diverses soient-elles, qu’expriment les personnes âgées. Les vieux immigrés, plus que les autres peut-être, sont angoissés à l’idée de tomber dans la dépendance, à l’idée d’être pris en charge par les professionnels de l’assistance. Des mesures administratives ayant pour objectif de favoriser « l’intégration » peuvent, par méconnaissance des populations étudiées, aboutir à des effets inverses, en détruisant, involontairement, les formes autonomes de vie collective que les personnes concernées avaient su se donner. Comme nous le montrons dans cette enquête, des associations comme les ASTI (Association de Solidarité avec les Travailleurs Immigrés), nées à la fin des années 1960 et qui ont joué un rôle non-négligeable dans l’intégration locale des familles immigrées, ont été parfois profondément perturbées dans leur fonctionnement par l’apparition des nouvelles normes administratives imposées par les pouvoirs publics (et notamment par le FAS) dans le domaine de « l’économie sociale ». Avec la professionnalisation de l’aide sociale, le militant a été remplacé par le gestionnaire. Est-il certain que les immigrés ont gagné au change ?

Chapitre 2

Analyse statistique

Éric Guichard

Avant d'aborder l'étude quantitative, il nous semble indispensable de présenter notre méthodologie et préciser le sens donné aux mots et aux concepts qui vont suivre ; cette démarche est essentielle, d'autant que la population étudiée reste étroitement liée à bien des enjeux politiques et fantasmatiques.

L'analyse proprement dite porte sur deux séries de données qui proviennent du recensement général de la population de 1982 (dénommé RGP 82, source : INSEE). Ces données sont constituées à partir du « sondage au quart » : l'INSEE prend au hasard un ménage sur quatre et reconstitue une population théorique à partir de cet échantillon ; les données sont donc d'autant plus fiables que les groupes de personnes qu'elles définissent sont importants. Et nous avertirons le lecteur quand nous rencontrerons des sous-populations qui ont des tailles trop réduites pour autoriser une interprétation. Enfin, d'autres sources que le RGP ont été utilisées pour tester la validité et la cohérence des résultats obtenus. Elles seront alors citées.

Nous nous sommes efforcé d'exposer notre raisonnement de la façon la plus transparente possible pour le lecteur, en partant de faits simples, en testant des hypothèses, en énonçant une conclusion dès qu'une démonstration nous semblait rigoureuse, en précisant le moment où une argumentation faisait appel aux analyses des collègues qui ont effectué le travail qualitatif, mais aussi en laissant nos doutes s'exprimer quand le besoin s'en faisait sentir.

2.1 Méthodologie

2.1.1 Les limites du RGP

L'INSEE a affirmé que lors du recensement général de la population de 1982, il s'est efforcé de mieux cerner les étrangers. Il n'empêche que pour des populations marginales ou spécifiques (personnes maîtrisant mal la langue française ou population hors-ménage telle que résidents en foyers, maisons de retraite...), il est difficile de mesurer la fiabilité des données statistiques. Qui a rempli les fiches ? Le gestionnaire du foyer, le recensé, quelque résident lettré ou un enquêteur de l'INSEE ? Quel était l'état d'esprit de la personne recensée lors de cette opération qui a pu être prise par certains comme une forme de fichage ? On ne peut le savoir. Nous pouvons au moins faire confiance aux individus lorsqu'ils ont rempli les feuilles du recensement. Il s'agit de comprendre comment ils se représentent, et d'accepter l'image qu'ils donnent d'eux. Ensuite, on pourra se demander pourquoi certains se déclarent « inactifs » quand d'autres se définissent « chômeurs ». De même on respectera le choix de la personne de plus de 70 ans qui préfère se déclarer chômeur plutôt qu'éventuel retraité.

Ces fichiers datent. Nous sommes en août 1992. Et pourtant, aujourd'hui, si l'on veut travailler sur des fichiers du RGP 90, on ne peut utiliser que sur une première édition, dénotée l'« exhaustif ». Paradoxe, car cet exhaustif du RGP est moins riche que le sondage au quart à venir. Le premier n'offre que trois catégories de recensés : les Français, les Français par acquisition et les étrangers. Pour travailler sur des nationalités précises, il faut attendre la sortie du second, qui ne sera disponible qu'en décembre.

Ce sera éventuellement l'occasion de vérifier tendances et hypothèses.

2.1.2 Choix des expressions et axiomatique

Dans une enquête statistique, il faut vérifier la fiabilité des chiffres et la qualité des échantillons. Mais il faut aussi préciser les concepts utilisés et leurs limites.

2.1.2.1 Les données

Les données utilisées sont de deux types.

- La première série, déjà présentée lors du rapport intermédiaire, est constituée de tableaux de chiffres croisant, pour chaque département de l'Île de France, nationalité, sexe, âge et activité. Les chiffres sont fiables (sauf mentions spécifiques) et portent, comme indiqué, sur des départements entiers. Ils permettent un premier débroussaillage tout en mettant en évidence certains profils, certaines catégories.

- La deuxième série est issue du fichier des individus du RGP 82 pour quelques communes d'Île de France. L'intérêt est que l'on possède, pour chaque personne, des informations complètes (dans la mesure où l'on s'attache plus à l'image que le recensé veut donner de lui qu'à une pseudo-réalité scientifique). De multiples tirs croisés sont alors possibles, et fiables dans les limites précisées ci-dessous.
- La population tirée au quart doit rester représentative de la réalité. Ici, un effet « masse » joue. Un propos sur les Portugais en général sera beaucoup plus fiable qu'un énoncé sur les petites filles de 2 ans résidant en foyer. On ne déduira pas une statistique de ces cas rares.
- L'échantillon de la population, prise dans quelques villes seulement, doit rester représentatif de l'Île de France. L'usage du bon sens prévaudra et des sources diverses seront alors employées aux fins de vérification.

Cette seconde série de données a été utilisée pour permettre l'étude des « hors-ménage ». Ce choix permet une analyse sociologique à partir de cas limites : les foyers. Les situations hors-norme permettent souvent de mieux comprendre et d'interpréter des tendances massives. Conjuguée à l'enquête d'un étudiant en DEA qui s'est longuement investi sur un foyer Sonacotra d'Aulnay-sous-Bois, cette perspective offrira des informations d'une richesse surprenante.

2.1.2.2 Le choix des mots

Le second problème est d'ordre sémantique. Dans ce chapitre, certaines expressions seront employées. Elles n'ont valeur que dans le cadre de l'exposé. Elles n'ont pas à être généralisées, utilisées en dehors de ce contexte. Et même dans ce chapitre, certains mots auront deux sens : parfois un inactif pourra être un chômeur, un homme en pré-retraite, une femme au foyer, défini comme « inactif » par l'INSEE (première série de données) ; plus tard, ce sera une personne qui se définira comme telle. Un « immigré » sera un étranger vivant en France, provenant principalement du bassin méditerranéen. Un « Français » sera en théorie une personne déclarée française en 1982, et nous nous autoriserons à parler de « Français de souche » pour les distinguer des Français par acquisition sans que la notion de souche ne soit définie autrement que comme « non-naturalisé » ou « né-Français ».

Qui seront les « vieux » ? Quand il s'agira de décrire des faits, une frontière de type juridique (interdiction de chercher du travail après 65 ans) sera suffisante. Aux personnes qui ont atteint l'âge de la retraite seront opposées les personnes de 40 à 65 ans, censées être stabilisées dans le monde du travail. Quand il s'agira de sentir l'influence du vieillissement pour notamment mesurer la distance ou la proximité entre hommes et femmes, la perception des normes françaises et la mise à l'écart progressive du monde du travail, on reprendra des classes d'âge plus fines (tranches quinquennales) avec, comme limite inférieure, le cap de la cinquantaine.

Dans certaines situations où une usure précoce des individus est pressentie, et où le besoin de rendre compte de dynamiques sociales apparaît, on abaissera la limite inférieure de l'âge à 35 ans.

De façon systématique, les termes employés seront définis et les variations de sens précisées. Nous espérons que cela permettra ensuite d'éviter les périphrases dès qu'il s'agit de parler de vieux ou de Français. Les mots choisis seront les plus simples possibles et vidés de valeur éthique ou affective.

Il s'agira à la fois de prendre une distance vis-à-vis des données, de s'interroger sur la pertinence de certaines nomenclatures et de garder le contact avec la réalité. Parfois, les statistiques permettront de construire, de conforter des analyses sociologiques ; d'autres fois, ces dernières aideront à l'interprétation. D'incessants allers et retours sont indispensables à l'approche dépassionnée d'une réalité difficile à appréhender, qui serait déjà connue si elle acceptait de se laisser mettre en équation.

2.2 Partir du réel

Les résultats suivants proviennent de la première série de données, constituée (à partir du sondage au quart du RGP 82) de fichiers des huit départements de la région parisienne donnant, pour les Français « non-naturalisés », les Italiens, les Espagnols, les Portugais, les Algériens, les Marocains et les Tunisiens, et pour les Français naturalisés originaires des six groupes cités, le nombre d'hommes et femmes, avec les distinctions « actif » et « inactif ». pour des classes d'âge de 5 en 5 ans, à partir de 40 ans. Il faut préciser que les catégories déterminées ici par l'INSEE définissent comme « inactifs » les chômeurs, les (pré-)retraités, les femmes au foyer etc. Pour preuve nous donnons les chiffres suivants : dans ce fichier, on compte à Paris en 1982 13% d'inactifs dans la classe d'âge 40–65 ans, 4,6% d'inactifs chez les hommes nés français de 40 à 45 ans (qui, ici, sont clairement chômeurs), et 6,3% chez les Parisiens de 40 à 45 ans, sans distinction d'origine.

Ce fichier permet d'entrevoir les grandes lignes de l'immigration « traditionnelle », telle qu'elle est communément montrée du doigt. Les personnes originaires d'Afrique Noire, d'Asie, d'Allemagne etc. sont regroupées en un tout, les « Autres ». Admettons cet implicite pour un premier travail qui permet de toute façon d'infirmier beaucoup de préjugés sur l'immigration.

Les abréviations employées, imposées « historiquement » par un logiciel d'analyse des données qui ne tolérait pas des catégories de plus de quatre caractères, sont désormais les suivantes.

- FRANN sont les Français « non-naturalisés ».
- FRAC sont les Français par acquisition.

- FITA, FESP, FPOR, FALG, FMAR, FTUN et AUFR sont respectivement des Français d'origine italienne, espagnole, portugaise, algérienne, marocaine, tunisienne et autre.
 - ETRA sont les étrangers.
 - ITAL, ESPA, PORT, ALGE, MARO, TUNI sont les six nationalités étudiées.
 - AUET sont les autres étrangers (car ETRA n'est pas la somme des six nationalités précitées).
 - TOUT représente la totalité des habitants (de la catégorie étudiée).
 - %HA4065 est le pourcentage d'hommes actifs (au sens précisé infra) de 40 à 65 ans.
 - %FA4065 est le pourcentage de femmes actives de 40 à 65 ans.
- Le sens des autres abréviations est en général clair, sinon il est précisé.

2.2.1 Les 40–65 ans : Des immigrés travailleurs

Une partie des résultats suivants a déjà été exposée dans le rapport intermédiaire. Il s'agit ici d'étendre à la région parisienne ce qui fut découvert pour la capitale. Ici donc l'étude est limitée aux personnes de 40 à 65 ans.

2.2.1.1 La situation parisienne

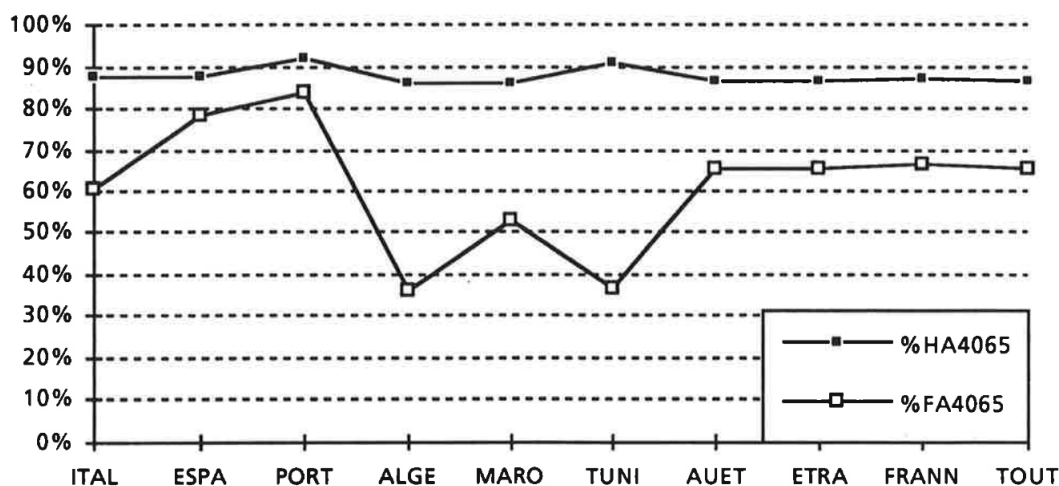


FIGURE 2.1 – Pourcentage d'actifs pour chaque catégorie d'étrangers de 40 à 65 ans à Paris. En noir, les hommes, en blanc, les femmes.

Le graphique 2.1 permet de remarquer que les étrangers travaillent au moins

autant que les Français. Contrairement aux idées reçues, ce sont les étrangers autres que ceux des six pays cités qui font (légèrement) baisser le taux d'activité des hommes de 40 à 65 ans. Les plus « travailleurs » sont les Portugais et les Tunisiens. Ils sont un à deux points au dessus des autres.

Au niveau des femmes, les Italiennes et les « autres étrangères » sont dans la moyenne (environ 60 %). Et les Françaises sont largement dépassées par les Espagnoles et les Portugaises. Si les Algériennes et les Tunisiennes sont moins actives que les femmes des autres nationalités, 38 % d'entre elles travaillent, ce qui est — on le verra — un taux exceptionnellement élevé pour la région ; les Marocaines (qui forment le plus petit groupe de femmes étrangères entre 40 et 65 ans, mais qui sont tout de même 1232) arrivent à un taux d'activité de plus de 50 %, qui se rapproche de celui des Italiennes et des autres étrangères.

Il apparaît donc qu'une première procédure de regroupement incite à rapprocher hommes tunisiens et hommes portugais, et à distinguer les Marocaines de leurs voisines venues du Maghreb.

Les tableaux auront toujours la même allure et la même légende, afin d'en faciliter la lecture. Les trois derniers points représentent des moyennes et permettent des études comparatives : ETRA est la moyenne de tous les étrangers (de 40 à 65 ans ici), FRANN est la moyenne de tous les Français nés français, TOUT représente la population totale (FRANN + FRAC + ETRA).

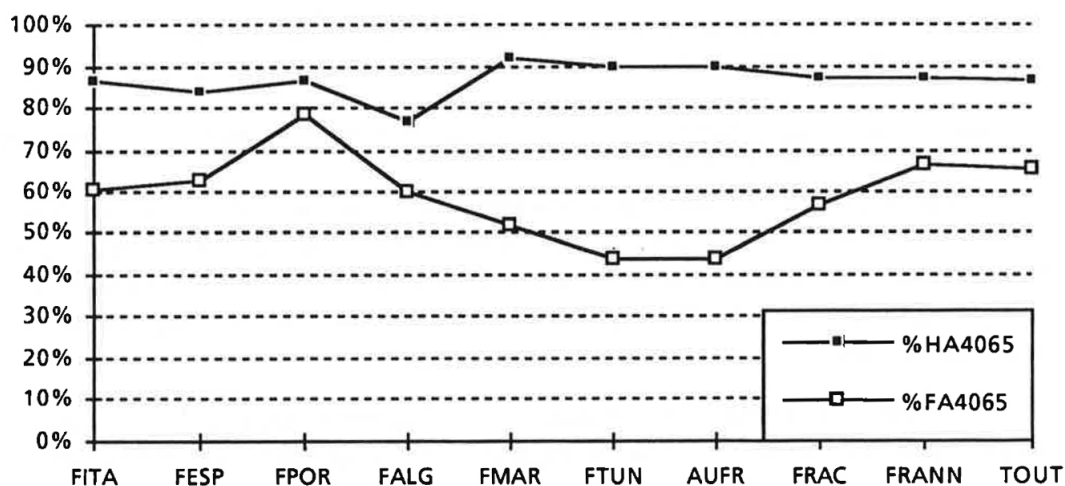


FIGURE 2.2 – Pourcentage d'actifs chez les Français de 40 à 65 ans à Paris.

Le graphique 2.2, relatif aux Français par acquisition, n'a pas de grande valeur si l'on veut comparer les nationalités. En effet, les Français par acquisition sont composés de petites catégories ; par exemple on dénombre 204 Françaises d'origine portugaise entre 40 et 65 ans à Paris, ce qui signifie qu'il y en avait $204/4=51$

dans l'extrait au quart. On ne peut garantir la représentativité d'un tel échantillon. Le graphique 3 permet simplement de sentir un effet « tendance » que l'on interprétera plus tard ; et surtout il permet d'évoquer dès maintenant le problème de la fiabilité des résultats statistiques et explique le besoin de travailler sur la région parisienne dans son ensemble dès que l'on s'intéresse à des petits groupes. Il relance aussi une autre question épistémologique : que signifie cette catégorie « Français par acquisition ». comment est-elle construite et comment la lire ?

Le taux d'activité minimal rencontré chez les femmes est ici de 43%.

2.2.1.2 Les résultats pour la région parisienne

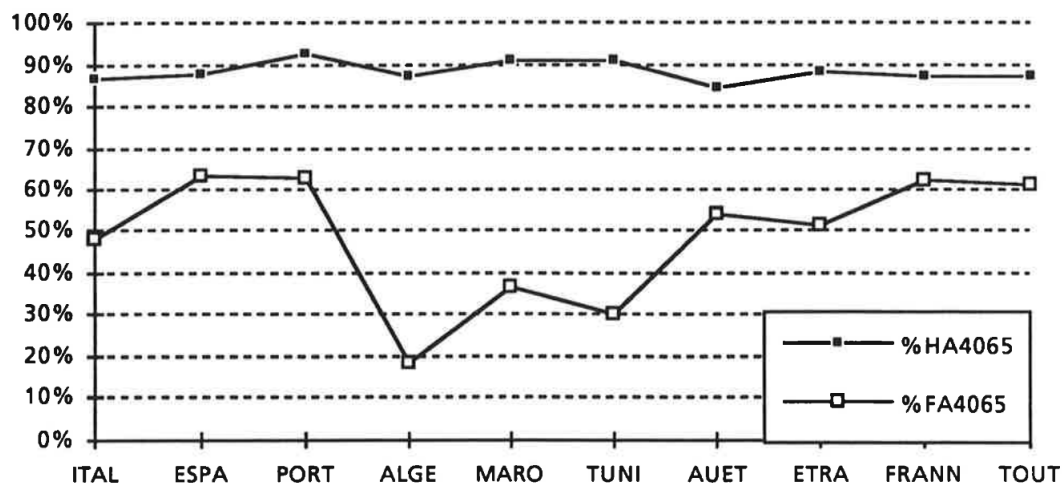


FIGURE 2.3 – Pourcentage d'actifs chez les étrangers de 40 à 65 ans en région parisienne.

Là encore, on voit avec les graphiques 2.3 et 2.4 que les six nationalités étudiées travaillent au moins autant que les Français nés dans l'Hexagone et que les autres catégories d'étrangers. Marocains, Tunisiens et Portugais sont en étroite compétition. On note qu'une différence de taux d'activité d'un ou deux points, pour des données aussi volumineuses et pour des résultats très proches de la valeur maximale (plein emploi), est très significative. Les Marocaines sont plus intégrées dans le monde du travail que les Tunisiennes ou les Algériennes, lesquelles, comme leurs époux supposés, forment un cas à part. Le taux moyen d'activité des femmes est de 61%, alors qu'il montait à 66% pour Paris intra-muros ; pour les étrangères le maximum et le minimum sont environ 20 points en-deçà de leurs valeurs parisiennes, ce qui met en valeur le statut spécial de la capitale.

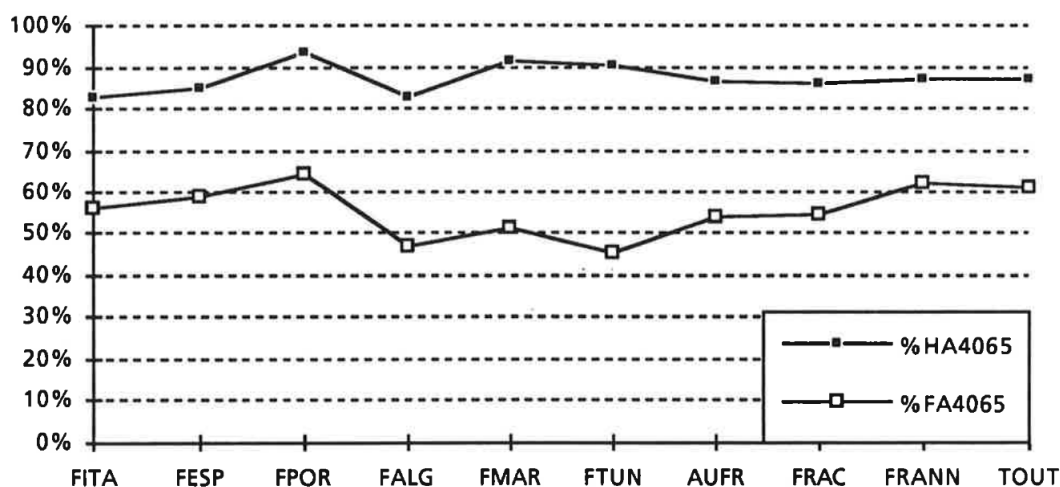


FIGURE 2.4 – Pourcentage d’actifs chez les Français de 40 à 65 ans en région parisienne.

Les données du graphique 2.4 sont bien plus fiables que celles du graphique 2.2. Les personnes issues des « vieilles vagues » de l’immigration (Espagne, Italie) ont des taux d’activité modérés. Les variations d’activité féminine sont moindres que dans le tableau 2.3 relatif aux étrangers.

Les études faites département par département confirment de façon uniforme que les immigrés étudiés sont très actifs. Les plus acharnés appartiennent aux nouvelles vagues de l’immigration : les premiers sur le marché de l’emploi sont toujours les Portugais, les Marocains ou les Tunisiens. La césure Ibériques / Maghrébins est donc arbitraire. D’autant que les Espagnols et les Italiens, depuis plus longtemps en France (même si l’immigration espagnole est très étalée dans le temps), ne participent plus à cette compétition, comme les Français (d’origine ou non).

Les Algériens ont un profil spécifique : les hommes, naturalisés ou non, ont des taux d’activité proches de ceux des Espagnols et des Italiens. Les femmes sont très peu actives. Il sera intéressant de vérifier si d’autres indicateurs infirment ou confirment cette originalité.

2.2.2 Les plus de 65 ans : Des vieux dans le monde du travail

2.2.2.1 Les résultats pour Paris

Dans le graphique 2.5, les points en noir représentent la proportion d’actifs parmi les hommes de plus de 65 ans. Les blancs expriment le rapport « hommes de

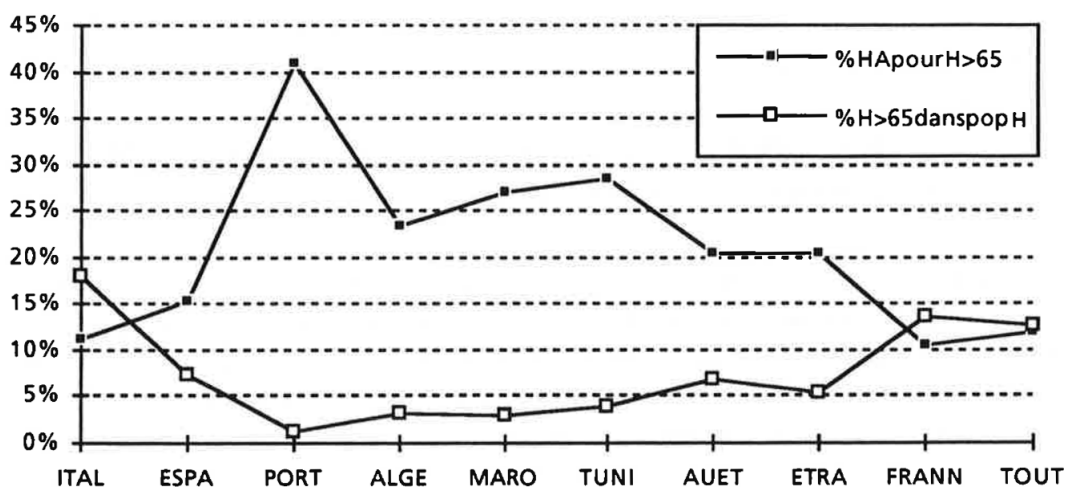


FIGURE 2.5 – Pourcentage d’actifs chez les hommes de plus de 65 ans à Paris et poids relatif des hommes de plus de 65 ans dans la sous-population masculine étudiée.

plus de 65 ans / total de la population masculine » pour la catégorie considérée. On découvre une surprenante proportion d’actifs chez les étrangers étudiés (souvent au-delà de 25%). Voici les résultats pour les personnes de nationalité française.

- Il y a 17% d’actifs chez les Français par acquisition de plus de 65 ans ;
- 30% des Français par acquisition à Paris ont plus de 65 ans ;
- Pour les nés français, ces proportions s’élèvent à 11% (d’actifs chez les plus de 65 ans) et 14% (de plus de 65 ans : cf. le graphique 2.5).

On en déduit donc que pour les personnes âgées, le rapport au travail décroît graduellement dans le sens ETRA, FRAC, FRANN, tandis que la proportion de vieux croît dans le sens ETRA, FRANN, FRAC. Cette double caractéristique se retrouvera de façon uniforme pour tous les départements.

Ainsi, pour les Français par acquisition, mais aussi pour les Italiens et les Espagnols, le droit à la retraite est mieux compris (ou mieux construit) que pour les étrangers des 4 nationalités restantes, puisque les actifs « ne représentent que » 10 à 17% de la classe d’âge.

Paris apparaît toujours comme une ville d’exception, avec un taux d’actifs chez les vieux plus élevé qu’en banlieue (cf. infra). Les personnes relevant des vagues migratoires les plus récentes (parmi celles étudiées ici) amplifient ce fait.

Deux hypothèses sont possibles : ou les étrangers âgés sont vraiment actifs, ou, méfiants vis-à-vis du recensement, ils pensent légitimer leur présence à Paris en prétendant travailler. Dans un cas comme dans l’autre, nous pouvons déduire qu’une de leurs identités est fondamentalement liée au statut de travailleur ; ceci

contribue à mieux comprendre l'opposition entre « anciennes » et « nouvelles » immigrations : Italiens et Espagnols, intégrés, plus au fait des normes du pays d'accueil, vivent leur retraite tranquilles sans rien avoir à se prouver. Cet argument est renforcé par la proportion de vieilles personnes dans ces catégories : 18% chez les Italiens, 7% chez les Espagnols, alors qu'il ne dépasse pas 4% chez les nationaux des quatre autres pays.

Chez les femmes, le taux d'activité est en moyenne de 11% pour les étrangères contre 5,5% sur la totalité de la population. On retrouve donc la même tendance à la « suractivité ».

2.2.2.2 La région parisienne

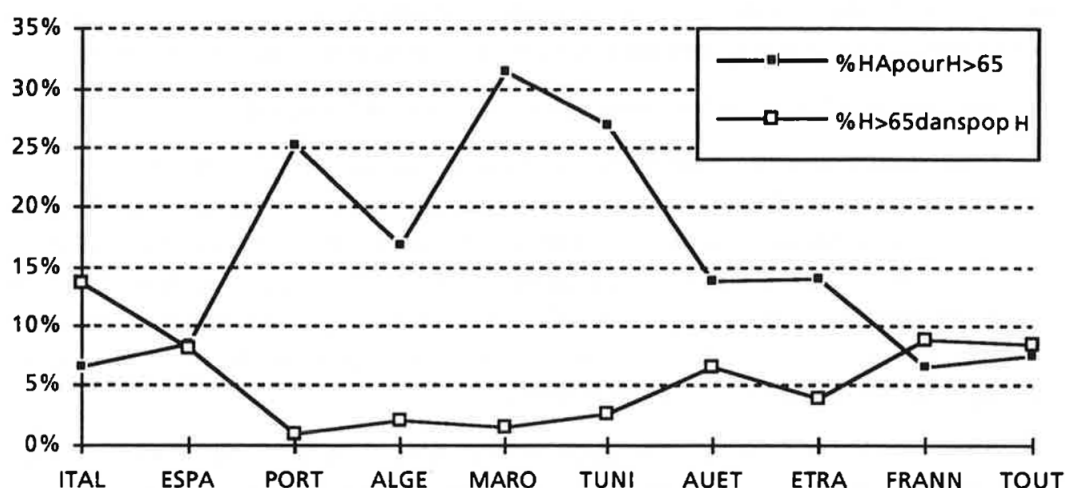


FIGURE 2.6 – Pourcentage d'actifs chez les hommes de plus de 65 ans en région parisienne et poids relatif des hommes de plus de 65 ans dans la sous-population masculine étudiée.

Lecture du graphique 2.6 : la proportion de vieux travailleurs chez les étrangers est étonnante (la catégorie la plus faible est ici celle des Marocains, d'une taille malgré tout conséquente — 1120 personnes — et donc représentative). On retrouve les trois mêmes groupes (Portugais, Tunisiens et Marocains), pour lesquels on est assuré qu'au moins un homme de plus de 65 ans sur quatre est actif. La spécificité algérienne (17% d'actifs chez les plus de 65 ans) donne à penser que cette immigration a subi des contraintes économiques et historiques précises ; les Algériens ont-ils été plus sollicités que les autres étrangers par le monde de l'industrie ? Ce taux d'activité intermédiaire chez les plus de 65 ans semble aussi témoigner d'une immigration antérieure en moyenne à celle de la catégorie

Portugais-Marocains-Tunisiens. *A priori*, ces raisons ne sont pas les seules admissibles ; mais on sent qu'une analyse historique sera plus pertinente qu'un discours culturaliste sur des entités inexistantes dans les données.

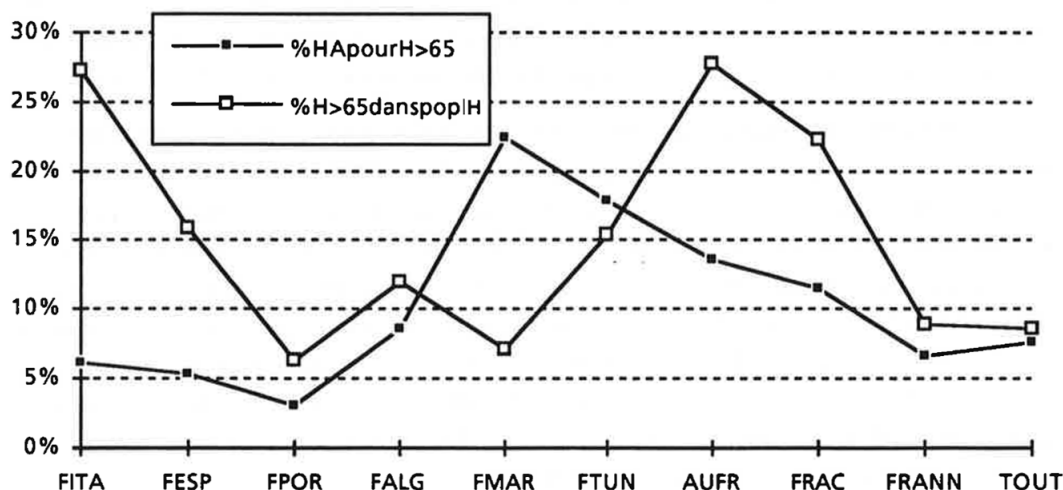


FIGURE 2.7 – Pourcentage d'actifs chez les hommes *français* de plus de 65 ans en région parisienne et poids relatif des hommes de plus de 65 ans dans la sous-population masculine étudiée.

Le graphique 2.7 montre que l'« intégration » se mesure clairement à la légitimité à prendre une retraite. Les « immigrés non-intégrés » sont des personnes qui ne savent pas ce que retraite veut dire et qui ne peuvent échapper à leur identité de travailleurs. On remarque par ailleurs que les Français par acquisition sont souvent bien âgés : un homme sur quatre a plus de 65 ans, alors que le taux moyen n'est que de 9%.

Dans une moindre mesure, les femmes ont les mêmes pratiques professionnelles que leurs époux ou compatriotes (graphique 2.8). On retrouve aussi la même distinction au niveau des vagues migratoires que chez les hommes. Chez les Portugaises, les Algériennes et les Marocaines, le taux de femmes de plus de 65 ans dans la population féminine est faible.

2.2.3 Les femmes de plus de 65 ans : une présence discrète

Nous allons maintenant chercher à mesurer la présence féminine chez les étrangers âgés. Une idée première serait de penser que l'étude du ratio femmes / (femmes+hommes) pour les plus de 65 ans apporterait peu d'informations. D'aucuns pourraient imaginer que les « Arabes » se mariant avec des femmes d'au

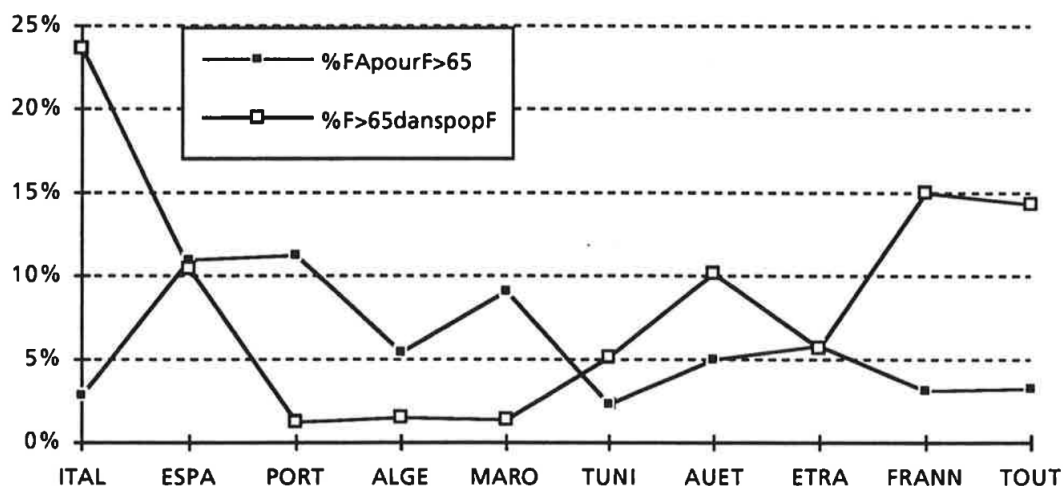


FIGURE 2.8 – Pourcentage d’actives chez les étrangères de plus de 65 ans en région parisienne et poids relatif des femmes de plus de 65 ans dans la sous-population féminine étudiée.

moins 10 ans leurs cadettes, ce ratio serait naturellement déséquilibré pour les Maghrébins et donc que ceux-ci s’opposeraient aux « Ibériques ». Cependant les pratiques matrimoniales diffèrent assez peu suivant les pays qui jouxtent la Méditerranée [14]. On pourrait aussi imaginer que les Algériens, arrivés en France avant les Tunisiens et les Marocains, ont depuis plus longtemps profité des procédures de regroupement familial et qu’ils ont donc plus fréquemment leurs épouses à leurs côtés.

Mais tout n’est pas si simple. Pour garantir un échantillonnage confortable, qui ne souffre aucune critique méthodologique, nous allons tout d’abord nous pencher sur les statistiques construites à partir de la population totale des huit départements de la région parisienne. Voici donc, pour les étrangers, les pourcentages de femmes chez les plus de 65 ans.

2.2.3.1 La région parisienne

La moyenne chez les Français nés français est de 66% (les femmes forment donc les deux tiers de la population de cet âge, graphique 2.9). Italiens, Espagnols, Portugais et Tunisiens sont aux alentours de 55%. Il y a donc déjà plus de vieilles Tunisiennes que de vieux Tunisiens. Et le plus fort déficit se trouve chez les Algériens, qui ont pourtant émigré avant les Marocains. Il y a là une aberration.

Les différences sont encore plus criantes si on compte le nombre de femmes pour 100 hommes.

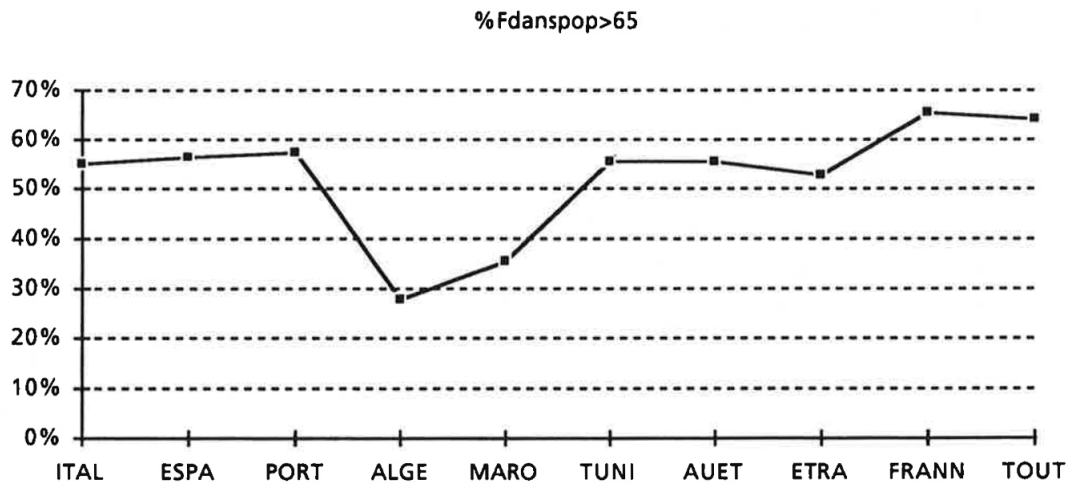


FIGURE 2.9 – Le rapport femmes/(hommes+femmes) chez les plus de 65 ans. Statistique regroupant les huit départements de la région parisienne.

- quand il y a 100 Algériens de sexe masculin en un lieu, on compte 40 Algériennes (tous et toutes ayant naturellement plus de 65 ans) ;
- quand il y a 100 Marocains, on compte 56 Marocaines ;
- quand il y a 100 Tunisiens, on compte 127 Tunisiennes ;

Doit-on en déduire que les Algériens ont peu de femmes compatriotes de la même classe d'âge parce qu'ils ont épousé des Françaises ? Une telle conclusion apparaît peu satisfaisante. Se pose alors le problème de l'évaluation du regroupement familial. P. Weil [22] cite en annexe de son livre des chiffres édifiants¹, qui montrent que les Algériens n'ont pas pu (ou pas voulu) profiter de ces procédures. Ce fait nous conforte dans l'image de vieux solitaires que le graphique 2.9 donne d'eux, et il nous revient alors en mémoire le rôle des circonstances historiques et politiques spécifiques à chaque immigration.

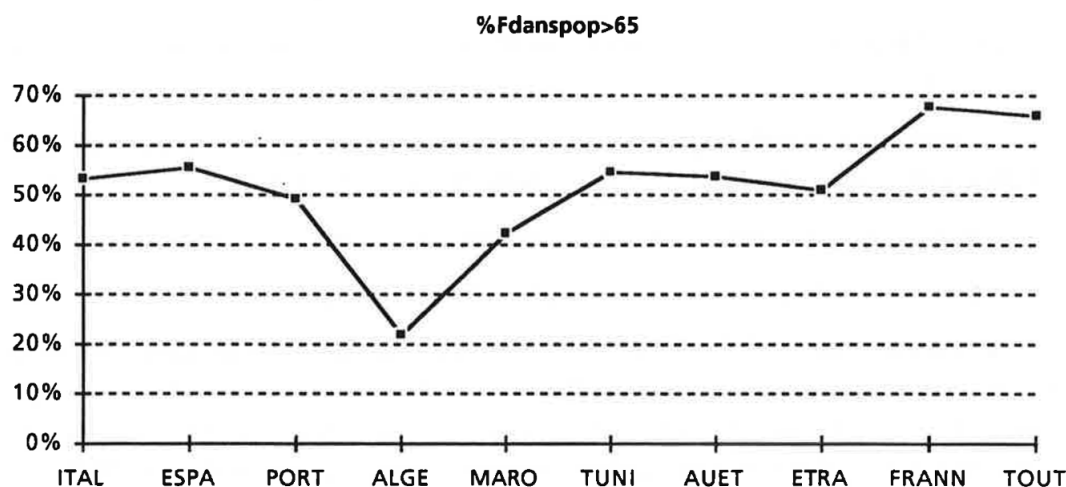


FIGURE 2.10 – Le rapport femmes/(hommes + femmes) chez les plus de 65 ans à Paris.

2.2.3.2 A titre indicatif, les résultats pour Paris

On a déjà vu que la situation à Paris était extrême : chez les étrangers, le pourcentage de femmes est plus bas qu'en banlieue (difficulté à vivre en famille dans la capitale) et la caractéristique algérienne est encore plus accusée.

Les études département par département ne sont pas présentées car les sous populations ont parfois des effectifs trop réduits ; un graphique donnerait pour vrais des résultats dont l'intervalle de confiance est très large. C'est pourquoi les données les plus fiables sont celles relatives à la région parisienne. Mais dans son ensemble, le résultat est toujours le même (population algérienne très majoritairement masculine), et pour cinq départements, les graphiques obtenus sont homothétiques à celui de Paris.

1. Chaque année, de 1972 à 1981, entre 4000 et 7000 Algériens sont entrés en France au titre de l'immigration familiale, soit un peu plus que les Tunisiens, mais environ deux fois moins que les Marocains venant en France au même titre. A quelques fluctuations près (année 1982 exceptionnelle pour toutes les nationalités, légère diminution des arrivées de Tunisiens à partir de 1984), le mouvement se prolonge de la même manière jusqu'en 1989. (Statistiques établies pour toute la France). On dénombrait en 1982 795 000 Algériens, 431 000 Marocains, 189 000 Tunisiens et 123 000 Turcs. Donc, pour citer un exemple, le pourcentage de Marocains profitant ou pouvant profiter des procédures de regroupement familial était 4 fois plus élevé que celui d'Algériens.

2.2.4 Synthèse intermédiaire

Le taux d'activité des personnes de 40 à 65 ans, celui des personnes de plus de 65 ans, et la part féminine dans cette dernière catégorie forment trois indicateurs robustes qui infirment radicalement le préjugé tendant à opposer immigration sud-européenne à immigration maghrébine.

On distingue en fait trois catégories d'immigrés : les Italiens et les Espagnols, puis le groupe des Portugais Tunisiens-Marocains, enfin les Algériens. Ces faits incitent à penser l'originalité d'une immigration comme conséquence de conditions juridiques et économiques plus ou moins favorables suivant les époques plutôt que comme fruit de la culture d'origine de l'immigré. Il y a deux phénomènes. Le premier résulte de la date de l'immigration : Italiens et Espagnols, qui ont connu en leur temps l'exclusion et le racisme, appartiennent à une vague de migrants suffisamment ancienne pour se sentir aujourd'hui « intégrés » : les vieux forment une part non-négligeable de la population, profitent de leur retraite et dans ce groupe, les femmes sont, comme pour les Français, majoritaires.

Portugais, Tunisiens et Marocains ont toutes les caractéristiques d'une immigration récente : très dynamiques sur le marché du travail, suivis d'ailleurs, à des degrés variables mais significatifs par leurs compatriotes de sexe féminin, s'investissant dans l'artisanat et le commerce (ce qui est la seule manière d'expliquer les très forts taux d'activité chez les plus de 65 ans), comportant une proportion de personnes âgées encore faible, mais qui n'est déjà plus caractérisée par un taux excessif de masculinité.

Mais cette approche en termes de vagues migratoires n'explique pas tout. Les seuls à porter les stigmates d'une immigration douloureuse sont les Algériens. Aussi actifs que les Français quand ils ont entre 40 et 65 ans, leurs épouses supposées exclues du marché du travail, ils constituent un milieu très masculin : même si, toutes classes d'âge confondues, 38% des personnes de nationalité algérienne en région parisienne sont des femmes, ce qui, pour être le taux le plus bas, n'en est pas moins proche de celui des Marocains et Tunisiens, les Algériens de plus de 65 ans sont les seuls à conserver et même à accentuer ce handicap (moins d'une femme pour trois hommes). Enfin, le taux de personnes de plus de 65 ans encore en activité est plus faible que celui des autres « immigrés » de la même période. A supposer qu'ils aient toutes les caractéristiques d'une immigration antérieure à celle des trois nationalités « dynamiques », ce taux de masculinité pose problème.

Tous ces faits mènent aux conclusions suivantes.

- Un immigré, tant qu'il n'est pas sûr d'être accepté par les nationaux du pays hôte, revendique une identité de travailleur.
- Si les catégories Latin/Maghrébin s'effondrent devant les catégories nationales, il y a fort à penser que ces dernières exploseront devant des distinctions plus fines : région d'origine, circonstances de l'immigration, idéologie du pays d'accueil à l'arrivée de l'immigré, etc.

- Une histoire de l’immigration est fondamentale pour comprendre les problèmes actuels et à venir : on voit la position encore intermédiaire mais déjà assise des Espagnols. Réciproquement, les « problèmes » (tels que les médias et les partis politiques aiment les évoquer) relatifs au « fourre-tout » maghrébin seront sûrement ceux d’autres immigrés dans quelques années.
- Le « cas algérien » mérite une étude spécifique. Il est peut-être lié à la dynamique de l’immigration telle qu’elle a été créée par la France dans ce département, puis ce pays ; on se demande si les procédures de regroupement familial n’ont pas été freinées pour les Algériens (ou généralisées de façon suffisamment tardive pour qu’ils en profitent peu). P. Weil démontre qu’il existe une politique française de l’immigration, et que celle-ci s’est fondamentalement construite autour de l’immigration algérienne.

Car l’Algérie a aussi une autre spécificité : c’est le seul pays avec qui les Français entretiennent une relation fantasmatique : guerre, rapatriements massifs, combattants non adules à la fin de la guerre, longue impossibilité — qui s’efface à peine de nos jours — de porter un regard scientifique ou même de proposer un débat sur les événements de 1954 à 1962. Cela doit être mis en relation avec la manière dont les autorités françaises ont profilé l’immigration entre 1960 et 1975, et permet par ailleurs de comprendre pourquoi « le Maghrébin » est devenu si vite bouc émissaire du racisme hexagonal. Le propre du racisme étant de construire des amalgames, on ne peut s’étonner de voir les Français confondre les Algériens (honnis et aussi « aimés », prétendument « bien connus », avec les Tunisiens et les Marocains, tout comme plus tard ils confondront Arabes et Iraniens. On n’oubliera pas non plus les événements mondiaux de ces vingt dernières années (conflit israélo-palestinien, guerre contre l’Irak) qui ont permis l’accroissement de ces amalgames sans qu’à aucun moment, pour ne donner qu’un exemple, l’Égypte, avec ses soixante millions d’habitants, soit citée comme un représentant essentiel (et spécifique, comme bien d’autres pays) du monde arabe. Si on allie ces caractéristiques de l’histoire contemporaine à l’idée que l’immigré, fréquemment en position de dominé dans le pays d’accueil, doit composer avec les représentations que les nationaux se font de lui, on comprend mieux pourquoi les personnes de nationalité algérienne sont dans une situation plus aliénante que d’autres étrangers.

2.3 Les Français par acquisition

Le terme de « naturalisé », qui ici remplacera souvent celui de « Français par acquisition » est toutefois assez délicat et ne permet pas vraiment de déduire des oppositions entre Français nés français, personnes naturalisées à leur demande, « francisées » de façon quasi automatique à leur majorité et étrangers. Le père d’un « Français de naissance » peut être étranger ; certains étrangers ayant

un statut social confortable (femme et enfants français etc.) peuvent, par militantisme ou nationalisme, décider de conserver leur nationalité d'origine alors que d'autres, parfois plus fragiles économiquement et socialement, s'efforceront d'obtenir la nationalité française. Enfin, les variantes de la loi française et la diversité des accords conclus entre la métropole et les anciennes colonies qui accédèrent à l'indépendance sont telles que, dans une même famille, certains frères et sœurs sont parfois de nationalités distinctes. Et dans ce cas de figure, les plus attachés à la culture hexagonale ne sont pas toujours les naturalisés.

Il ne sera donc pas possible d'opposer formellement les trois catégories de l'INSEE (dénommées ici FRANN, FRAC et ETRA).

2.3.1 Des naturalisations tardives

Nous prenons ici les chiffres de toute la région parisienne, afin d'en tirer des statistiques robustes.

Quand on rencontre 100 étrangers de tous âges et de sexe masculin, on dénombre par ailleurs 19 Français naturalisés. Si on se limite aux hommes de 40 à 65 ans, ce rapport monte à 27. Pour les plus de 65 ans, il est de 112 ; il y a donc plus de Français par acquisition que d'étrangers dans cette classe d'âge. Ce dernier phénomène s'explique bien : si un vieillard décide de finir ses jours en France, il a tout intérêt à obtenir une naturalisation qui lui simplifiera la vie au niveau des « papiers » et on peut imaginer que ses enfants français l'aideront dans ses démarches.

Le phénomène est encore plus marqué chez les femmes : On dénombre 33 Françaises par acquisition de tous âges quand on compte 100 étrangères ; cette proportion s'élève à 71 contre 100 quand on étudie les femmes de 40 à 65 ans, et à 138 Françaises par acquisition contre 100 étrangères chez les plus de 65 ans. Très probablement, les femmes, constituant dans l'immigration une force de travail secondaire, arrivent lors de regroupements familiaux. Les enfants sont alors scolarisés en France et ces fortes proportions de naturalisations témoignent de l'intégration des familles étrangères dans la région parisienne. La preuve en est la proportion plus faible à Paris qu'en région parisienne de Françaises par acquisition chez les 40–65 ans : 66 contre 71. On savait que Paris est une ville peu adaptée aux familles étrangères.

Les étrangères n'ont pas de raison de se naturaliser plus fréquemment que les étrangers. Leurs taux de naturalisation donnent la mesure de la volonté d'acquérir la nationalité française chez les familles². Le fort taux de naturalisées chez les

2. Un modèle très simplifié permet de saisir facilement ce raisonnement : en supposant qu'il y ait une étrangère pour deux étrangers (cf. les 40–65 ans), que toutes les étrangères sont mariées, et avec des étrangers, en imaginant que 40% (=71/171) des couples étrangers demandent et obtiennent la nationalité française, 40% des femmes d'origine étrangère deviendront Françaises, et

plus de 65 ans relève du même raisonnement. Il est amplifié par la différence entre espérance de vie féminine et masculine.

On en déduit un fort lien entre présence féminine et volonté d'intégration, tout en remarquant que c'est l'approche de la retraite chez les hommes qui fait basculer le ratio Français par acquisition sur étrangers. Ce qui est logique, puisque se conjuguent les réticences de l'administration française et les hésitations et tergiversations du travailleur étranger.

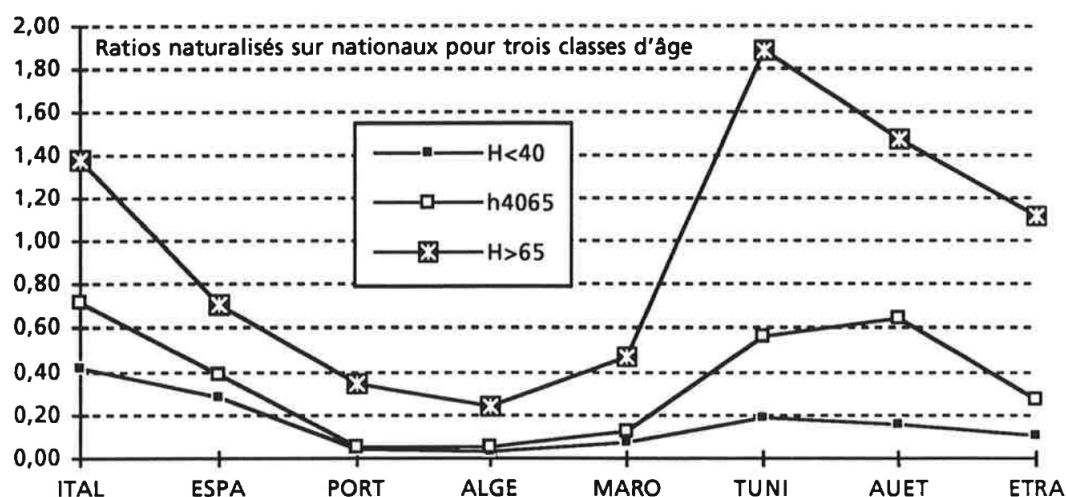


FIGURE 2.11 – Les tendances à la naturalisation chez les hommes en région parisienne.

2.3.2 Une logique historique

Les graphiques 2.11 et 2.12 donnent les rapports *naturalisés d'origine X sur étrangers de nationalité X* (et non pas naturalisés d'origine X sur originaires du pays X) pour les trois groupes d'âges suivants : totalité des personnes d'un même sexe, personnes de 40 à 65 ans et personnes de plus de 65 ans. Les tendances sont très claires, malgré des disparités nationales fortes.

On retrouve la fin de la vague migratoire italienne : il y a déjà beaucoup de naturalisés chez les hommes de tous âges venus d'Italie. La tendance, prévisible, est à la naturalisation : massive pour les hommes de plus de 65 ans, elle l'est encore plus pour les femmes dès 40 ans.

Une histoire différente apparaît avec les personnes venues d'Espagne. On reconnaît encore une ancienne vague migratoire, avec une proportion importante de

20% des hommes (soit 25 naturalisés face à 100 étrangers).

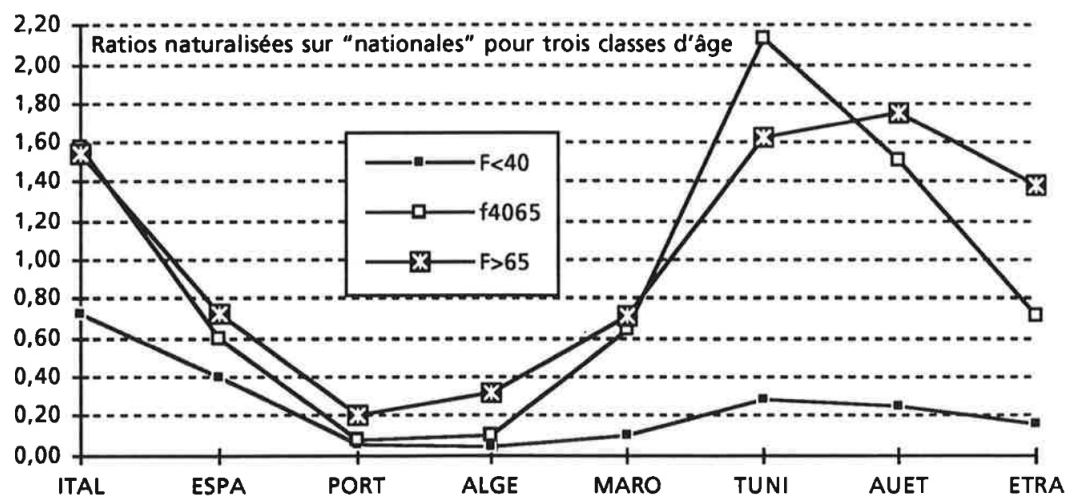


FIGURE 2.12 – Les tendances à la naturalisation chez les femmes en région parisienne.

naturalisés dès l'enfance, et des taux de naturalisation chez les vieillards moyennement affirmés : la naturalisation s'est sûrement produite en masse, tous âges confondus, à la fin du franquisme (perte du statut de réfugié). Mais certains vieux, issus du monde « républicain ». ne se sont pas encore décidés : pour cinq personnes venues d'Espagne, ayant en 1982 plus de 65 ans, deux sont françaises. Et là, le sexe n'est pas discriminant.

Les personnes venant de Tunisie semblent profiter d'un cas d'espèce (pour 100 non naturalisées, de moins de 40 ans, on en rencontre déjà plus de 20 qui sont aujourd'hui françaises) qu'elles amplifient au maximum. L'enracinement en France est clairement équivalent à l'abandon de leur citoyenneté d'origine. On avait déjà remarqué leur spécificité et leur dynamisme précédemment. Pour trois personnes originaires de Tunisie, ayant en 1982 plus de 65 ans, deux étaient déjà naturalisées (on remarque à quel point les femmes induisent cette dynamique, dès l'âge de 40 ans). La dynamique tunisienne correspond assez bien à celle des « autres étrangers » (logique d'immigration traditionnelle, ce qui n'est peut-être déjà plus le cas en 1990) : ceux qui restent de nombreuses années semblent avoir une volonté manifeste de devenir français. Les Marocains et Marocaines ont, dans une moindre mesure, les mêmes choix et pratiques que les Tunisiens.

Restent les Portugais et Algériens. Pour ces derniers, le frein à la naturalisation se comprend : ils ont été obligés de choisir une nationalité dans des conditions difficiles [20] et on ne voit pas pourquoi, vingt ans après, ils renieraient ces choix. Les femmes n'altèrent pas ce phénomène de manière significative. Une fois de plus, ce fait incite à penser les immigrations en termes historiques.

Les Portugais manifestent eux aussi peu de goût pour la naturalisation. C'est une immigration récente — donc le poids des enfants de Portugais francisés est encore faible — qui a fonctionné longtemps sur le mythe de l'enrichissement par le travail en effectuant un « bref » détour par la France. Mais cette logique, encore valable en 1982, fonctionne peut-être moins aujourd'hui : le Portugal s'est redressé économiquement de manière spectaculaire depuis son entrée dans la CEE et bien des Portugais résidant aujourd'hui en France ont moins bien réussi que certains de leurs compatriotes restés sur place. Ils risquent donc de rester en France, pour ne pas avoir à revenir vieux et en situation d'échec dans leur pays d'origine. On peut donc prévoir une légère augmentation des naturalisations chez les Portugais dans le prochain recensement, tout en pensant qu'avec l'instauration des nouvelles législations européennes, ils n'auront plus besoin de changer de nationalité.

2.3.3 Conclusion quant aux Français par acquisition

On aura remarqué la diversité des logiques relatives à la naturalisation chez les nationaux des six pays étudiés. Une fois de plus, les oppositions culturelles telles qu'elles sont médiatisées sont d'une vacuité totale. Chaque immigration a son histoire nationale : les personnes originaires de Tunisie ont une pratique clairement opposée à celle des personnes qui viennent d'Algérie ; les Marocains semblent hésiter et se décider tardivement, les Espagnols n'oublient pas qu'ils ont émigré pour des raisons autant politiques qu'économiques. La tendance à l'intégration conserve malgré tout, pour les nationalités étudiées en 1982, ses aspects traditionnels : l'arrivée des femmes coïncide avec l'enracinement des familles étrangères en France et avec la volonté d'acquérir la nationalité française. On peut aussi remarquer (cf. le rapport intermédiaire et les « cartes d'identités des départements ») que la naturalisation est symbole de quiétude : une fois Français, on peut légitimement prendre sa retraite ; les plus de 65 ans travaillent en proportion moindre que les étrangers, mais tout de même plus que les « Français de souche ». Ceci dit, la prudence s'impose. Une histoire de l'administration française, en tant que reflet de l'idéologie nationale vis-à-vis des immigrés, s'imposerait, et sur un long terme.

Ensuite, ces chiffres ne sont pas comparés à ceux de périodes antérieures, et surtout, ne donnent pas une idée des « retours » des étrangers. Il s'agirait de connaître les proportions de départs définitifs ou d'allers et retours en France, pour diverses nationalités et sur de nombreuses années. Ces données semblent être très délicates à rassembler et *a priori* un travail de modélisation semble plus prometteur que des statistiques sur des recensements hétérogènes et d'une fiabilité décroissante quand l'âge des sources croît.

Enfin, il ne faut pas oublier que les « Français par acquisition » forment plus un kaléidoscope qu'une catégorie homogène. La difficulté à faire le choix de la

naturalisation, conjuguée aux politiques variables de l'administration et aux réactions des nationaux pour lesquels la couleur de la peau prime sur la carte d'identité donne à penser que le confort des naturalisés est tout relatif. Nous renvoyons une fois de plus à l'article d'A. Sayad et aux entretiens de M.-H. Lechien.

2.4 Profils des départements

On reprend ici, sous forme synthétique, les résultats présentés dans le rapport intermédiaire. Les « cartes d'identité des départements » ainsi que le détail des analyses factorielles sont présentés dans l'annexe (des résultats encore plus complets étaient publiés dans le rapport intermédiaire précité).

On aurait le désir de prendre les départements comme objets d'étude sociologique. Mais un tel projet requiert la maîtrise de concepts de géographie humaine. Les lecteurs intéressés par un regard de géographe sur l'immigration peuvent toujours consulter les travaux d'Y. Chauviré.

Nous nous bornerons à rappeler que les notions de pôles, de zones d'influence et de couronnes nous semblent être plus riches que les objets « département ». et nous précisons que cette partie ne doit pas être prise pour autre chose qu'une esquisse, qui permet de « camper le décor ».

2.4.1 L'attraction de la capitale

Si on parle de pôles, on commence nécessairement par Paris. Si l'on considère l'ensemble de ses habitants, la capitale s'oppose clairement aux autres départements de la région ; elle est même complètement atypique.

- beaucoup de personnes de plus de 65 ans (17% en tout, contre 8 à 12% dans les autres départements) ;
- beaucoup de femmes : 54% contre 51% au maximum ailleurs ;
- beaucoup d'étrangers : 17%, seule la Seine-Saint-Denis arrive à ce seuil ;
- beaucoup d'étrangères actives : 41% contre 33% au maximum ailleurs. Mais 65% des étrangères entre 40 et 65 ans sont actives. Ce taux, identique à celui des Françaises (par acquisition ou non) de la même classe d'âge, dépasse ceux de la banlieue de 10 à 25 points ;
- et surtout beaucoup de vieux étrangers actifs : si on prend hommes et femmes ensemble, on atteint un taux de 16% alors qu'aucun département voisin ne dépasse les 9% (Hauts-de-Seine). Cette intense activité se retrouve autant chez les Français par acquisition (11%, le maximum ailleurs étant de 7%) que chez les Français nés français (7% à Paris, moins de 4% ailleurs).

Certes, des villes de banlieue peuvent avoir des caractéristiques proches de

celles de la capitale, quand d'autres présentent des profils opposés ; ainsi les résultats des départements, lissés, se distinguent de ceux de Paris.

Mais les faits sont là. Les frontières habituelles sont déplacées : les étrangères sont bien moins nombreuses que leurs compatriotes masculins, mais bien plus actives que celles qui résident en banlieue. Les vieilles personnes retardent le moment où elles prendront leur retraite. Les étrangers cherchent à se maintenir dans cette ville, bien que la vie y soit chère.

On peut conclure que Paris joue pleinement sa fonction de pôle attractif : ville hors-norme (y compris pour les étrangères) qui attire les personnes indépendantes et dynamiques. Par ailleurs, c'est une ville suffisamment complexe et active pour offrir de multiples possibilités d'hébergement et d'activité, même si toutes ne sont pas respectueuses des lois en vigueur, loin s'en faut. Après d'autres, Algériens, puis Turcs, et aujourd'hui Sri-Lankais ont fait et refont la même expérience des travaux plus ou moins déclarés et des marchands de sommeil.

2.4.2 Typologie des autres départements

De façon générale, les résultats des chapitres précédents relatifs à la région parisienne rendent bien compte de la situation des départements. On peut néanmoins remarquer quelques départements « atypiques ».

On propose tout d'abord une distinction entre départements à population jeune et à population plus âgée.

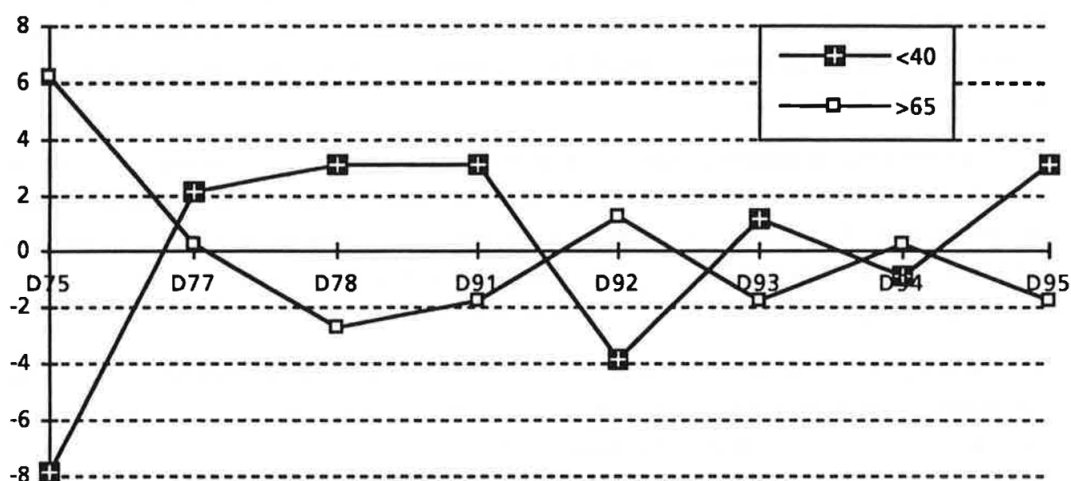


FIGURE 2.13 – poids des moins de 40 ans et des plus de 65 ans dans la population totale (écart à la moyenne de la RP dans son ensemble).

2.4.2.1 Un département proche de Paris

On remarque que les Hauts-de-Seine constituent le seul département avec Paris à posséder une proportion de vieux supérieure à la moyenne, tandis que le groupe des 0–40 ans est en proportion moindre que dans les autres départements. L'analyse factorielle avait mis en évidence un effet ghetto chez les Algériens et Marocains actifs de 50 à 60 ans, fortement coupés du monde féminin, lequel apparaissait très minoritaire. On peut donc présumer que ce département était en 1982 un des moins confortables pour les étrangers arrivant aux abords de la retraite.

2.4.2.2 La Seine-Saint-Denis

Ce département, dont la proportion d'étrangers est élevée, est le seul à faire apparaître dans le graphique factoriel une réelle convergence des hommes et des femmes après la retraite. Portugais, Algériens et Marocains semblent suivre la voie tracée par leur prédécesseurs Espagnols et Tunisiens (les Italiens, rappelons-le, ne sont pas pris en « actifs » dans les analyses), qui représentent au mieux le profil des hommes et des femmes de plus de 65 ans, très proches les uns des autres. On a donc l'impression d'une intégration réussie, après des procédures de regroupement familial, avec des vieux non-isolés.

2.4.2.3 Les autres départements

La Seine-et-Marne (77) offre des caractéristiques a priori opposées : département encore rural, comprenant peu d'étrangers (9%, comme l'Essonne, taux le plus bas rencontré) ; parmi ces derniers, peu de Marocains et de Tunisiens. Les distinctions entre Portugais, Algériens et Espagnols apparaissent clairement. On remarque une légère convergence des hommes et des femmes aux abords de la soixantaine, qui peut impulser une dynamique favorable à un vieillissement réussi pour ces nationalités dans la décennie qui suit.

L'Essonne (91) a un profil analogue, avec une convergence très tardive des hommes et des femmes (après 70 ans).

Le Val d'Oise (95) reprend certaines des caractéristiques des Hauts-de-Seine, mais on verra qu'il est moins inconfortable pour les vieux immigrés.

Les Yvelines (78) mettent en évidence un parallélisme entre trajectoires masculines et féminines qui pose problème.

Le Val de Marne (94), un des départements les moins jeunes, offre cependant des symboles de confort imprévus : la dynamique des âges fait converger les Tunisiens vers les Espagnols, et les hommes vers les femmes, après 65 ans, tandis que les Algériens gardent leur profil d'hommes seuls.

2.4.3 Conclusion

Quelle classification proposer ? Il est nécessaire apparaître de claires distinctions entre les départements de la couronne. Nous allons proposer trois indicateurs qui confirmeront les nuances proposées par les analyses factorielles, en mesurant de façon plus précise le réel degré de confort ou d'inconfort des vieux immigrés.

On a donc choisi, pour chaque département, le pourcentage de personnes de plus de 65 ans chez les étrangers afin d'évaluer la présence des vieux chez les étrangers, le pourcentage d'actifs chez ces étrangers de plus de 65 ans pour mesurer leur rapport à la retraite, et enfin le pourcentage de femmes chez les étrangers de plus de 65 ans, qui permet d'opposer départements à forte concentration masculine et départements mixtes. On rappelle que les taux de féminité sont très significatifs chez les plus de 65 ans, puisqu'à partir de cette limite, les femmes ont une probabilité de survie quasi double de celle des hommes (pour l'ensemble de la population, le taux minimum de femmes chez les plus de 65 ans est réalisé dans l'Essonne : 61%). Voici les données, reproduites dans l'image 2.14.

dpt	% des plus de 65 ans chez les étrangers	% actifs chez les étran- gers de plus de 65 ans	% femmes chez les étran- gers de plus de 65 ans
92	4,2	9,1	49,4
75	6	16	51
94	4,2	5,7	53,4
93	3,6	5,4	53,5
95	4,4	5,9	54,9
78	2,8	7,5	55,1
77	6,5	4	56
91	3,8	6	57,8

Tris croissants effectués à partir de la colonne 3, puis de la colonne 1.

FIGURE 2.14 – Quelques indicateurs des départements.

On remarque clairement le statut spécial des Hauts-de-Seine : sous-représentation féminine exceptionnelle chez les plus de 65 ans, beaucoup de vieux étrangers encore actifs. C'est donc un département peu favorable aux étrangers retraités.

Les Yvelines, département jeune, ont la plus basse proportion de vieux chez les étrangers, et ceux-ci ne prennent pas aisément leur retraite. La situation doit donc être assez délicate dans ce département, malgré la présence féminine.

La Seine-et-Marne conserve son image de département ouvert aux vieux retraités, avec beaucoup de femmes dans cette catégorie. En Seine-Saint-Denis les vieux ne sont pas surreprésentés, mais ils profitent de leur retraite, et la proportion de femmes n'est pas négligeable. Le cas de l'Essonne est à part, au vu de la faible

proportion d'étrangers qui y résident. Le Val-de-Marne apparaît toujours comme un département sans handicaps criants. Enfin, le Val d'Oise a un profil un peu analogue à la Seine-Saint-Denis, qui donne à penser que les vieux ne vivent pas un rejet flagrant.

Mais tous ces commentaires sont relatifs à des objets aux définitions bien floues. On a simplement envie de rappeler le cas atypique de Paris, et de pointer l'Ouest parisien comme région susceptible d'être la moins confortable pour les immigrés du troisième âge.

2.5 Étude d'un cas limite : les foyers

2.5.1 Méthode, description des données, fiabilité

L'approche du vieillissement des immigrés est ici tout autre. On avait jusqu'à maintenant travaillé sur des données massives, afin de dresser un panorama de l'immigration « traditionnelle » et de ses tendances. Mais dans une telle étude, les spécificités individuelles n'apparaissent pas.

Il serait illusoire et de peu d'intérêt de tracer un tableau complet de toute l'immigration, surtout au travers des recensements qui réduisent l'histoire individuelle à une poignée de chiffres. On a préféré étudier d'aussi près que possible la catégorie la plus défavorisée, celle des sans-famille et quasiment sans logis. L'INSEE ne s'y trompe pas quand il parle de « hors-ménage ». une catégorie qui regroupe aussi bien les personnes incarcérées, les résidents en hôpitaux psychiatriques, les appelés du contingent vivant en caserne que les résidents en foyer ou en maison de retraite, pour ne citer que les principales catégories.

Il ne s'agit pas de faire preuve de compassion. Mais il est inutile de chercher à embellir la vie de personnes qui vivent depuis plus de dix ans dans une chambre de 7m² en habitat collectif.

Cette dernière étude mettra donc en évidence des immigrés aux conditions de vie plus douloureuses que dans les études précédentes. Elle n'infirmera cependant pas les conclusions antérieures. Le projet ici est de décrire des populations parfois aux confins du « quart-monde ». à la fois pour mieux les connaître, mais aussi pour mieux comprendre le système social dans sa globalité ; on verra que pauvreté et solitude ne sont pas le lot exclusif des immigrés. Mais on refusera tout alarmisme déplacé qui voudrait imposer une image de désocialisation complète chez les personnes étudiées. Le tissu social d'un individu s'altère parfois sans jamais se détruire, mais aussi se recompose, quelles que soient les conditions de vie de la personne. Et pour une étude approfondie des relations sociales, qui ne sont évidemment pas quantifiées par l'INSEE, on renvoie le lecteur aux études qualitatives.

2.5.1.1 Les données

Les fichiers étudiés sont ceux du RGP 82 relatifs à quatre villes ou quartiers : Aulnay-sous-Bois, Ivry-sur-Seine, Nanterre et Paris Goutte d'Or (18^e arrondissement) où l'on a sélectionné toutes les personnes résidant en foyers de travailleurs ou dans des maisons de retraite. Le quartier Folie-Méricourt (Paris 11^e) avait aussi été choisi, mais les catégories recherchées n'existaient pas, malgré la présence d'un foyer rue de la Fontaine au Roi (qui doit donc être postérieur à 1982).

1608 personnes ont donc été sélectionnées dans l'extrait au quart, ce qui correspond à environ 6400 personnes pour l'ensemble de ces quatre lieux.

On raisonnera en pourcentages le plus fréquemment possible, pour éviter la confusion entre données de l'extrait au quart et résultats réels : si on dit qu'il y a 917 personnes à Nanterre résidant en foyer ou en maison de retraite, on commet une erreur, car il y en a de fait quatre fois plus, aux erreurs d'échantillonnage près, soit environ $917 \times 4 = 3668$.

On préférera donc dire que 57% des personnes étudiées sont à Nanterre, et que parmi celles-ci, 29% sont en maison de retraite, car il importe peu de savoir qu'il y en a 312 dans notre échantillon (soit environ 1200 dans les diverses maisons de retraite de la préfecture des Hauts-de-Seine).

Mais quand on rencontrera des cas rares, qui impliquent un commentaire ou un recodage, on raisonnera en nombre réel dans l'échantillon : on a recensé un Allemand, un Polonais et un Roumain ; l'important n'est pas de savoir si il y a effectivement quatre Allemands dans la population mère d'où est issu l'échantillon (c'est sûrement faux) ; ce qui importe, c'est d'étudier ces cas rares, de voir comment les regrouper en considérant leur âge, leur activité etc. Ensuite on peut donner sens à la catégorie « vieille Europe ». composée majoritairement de personnes âgées, y adjoindre un vieux Roumain et un vieil Américain, et enfin « notre » Arménien âgé qu'il aurait été inconvenant de regrouper avec les 30 Turcs rencontrés ailleurs. Ce nouveau codage étant réalisé, on peut dire que la vieille immigration européenne (Belges, Polonais etc.) est complètement résiduelle chez les hors-ménage, et ré-énoncer les résultats en termes de pourcentage : elle constitue 5 pour mille de notre population.

Parmi la cinquantaine de variables sélectionnées, beaucoup étaient sans indication : notamment celles relatives au confort des logements, ce qui est en fait assez logique, et celles relatives aux familles (puisque la population est considérée hors-ménage).

Nous en avons conservé onze, les voici.

1. **La ville de résidence.** Les abréviations sont « auln », « gout », « ivry », « nant ». 18% des personnes étudiées sont d'Aulnay-sous-Bois, 23% d'Ivry-sur-Seine, 57% de Nanterre et seulement 1,62% de la Goutte d'Or. L'échantillon est donc surtout représentatif de la proche banlieue.

2. **Le sexe.** Les femmes constituent 10% de notre population. L'écriture en quatre caractères du sexe sera « homm » ou « femm ».
3. **L'âge.** Après avoir rencontré une petite fille de deux ans, Française, dans un foyer de Nanterre, nous l'avons exclue (certes, délicatement !) de notre échantillon pensant qu'elle était assez peu représentative des vieux immigrés... Nous avons ensuite pu prendre l'âge quinquennal des autres personnes, qui avaient entre 17 et 98 ans. L'âge est codé ainsi : on prend le code-âge de la personne, on le multiplie par 5, on ajoute 10 au tout, et l'on obtient la limite inférieure de son âge quinquennal : une personne dont le code-âge est de 1 aura entre 15 et 20 ans (abréviation « ag15 »), une personne dont le code-âge est supérieur à 10 aura plus de 60 ans. Une personne de 47 ans sera dans le groupe « ag45 », codé 7.
4. **Le type d'activité.** Ici on rencontre, dans l'ordre du codage, les actifs ayant un emploi (« acti », 59,7%), les chômeurs (« chom », 6,8%), les retraités (« retr », 19,9%), les inactifs (« inac », 13%) et les étudiants (« etud », 0,6%). Un inactif n'a donc plus la même définition que dans l'enquête précédente. C'est une personne qui se définit clairement comme telle, et les recoupements avec la variable profession le prouvent.
5. **Le mode de résidence.** « FOYT » signifie foyer de travailleurs (4 personnes sur 5) et « MRET » maison de retraite.
6. **Le pays d'origine** comme **la nationalité actuelle** ont posé de gros problèmes de recodage. Ces deux variables permettent de faire la distinction entre Français nés à l'étranger (23 personnes), Français nés aux DOM (11 personnes), Français nés dans l'Hexagone, Français par acquisition et étrangers. Ces précisions aident à comprendre la variété étonnante des résidents en foyer ou en maison de retraite.
7. Une autre variable, dépendante des deux précédentes, est **l'indice de nationalité** de l'individu ; elle se décompose entre « FRNA », Français de naissance (les anciens « FRANN »), « FRAC », Français par acquisition et « ETRA », étranger. Dans cet échantillon, 39% des personnes sont Français de naissance, 60% sont des étrangers. Les Français par acquisition forment donc un cas d'exception, ce qui est cohérent, la naturalisation ayant un profond rapport avec l'existence d'une famille, que l'on peut imaginer assez soudée et solidaire de ses vieux.
On revient maintenant sur le codage des pays d'origine et des nationalités actuelles. On a conservés tels quels les pays fortement représentés.
8. La variable « **pays d'origine** » (ou pays de naissance) et sa quasi-jumelle « **nationalité actuelle** » ont des abréviations qui ne diffèrent que par la première lettre : PFRA représente les personnes dont la France est le pays d'origine (37%), NFRA sont les personnes qui sont Française en 1982 (39%).

On reconnaîtra donc aisément les... PESP et les NESP (originaire d'Espagne et Espagnols), qui se confondent et sont très minoritaires (0,44%), les PITA et NITA (Italie, même proportions), les PPOR et NPOR (Portugal, 3,11%, aucun naturalisé), les PALG et les NALG (31% et 30,5%, ce qui prouve que les Algériens sont effectivement très présents), les PMAL et les NMAL (Mali, 6,28%), les PMAR et NMAR (Maroc, 14,37% de la population), les PMAU et les PSEN en égales proportions (Mauritanie et Sénégal, 0,75%, un Sénégalais naturalisé), les originaires de Tunisie en proportion encore plus faible (PTUN, 0,56%, mais déjà un naturalisé), et les personnes qui viennent de Turquie (PTUR, ou NTUR, 1,87% de la population).

A l'image des PEUR (0,81%) et des NEUR (0,5%), d'autres regroupements ont été opérés. Les PEUR sont, on le sait maintenant, des personnes nées dans la « vieille Europe », c'est-à-dire nées dans un des pays suivants : Allemagne, Russie, Roumanie, Arménie, Pologne, Hongrie, USA, Yougoslavie. Parmi elles, quelques Français nés Français, aujourd'hui en maison de retraite. Les NEUR sont des personnes nées dans ces pays ayant en 1982 des nationalités étrangères ; 2 sur 3 sont en maison de retraite.

Les autres regroupements sont : Afrique Noire et Haïti (PAFN, 0,75% soit 1 Congolais, 2 Béninois, 1 Malgache, 1 Togolais, 1 Comorien, 1 Zaïrois et 2 Haïtiens, et NAFN, 0,56%). Tous les recensés de ce groupe ont moins de 30 ans. Il y a aussi Cambodge-Laos (PCAM et NCAM 9+2 personnes, qui vont aussi vite disparaître quand on s'intéressera aux personnes âgées), que l'on a préféré distinguer de Extrême-Orient (PEXO et NEXO, Chinois, Indiens et Pakistanais — 6 personnes de moins de 30 ans en foyer).

Enfin deux catégories supplémentaires apparaissent au niveau des pays ou régions d'origine : PAUT (autre) pour deux Françaises nées en Amérique du Sud, aujourd'hui en maison de retraite, et PDOM pour les personnes nées dans les départements d'Outre-Mer, sur lesquelles on se penchera.

9. Décrivons brièvement la variable **diplôme** : 73% de la population n'a aucun diplôme (abrev. « rien »). 9,7% possède le Certificat d'Études Primaires. Les autres types de diplôme sont très peu représentés. Citons néanmoins les catégories : BEPC (3,5%), CAP+ (CAP ou rien et petite formation professionnelle, 4,9%), BPC+ (BEPC + petite formation technique, 4%), BACT (Bac technique ou équivalent, 1,6%), BACG (Bac général avec peut-être spécialisation technique, 2%) et BTS (BTS, DEUG et au-delà 0,8%).
10. Une variable instructive pour mesurer l'enracinement est l'**indicateur de résidence** lors du recensement de 1975 (« ind res<82 »). Elle est découpée en quatre modalités : ceux qui résidaient dans le même logement (58% des résidents), ceux qui étaient en 1975 dans la même commune (7,8%), ceux qui viennent d'une autre commune (29,2%) et ceux qui n'étaient pas en

France métropolitaine en 1975 (5% de notre population).

11. Au niveau des **professions**, les regroupements ont bien sûr été opérés en fonction de la problématique. Il était tentant d'obtenir des catégories de tailles analogues. Mais des professions spécifiques ont été gardées, au vu de leur intérêt sociologique : on n'a pas voulu inclure les personnes travaillant dans les services de nettoyage dans la catégorie « ONQautres » (ouvriers non qualifiés autres). De même, le personnel des PTT ou de la RATP conservera ses spécificités, et les retraités « anciens ouvriers » sont restés tels puisqu'on ne peut connaître leur ancien domaine d'activité. A l'opposé, la catégorie « cadre ou technicien » comprend autant des retraités que des actifs, et le groupe minoritaire « patron artisan » a une définition très souple puisqu'on y trouve 6 anciens artisans, 2 anciens agriculteurs et 3 chefs du BTP.

Le codage pour le travail statistique s'explique ainsi : parmi les 25 typologies professionnelles finalement conservées, celles qui sont les plus importantes pour les résultats finaux sont les premières (à seule fin de ne pas vexer un logiciel puissant mais un peu schizophrène). Celles qui sont donc en fin de liste ont leur importance pour dresser un panorama général des foyers, mais disparaîtront vite au fur et à mesure que l'on se penchera sur des personnes de plus en plus âgées.

L'image 2.15 page 52 reproduit le détail de ce codage.

2.5.1.2 Fiabilité des résultats

Avant même de dresser les divers profils de foyers et celui des maisons de retraite, comparons quelques statistiques issues de ce travail avec celles des foyers Sonacotra du 31 mai 1991.

En sélectionnant les individus résidant en foyer dans notre fichier, on rencontre 2,8% de retraités. La Sonacotra en recense 4,8% dans le 92 (+1,9% de « pensionnés », 3,4% dans le 93 (+2% de ces fameux pensionnés) et 2,2% (+1,6 %) dans le 94. On retrouve bien des chiffres analogues.

4,5% de notre population en foyers a plus de 61 ans. Les chiffres Sonacotra sont plus élevés (parce que notre échantillon contient, on le verra bientôt, des foyers de jeunes) : 10,4% dans le 92, 11,1% dans le 93 et 6,8% dans le 94.

Le taux de chômeurs (en foyers) dans notre fichier est de 8,4%. La Sonacotra en compte 10% dans le 92, 13,3 % dans le 93 et 5,5% dans le 94.

Nous recensons 37,5% d'Algériens quand la Sonacotra n'en trouve que 10 à 14%. Ce qui prouve le peu de fiabilité de certaines données des fichiers de cette institution : dans ses statistiques, 75% des personnes du 92 sont de nationalité « non-identifiée ». Les taux pour le 93 et le 94 sont respectivement de 74 et 77%. François Buton a remarqué qu'au premier février 1992, dans le foyer Sonacotra

code	abrèv.	%	définition
INDUSTRIE			
Ouvriers Qualifiés (OQ)			
1	OQindBTP	3,8	OQ dans l'industrie du BTP (Bâtiment et Travaux Publics)
2	OQindSTOCK	0,9	OQ stocks (magasinier ou expédition ou emballage)
3	OQindMECA	5,3	OQ mécanique dans l'industrie
4	OQindTRANS	0,9	OQ transformation (chimie, alimentaire etc.)
Ouvriers Non Qualifiés (ONQ)			
5	ONQindBTP	3,7	ONQ dans l'industrie du BTP
6	ONQindSTOCK	4,6	ONQ stocks (manutentionnaire, magasinier etc.)
7	ONQindMECA	6,8	ONQ mécanique
8	ONQindTRANS	3,7	ONQ transformation
9	ONQindvague	4,6	ONQ non précisés
ARTISANS			
Ouvriers Qualifiés (OQ)			
10	OQartBTP	2,5	OQ chez un artisan du BTP
11	OQartnonBTP	1,9	OQ chez artisan hors BTP (y compris chauffeurs...)
Ouvriers Non Qualifiés (ONQ)			
12	ONQartBTP	6,2	ONQ chez un artisan du BTP
13	ONQartNETT	1,1	ONQ nettoyage chez un artisan
14	ONQartAUTRE	1	autres ONQ chez des artisans
PUBLIC ET PARAPUBLIC			
23	OQ RATP	1,6	OQ RATP (ou agent d'autres services publics)
24	agent RATP	2,4	agent ou contrôleur RATP ou analogue
25	agent PTT	3,3	agent PTT
AUTRES			
15	EMPLOYE	11,9	employé en entreprise
16	ancienOUVR	14,2	ancien ouvrier (retraité en 1982)
17	SANSACTPRO	13,9	personnes diverses de tous âges sans activité professionnelle (parmi elles, on retrouve les " inactifs ").
18	sécurité	0,6	agent de sécurité (+ 2 concierges).
19	patronartetc	0,7	patron artisan (cf + haut)
20	emplcommart	1,1	employé commercial chez un artisan (serveur, coiffeur etc).
21	cadreoutech	2,6	cadre ou technicien
22	etudiant	0,5	étudiant

FIGURE 2.15 – Scan du codage originel, nécessaire pour que les données soient assimilées par un logiciel statistique des années 1990.

d'Aulnay-sous-Bois, les Algériens représentaient 32,9% des résidents (voir son rapport, et son analyse sur le « dépouillement symbolique ».. Dans ses statistiques générales, la Sonacotra n'en compte que 10,35% dans le même foyer et avoue que les « autres non-identifiés » représentent 67,37% de la population de ce foyer (Paradoxalement, les données Sonacotra relatives aux types d'activité sont bien plus fiables que celles relatives à l'identité de ses résidents : le taux de non-identifiés ne dépasse pas 17%).

On voit donc que notre fichier est très représentatif de la petite couronne. Sa structure (individu par individu) en fait un excellent outil de travail. Cependant, nous n'avons pas la prétention de le penser représentatif de la population parisienne, toujours atypique, ni de la grande banlieue.

2.5.2 Trois groupes distincts : les jeunes Français, les vieux Français, et les immigrés

La description précédente des modalités et les statistiques élémentaires associées offrent un panorama des foyers et des maisons de retraite bien plus vaste qu'on n'aurait pu l'imaginer.

2.5.2.1 Les jeunes

Les jeunes sont très présents (20% de la population totale a moins de 30 ans, et en foyers, ils forment le quart des résidents). Qui sont-ils ? 79% sont français, 8% sont des femmes (quasi-exclusivement françaises). Tous travaillent : 94% des Français et 92% des étrangers ont une activité salariée.

Réciproquement, les Français forment 7% des plus de 30 ans en foyers, et 3% des plus de 50 ans. Toujours pour les Français, le pourcentage d'actifs glisse de 82% (plus de 30 ans) à 55% (plus de 50 ans).

Il apparaît donc qu'il y a beaucoup de jeunes Français en foyers, mais que ceux-ci ne restent pas dans de tels espaces. Sont-ils tous fils d'immigrés ? Pas nécessairement ; il suffit de regarder leurs divers profils pour s'en convaincre. On a déjà quasiment tous les originaires des DOM (même s'ils ne représentent que 3% de ces jeunes en foyer) et les étudiants étrangers. 17% de ces jeunes ont un Bac. 29% d'entre eux travaillent à la RATP ou aux PTT comme agents ou ouvriers qualifiés ; il faut ajouter à cette catégorie 10% de cadres (ou fonctionnaires de catégories A ou B) pour se rendre compte qu'il y a dans cet échantillon des foyers appartenant aux grandes administrations ou analogues (type RATP, PTT, SNCF), qui logent leurs jeunes employés venus de province ou des DOM, ou emploient et hébergent une catégorie de Français socialement fragiles, pouvant néanmoins assumer des fonctions humbles dans l'administration. Nous n'avons pas les moyens

de localiser de tels « foyers de fonctionnaires ». Mais en consultant l'annuaire, on en trouve à Ivry et Nanterre.

Il y a donc divers types de foyers. Tous n'ont pas nécessairement le profil « immigré de 50 ans » : à Paris par exemple, 57% des personnes hébergées en foyer Sonacotra ont moins de 35 ans. Les femmes représentent le tiers des résidents et les étudiants le sixième (ici les données Sonacotra sont supposées fiables, au vu du pourcentage des « non-identifiés ». limité à 2,3%).

On oppose donc deux pratiques. Les jeunes Français résident en foyer le temps de s'adapter à la vie parisienne ou de s'insérer socialement, mais disparaissent dès l'âge de 30 ans. On rencontre ces jeunes aussi bien dans des foyers tenus par des administrations (ou l'on prévoit une rotation rapide) que dans des foyers plus classiques, ou les Français sont vite relayés par des « nouveaux migrants » : les personnes originaires d'Algérie de moins de 30 ans en foyer sont très peu représentées (2% de ces jeunes), les Marocains forment 4% de cette tranche d'âge, tandis que les Maliens frôlent déjà les 9%.

2.5.2.2 Les plus de 30 ans en foyers

Les pensionnaires de plus de trente ans sont au contraire étrangers (à 93%). Et ce sont des personnes foncièrement sédentaires. Le graphique 2.16, qui détaille, pour chaque tranche d'âge, le taux de résidents présents en 1975 dans le même foyer que celui dans lequel ils ont été recensés en 1982, le prouve.

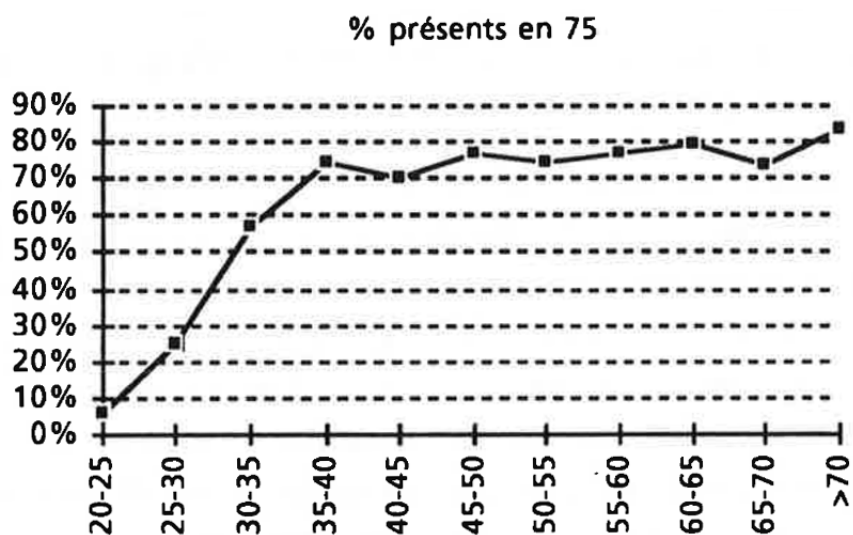


FIGURE 2.16 – La sédentarisation des résidents avec l'âge (en abscisse, les tranches d'âge).

Ce résultat met aussi en évidence l'homogénéité des plus de 35 ans, au regard

de leurs modes d'hébergement. 70% d'entre eux restent dans le même foyer, qui n'est donc pas à percevoir comme un lieu d'accueil temporaire. Même si une fraction des résidents longue-durée fait des allers et retours entre le pays de naissance et la France, le phénomène est clair : le foyer est un lieu d'attache privilégié de l'étranger qui y réside.

On s'intéressera de façon croissante à la population des plus de 35 ans, notamment parce qu'elle nous semble la seule représentative des immigrés qui risquent de vieillir en foyers.

Disons un mot sur la catégorie charnière des 30–35 ans — qui représente 12% de la population des foyers — dont on ne parlera plus ultérieurement. Les Français forment 16% du groupe, et parmi eux il n'y a que 11% de chômeurs. Chez les étrangers, une personne sur trois n'a pas de travail ; les nationalités représentées de manière significative sont les Algériens (36%), les Maliens (22%), les Marocains (22%) et les Turcs (6%). L'espace est devenu et restera exclusivement masculin.

Le tableau 2.17 détaille le poids de chaque classe d'âge en foyers et la proportion d'actifs.

tranche d'âge	% actifs	poids	poids relatif (= pds de la catégorie chez les plus de 35 ans)
35-40	70	15	24,0%
40-45	74	15	24,0%
45-50	78	13	20,8%
50-55	73	10	16,0%
55-60	73	5	8,0%
60-65	31	3	4,8%
65-70	20	1	1,6%
70-75	25	0,3	0,5%
75-80	0	0,15	0,2%

FIGURE 2.17 – Classes d'âges et actifs en foyers.

On remarque que, indépendamment de l'âge (en excluant néanmoins les retraités potentiels), au moins une personne sur quatre ne travaille pas. On a affaire à une population défavorisée.

Les plus de 55 ans représentent 9,5% de la population totale des foyers. Si l'on veut raisonner sur les foyers dans lesquels il y a des vieux immigrés, on retiendra le taux relatif (ou l'on ne considère que les plus de 35 ans, et où l'on exclut donc les foyers de jeunes fonctionnaires) de 15,1 %, ce qui n'est pas négligeable. De même les plus de 60 ans forment, on le sait, 4,5% de notre population des résidents en foyers, et leur taux relatif est de 7,1 %. On retrouve alors les chiffres des foyers Sonacotra.

Pour ces vieux, le rapport à la retraite est ambigu. Seule la dernière classe d'âge (les 75–80 ans) est composée à 100% de retraités. Pour les 3 classes allant de 60 à 75 ans, on rencontre toujours environ 25% d'actifs. Il y a un paradoxe entre le fort taux de chômage (ou d'inactivité, au sens large) rencontré chez les personnes en âge de travailler et cette volonté des vieux à se définir par leur rapport au travail : outre le taux d'actifs cité à l'instant, on rencontre deux « inactifs » qui ont entre 65 et 75 ans, et un « chômeur » de plus de 70 ans. On peut certes se méfier des statistiques (c'est bien pour cela que nous ne raisonnons pas en pourcentages), mais tout donne à penser que de telles représentations de soi, clairement dévalorisantes, se retrouveraient dans un échantillon plus large.

Les plus de 35 ans résidant en foyer forment donc une catégorie fortement défavorisée. Population exclusivement masculine, vivant dans des conditions que l'on sait difficiles (habitat collectif avec un espace privé minuscule), qui a peu d'atouts en main. La preuve, un Français sur six se déclare « inactif ». aucun ne se prétend « chômeur ». Les seules nationalités plus représentées que les Français sont les Portugais (6% pour 5% de Français), les Maliens (6 %, et 40% d'« inactifs »...), les Marocains (23 %), les Algériens bien sûr (54%). On ne sait pas encore si la faible proportion de Turcs (deux fois moins que de Français) est dû à leur arrivée récente ou si comme les Tunisiens et les Sénégalais, ils fuient les foyers.

On se rappellera l'uniformité des pratiques quel que soit l'âge des personnes : forte sédentarité dans le foyer conjuguée à un taux très faible d'actifs dans ces groupes (75% environ à Nanterre et à Ivry, 52% à Aulnay) et surtout indépendance entre ces variables et l'âge. Et donc les plus de 35 ans en foyer ont une caractéristique en commun : ils sont tous... déjà vieux.

2.5.2.3 Les maisons de retraite

Nanterre, avec ses quatre foyers ou résidences pour personnes âgées et sa maison de retraite dans l'hôpital est sur-représentée. Cela se remarque au pourcentage de femmes en maisons de retraite de cette ville : 40% contre 80% à Ivry ou Aulnay.

Que donnent les statistiques générales ? Les résidents en maison de retraite ont entre 55 et 95 ans, quasiment tous français : 2,5% d'étrangers (l'Europe non-ibérique étant autant (sous-)représentée que l'Algérie et le Maroc réunis). Le minuscule groupe des Français par acquisition (1%) n'est constitué que de personnes issues des très anciennes vagues migratoires européennes.

La présence de Nanterre dans l'échantillon nous a incité à prendre contact avec le Directeur de la maison de retraite du Centre d'accueil et de soins hospitaliers de cette ville ; on nous a confirmé qu'en 1982, cette structure disposait de 800 à 900 lits, et que ses résidents étaient pour la plupart des hommes, provenant du Centre d'hébergement de ce qui s'appelait alors la « Maison de Nanterre », finissant leurs jours dans cette maison. Ils étaient, comme pour les maisons de retraite plus tradi-

tionnelles, quasiment tous français. Si la maison de retraite est aujourd’hui deux fois moins peuplée, le taux d’étrangers est, en juillet 1992, toujours ridicule (1%).

On réalise donc que cette institution atypique, chargée d’offrir une ultime demeure aux plus désocialisés des hommes vieux, n’infirmes pas nos conclusions relatives à la fréquentation des maisons de retraite : il n’y a pas d’étrangers dans celles-ci. Non pas qu’elles soient « réservées » aux Français. Mais les étrangers qui vieillissent sont de deux types : ou ils ont une famille récemment reconstituée, qui a donc des pratiques de solidarité intenses et ils ne terminent pas leurs jours en maison de retraite. Ou ils vivent en foyer, sans famille depuis des lustres ; il semble qu’ils n’ont alors aucune raison de quitter leur maigre capital social, acquis dans ce foyer, pour un espace inconnu. D’autant qu’ils ne sont pas « tragiquement désocialisés » au point d’échouer dans la maison de retraite de Nanterre qui s’occupe des vieux clochards.

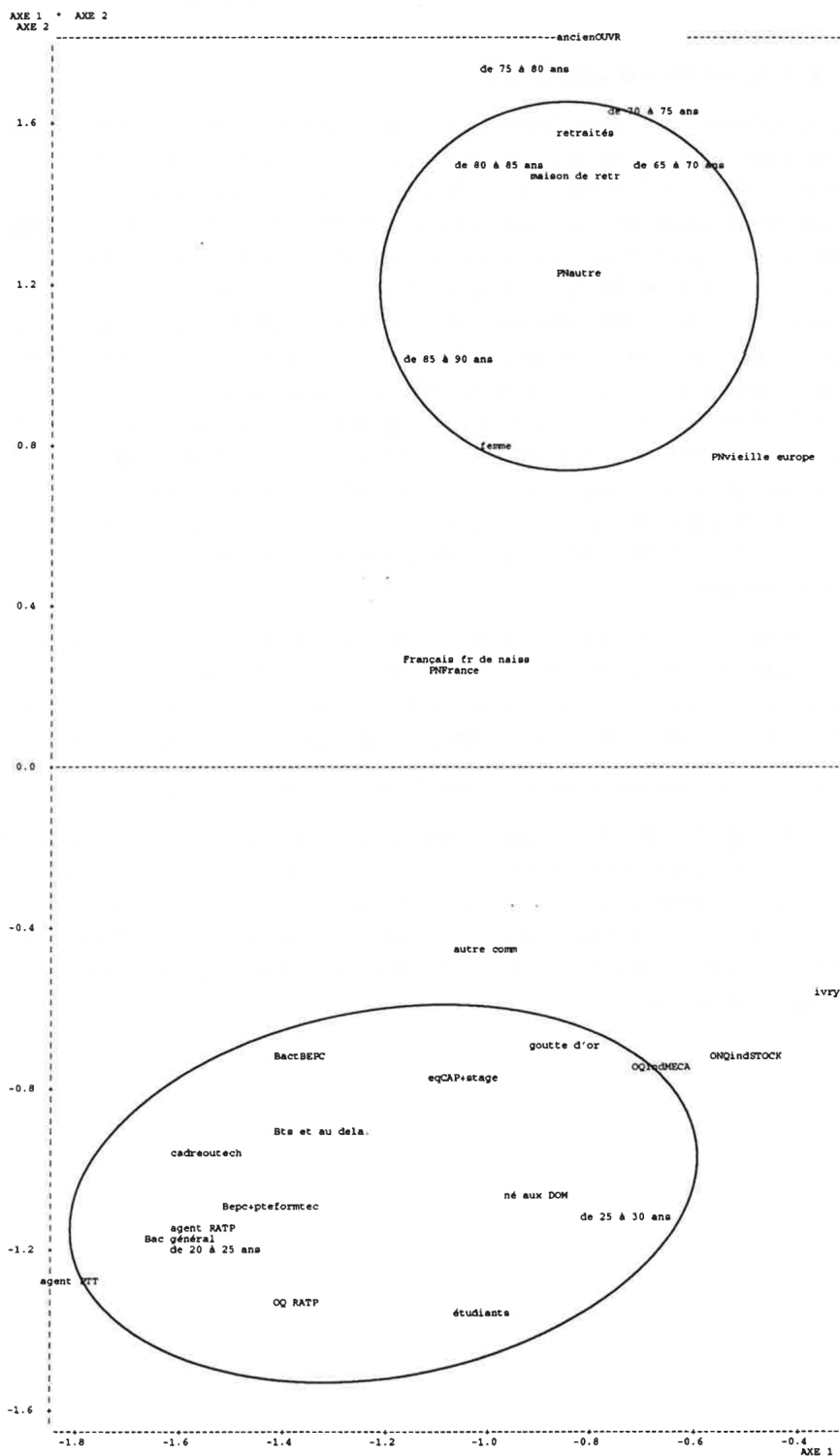
2.5.2.4 Une synthèse graphique

Le graphique factoriel de la page 2.5.2.4 et de la suivante résume assez bien le caractère tripolaire de notre population. Il a été obtenu en sélectionnant l’âge, la nationalité actuelle, l’indicateur de résidence en 1975 et la profession en variables actives. Les résultats de l’analyse, que l’on peut lire dans l’annexe, donnent la liste des modalités ventilées (de poids trop faible, donc non utilisées pour la sélection des axes factoriels et redistribuées de façon aléatoire), qui ont donc été supprimées dans le graphique ; ce sont : ag15 (personnes de 15 à 20 ans), ag90 et ag95 (personnes de plus de 90 ans) ; au niveau des nationalités (en 1982), ce sont les catégories « vieille Europe, espagnol, italien, Afrique noire, mauritanien, sénégalais, tunisien, cambodgien et Extrême Orient » ; on retrouve donc bien les nationalités « rares » dont on parlait plus haut et l’on évitera donc de faire trop de commentaires sur les modalités associées du type « pays de naissance » qui elles, sont représentées graphiquement, mais sélectionnées en illustratif. De même, au niveau des professions, « OQindSTOCK, OQindTRANS, sécurité, patronartetc et étudiant » ont été supprimées car ventilées.

En variables illustratives, on a donc les pays (ou régions) de naissance, la ville, le sexe, le type d’activité, le mode de résidence, l’indicateur de nationalité et le diplôme. Les modalités de ces variables sont assez bien représentées, à l’exception de « Français par acquisition » (supprimée), « PNEspagne et PNAfrique noire ».

Pour une lecture plus aisée, les modalités actives ont été soulignées.

Le vieillissement des immigrés en région parisienne
 Édition majoritairement réalisée par Emmanuelle Usclat, M2 PUN, Enssib, 2016–2017



On remarque un effet Guttman au niveau de l'âge, qui met bien en valeur la situation des Français : présents chez les jeunes, absents chez les 35–65 ans, revenant en force chez les vieux. C'est l'axe horizontal qui discrimine Français et étrangers, et l'axe vertical distingue les jeunes des vieux. Remarquons la nébuleuse (à droite) constituée de tous les immigrés qui nous intéressent, étude qui fera l'objet du paragraphe suivant.

2.5.3 Les immigrés de plus de 35 ans en foyers

2.5.3.1 Quelle histoire de l'immigration ?

Nous avons montré l'intérêt de la catégorie « étrangers de plus de 35 ans » résidant en foyer pour notre problématique, et le statut marginal de certaines nationalités dans ces foyers. Nous allons donc maintenant nous pencher sur les groupes les plus importants. On les connaît : ce sont les Portugais (6% des étrangers de plus de 35 ans), les Algériens (57%), les Maliens (6%), les Marocains (24%), les Mauritaniens (1,2%) et les Turcs (2,6%). A l'exception des Français, les autres nationalités représentent au maximum 0,8% des plus de 35 ans.

On distingue les nationalités appartenant aux groupes étudiés précédemment (Portugais, Algériens, Marocains) qui sont relativement âgés (les plus de 35 ans représentent 80 à 90% du total des individus de chaque nationalité, les plus de 50 ans représentent 26 à 42% du total) des « nouveaux » immigrés, à savoir Maliens, Mauritaniens et Turcs. Ces derniers sont parfois très minoritaires mais permettent de pressentir les résidents de demain, et aussi de se défaire de certains préjugés.

Par exemple, en 1982 les Maliens forment dans les foyers une population jeune : 55% des Maliens en foyer ont moins de 35 ans (contre 10 à 20% pour les trois nationalités précédentes), et les plus de 50 ans ne forment que 7% de ce groupe. Mais ce ne sont pas des nouveaux immigrés : 76% d'entre eux, tous âges confondus et 87% des plus de 35 ans vivaient dans le même foyer en 1975.

Trois Mauritaniens sur quatre ont plus de 35 ans, mais seulement 8% d'entre eux ont plus de 50 ans. Mais tous étaient en France en 1975 et ils ont le plus fort taux de sédentarité : 9 Mauritaniens sur 10 résidaient dans le même foyer en 1975 qu'en 1982. Tous ceux de plus de 35 ans étaient au même endroit en 1975.

Les Turcs ont presque le même profil que les Mauritaniens : deux sur trois ont plus de 35 ans, mais seulement 3% de la population a plus de 50 ans. La différence fondamentale est que 26% d'entre eux était à l'étranger en 1975. Ce taux monte à 30% pour les plus de 35 ans. Ils seraient les nouveaux migrants, mais arriveraient assez âgés.

Il manque dans ces statistiques les informations relatives aux nouvelles immigrations. Mais on réalise le temps qu'il faut pour pressentir une typologie du « nouvel immigré ». Qui aurait pensé que les Mauritaniens pouvaient préfigurer

dès 1975 une nouvelle forme d’immigration africaine ?

On remarque l’enracinement (réel ou affirmé) des étrangers dans leur lieu d’habitation. Ceci est à relier avec la volonté de se définir par rapport au travail (ou l’impossibilité de concevoir la retraite) chez les immigrés de la région parisienne étudiés précédemment.

On pense aussi au futur regroupement familial des travailleurs originaires de Turquie, de Mauritanie et du Mali (qui s’est sûrement opéré en 1990, du moins en partie). En même temps, on comprend les difficultés des immigrés des générations antérieures : si ces derniers ont 50 ans et s’ils vivent encore en foyer, ils y sont peut-être depuis 20 ans et, mariés dans leur pays d’origine ou pas, ce sont des solitaires condamnés à mourir seuls. Heureusement, ils forment une minorité parmi leurs compatriotes.

Cet effet de solitude et d’échec se mesure tout autant chez les Français qui vieillissent en foyer, dont le profil ressemble étrangement à celui des... Maliens. Mais les histoires sociales des uns et des autres sont bien différentes.

Les vagues migratoires ont ici leur importance pour faire la distinction entre les 35–50 ans, qui sont des immigrés en âge de fonder (ou de rapatrier) une famille, résidant seuls en France en 1982, mais étant parfois en France depuis plus long temps qu’on ne l’imagine, et les plus de 50 ans, présumés depuis longtemps en France, qui ont des compatriotes dont on a mesuré les taux variables d’intégration dans les précédentes études. Le tableau 2.19 illustre bien ce phénomène.

	<i>>50ans/>35ans</i>
<i>Tous étrangers</i>	32%
<i>Portugais</i>	49%
<i>Algériens</i>	30%
<i>Marocains</i>	40%
<i>Maliens</i>	16%
<i>Turcs</i>	5%
<i>Mauritaniens</i>	11%
<i>Français</i>	23%

FIGURE 2.19 – Rapport « plus de 50 ans » sur « plus de 35 ans ».

L’ensemble de ces résultats donne à penser qu’il n’y a pas un vieillissement spécifique à une immigration, mais à des générations d’immigrés. Les Tunisiens, comme les Espagnols ont disparu ; Il y a peu de Portugais et les Marocains sont deux fois moins nombreux que les Algériens, dont on avait déjà remarqué le statut spécifique. Les Maliens appartiennent déjà à une immigration « traditionnelle » et déjà vieillissante.

On retrouve bien une immigration spécifiquement algérienne : il n’y a pas de Portugais de plus de 60 ans en foyer ; si on prolonge l’étude des ratios « personnes

âgées sur plus de 35 ans » en s'intéressant au rapport « plus de 60 ans sur plus de 50 ans ». on trouve qu'il est de 16% pour les Marocains, de 31% pour les Algériens. Si on regarde les « plus de 65 ans sur plus de 50 ans ». ce ratio accuse encore les différences : 2,5% contre 14%.

Les Algériens forment 86% des plus de 65 ans résidant en foyer ; ce qui témoigne de la non-pertinence d'une expression généraliste comme le « vieillissement des Maghrébins en foyer ». On savait que les Marocains accédaient tardivement à la naturalisation (ou rentraient dans leur pays), et on avait évoqué la relation spécifique pays d'immigration-pays hôte. Elle est claire ici — ceci dit nous ne pensons pas qu'elle se réduise à une relation colonisateur / colonisé ; sinon ce fait serait apparu, tant avec les Tunisiens que les Sénégalais ou d'autres.

2.5.3.2 Les actifs et les chômeurs, les inactifs, les retraités

Une analyse factorielle (cf. graphique 2.20) permet de visualiser les différents types de résidents. Elle oppose fortement les retraités au monde du travail, qui est représenté par un long nuage qui court sur la droite du graphique : les jeunes en bas, les 55–60 ans en haut. Ces derniers sont intégrés dans le monde « légal » du travail : les chômeurs sont proches des actifs. Les Algériens au centre, représentent la « norme ». c'est à dire ici la majorité, tandis que les immigrés plus récents sont proches des « inactifs ».

C'est le moment préciser cette dernière notion. Une personne qui se définit comme « inactive » s'est auparavant définie « sans activité professionnelle ». A la différence d'un chômeur, qui se décrit avec un profil précis (peintre en bâtiment, gardien, barman etc.), le résident « sans activité professionnelle » n'a pas de légitimité dans le monde du travail. Trois hypothèses peuvent expliquer ce fait : ou il ne maîtrise pas les catégories de l'administration française, et il n'a pas l'idée de se définir comme chômeur ; il ne travaille pas, donc se voit « inactif ». ou il est en pré-retraite ou en congé-maladie longue durée ; ou enfin il travaille au noir, débarrassé de son marchand de sommeil depuis qu'il réside en foyer (espace qui dans ce cas-là le valoriserait socialement à ses yeux) et il préfère se définir « sans activité ». pour protéger son employeur et donc son emploi. En fait les « anciens migrants » (Portugais, Algériens et Marocains) s'opposent aux nouveaux (Turcs, Mauritaniens et Maliens) par leur perception des normes européennes et par leur capacité à les assimiler pour construire leurs propres représentations. On mesure aussi leur intégration à leur capacité à gérer mieux que les autres personnes ici étudiées le rapport aux « papiers » fussent-ils sous forme de questionnaires de l'INSEE. On imagine aussi le mal que doivent éprouver et le recensé et l'enquêteur INSEE à remplir correctement de telles fiches lorsque l'intéressé maîtrise mal la langue française.

En conclusion, on peut dire que l'opposition chômeur/inactif est un bon indicateur de la mesure de l'intégration (au sens meilleure perception des normes du

Le vieillissement des immigrés en région parisienne
 Édition majoritairement réalisée par Emmanuelle Usclat, M2 PUN, Enssib, 2016–2017

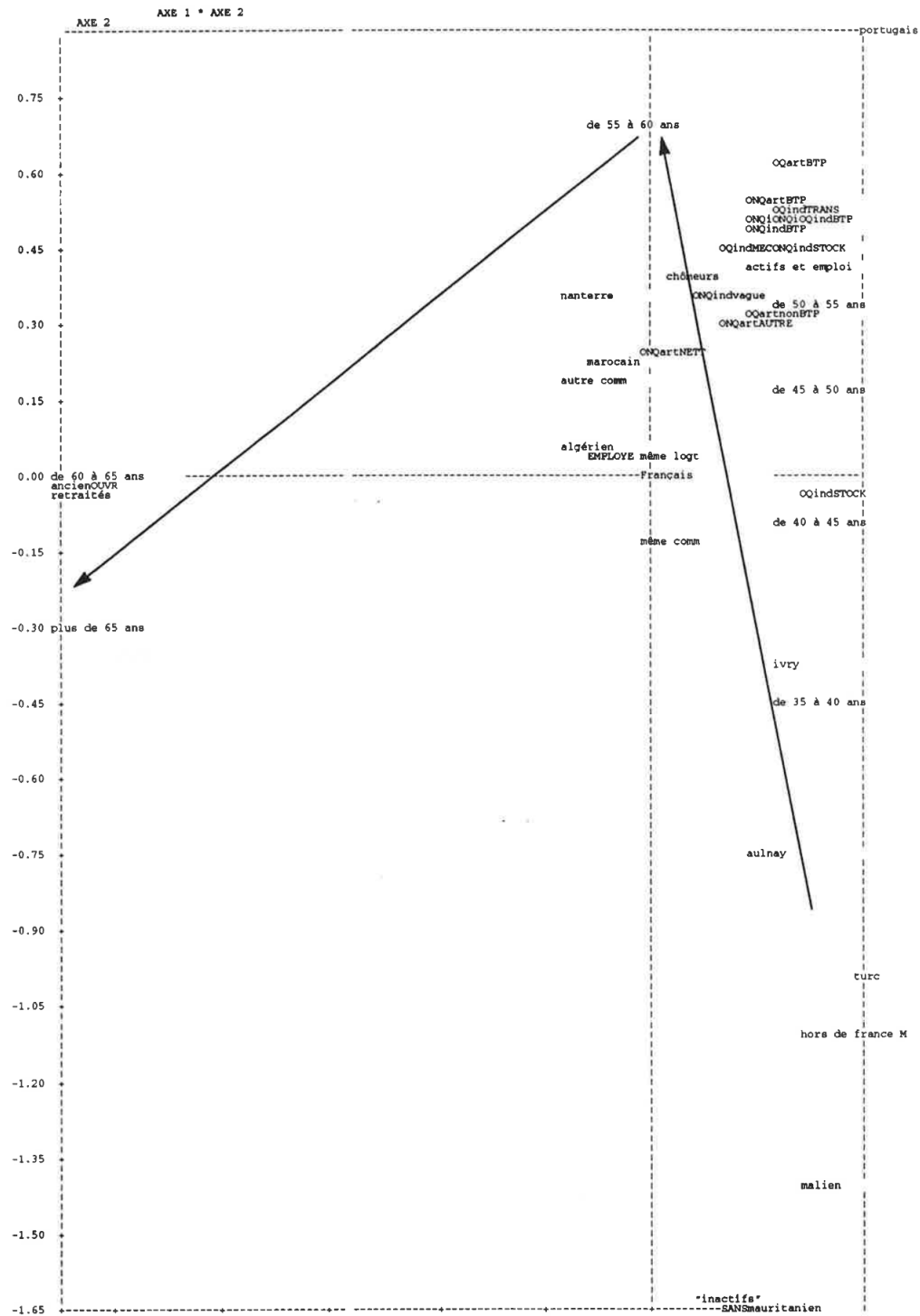


FIGURE 2.20 – Analyse factorielle des différents types de résidents.

pays hôte, et donc meilleure aisance) de l'immigré. Si on intègre ces faits dans une problématique du vieillissement dans les foyers, on peut prévoir (sauf transformations sociales profondes) que dans 20 ans, il y aura tout lieu de s'inquiéter de la situation des vieux Turcs et des vieux Maliens en foyer.

2.5.3.3 Les sédentaires de plus de cinquante ans

L'histoire de l'immigration en France est donc telle qu'en 1982, les hommes de plus de 50 ans résidant dans le même foyer depuis au moins 7 ans — que l'on appellera les « sédentaires » — sont surtout des Algériens et des Marocains (en proportion deux fois moindre que les précédents). On a remarqué précédemment que le vieillissement en foyer était surtout le fait des Algériens, vu qu'ils forment 86% des plus de 65 ans.

Mais qui sont ces vieux en passe de désocialisation plus ou moins marquée ? Au-delà de leurs origines, y a-t-il moyen de les situer dans un contexte plus général, spécifique aux personnes arrivant au terme de leur vie professionnelle ?

Les sédentaires de plus de 50 ans forment 12% de la population des foyers (tous types de foyers confondus). Leur promotion sociale se mesure ainsi.

- 14% sont anciens ouvriers (sans précision de qualification), tous retraités.
- 8% sont employés (avec beaucoup de chômeurs).
- 16% sont ouvriers qualifiés.
- 52% sont des ouvriers non qualifiés (et deux sur trois sont dans l'industrie).
- Les 10% restant se définissent comme inactifs (que l'on peut penser ici préretraités ou en longue maladie).

Ces chiffres soulignent le déclassement social des résidents des foyers ; déclassement d'autant plus douloureux quand les personnes sont fragilisées par la solitude, le vieillissement de leur corps, et l'ostracisme dont elles sont frappées par le monde du travail.

Mais cette réalité n'est pas propre aux immigrés. Quand on voit qu'il faut attendre 1992 pour que les entreprises s'inquiètent du trop grand poids des 30–50 ans chez leurs employés (les jeunes étant peu sollicités par le monde du travail, les « vieux » en étant expulsés, dans l'espoir qu'ils laisseront la place aux premiers), quand on se penche sur les quartiers et les villes sinistrés par la crise dans les années 1980, et quand on remarque la diffusion sournoise de la paupérisation et de la désocialisation, indépendamment des origines des personnes, on réalise que des choix (qu'il ne nous appartient pas de juger), voire simplement des tendances de recomposition sociale fragilisent d'abord les personnes qui ont le moins d'acquis : dont les solitaires de plus de cinquante ans en bas de l'échelle sociale.

2.6 Conclusion

2.6.1 Les faits

2.6.1.1 Un monde de labeur

On a remarqué à quel point les immigrés se définissaient par rapport au travail, et avaient des difficultés à quitter le seul espace qui leur donnait une légitimité sociale : les vieux étrangers de la région parisienne sont étonnamment actifs.

L'étude des résidents en foyers nous a permis de faire tout d'abord la distinction entre anciennes et nouvelles immigrations plus qu'entre vieux et jeunes immigrés : les « anciens » sont dans le monde du travail « légal » : ils ont un emploi ou ils sont chômeurs ou (pré-)retraités ; chez les « nouveaux » (qui sont aussi relativement jeunes), on trouve une étonnante proportion d'inactifs, à la fois conséquence de la difficulté croissante à trouver du travail depuis la fin des années 1970, de leur difficulté à maîtriser les concepts français, mais aussi de leur vocation, en tant qu'immigration récente, à avoir des emplois non-déclarés.

A ce titre, Portugais, Algériens, Marocains, Tunisiens, Espagnols et Italiens font déjà partie des anciennes immigrations. Même si on peut imaginer que beaucoup d'entre eux, à des périodes diverses, ont dû travailler au noir pour survivre, ils ont réussi leur insertion dans l'espace légal du monde du travail et sont globalement arrivés avant que le chômage ne progresse et ne se stabilise au taux d'aujourd'hui.

Inversement, on est étonné par le délai nécessaire (quinze à vingt ans ?) pour qu'une immigration devienne lisible : le cas des Maliens, très présents dès 1982, voire 1975, dont les médias ne s'occuperont qu'à partir de 1986, le prouve clairement. Et donc le « groupe des six » fait déjà partie, en 1992, du creuset français, puisque cela fait plus de quinze ans que sa visibilité est assurée.

2.6.1.2 Une logique historique de l'intégration

Les chiffres légitiment une première approche historique linéaire et descriptive : au travers de divers indicateurs évalués pour les personnes âgées (travailleurs / retraités, taux de présence féminine, pourcentage de naturalisés suivant les nationalités et représentativité de ces nationalités dans les foyers de travailleurs) on arrive à une lecture de l'immigration en vagues.

Dans « l'ancienne immigration », on distingue trois groupes.

- Les Italiens et les Espagnols, qui ont, au vu des indicateurs précités, dépassé le stade de l'immigration stigmatisée, même si on reconnaît chez les Espagnols deux types d'immigrés : les anciens qui ont fui leur pays pour des raisons politiques et ceux qui sont arrivés dans les années cinquante-soixante pour des motifs d'ordre économique. Leurs pratiques tant profes-

sionnelles que familiales permettent de les prendre comme modèle traditionnel de l'intégration.

- Les Algériens, en situation d'échec relatif (faible présence féminine, faible taux de naturalisation, forte présence en foyers, tout cela conjugué avec une difficulté à se légitimer professionnellement, suite aux pratiques de sollicitation / expulsion que l'industrie a eues à leur égard).
- Les Marocains-Portugais-Tunisiens, dont les différences au niveau national préfigurent les nuances au niveau individuel, à l'intérieur d'une même nationalité. À des degrés divers, ils offrent toutes les caractéristiques d'une immigration dynamique, qui semble avoir enfilé le bleu du travailleur pour éviter les stigmatisations xénophobes. Dans ce groupe, Portugais et Tunisiens semblent faire des choix clairs, déterminés par leurs familles. La situation est plus ambiguë chez les Marocains qui ne se naturalisent qu'aux abords de la retraite, après un regroupement familial tardif mais fréquemment effectué ; on se souviendra aussi qu'une minorité de vieux Marocains reste menacée par la solitude, puisqu'elle finit ses jours dans des foyers de travailleurs.

2.6.1.3 Au-delà de l'histoire linéaire

Nous pouvons essayer de comprendre la « spécificité » algérienne, à condition d'essayer de l'intégrer dans une conception de l'immigration qui dépasse l'histoire événementielle. Il faut garder à l'esprit les risques que l'on prend à mettre dans une même catégorie les immigrés des diverses régions de ce pays, venus à des moments divers. On sait malgré tout que les vieux Algériens vivent dans des espaces de solitude qui se mesurent autant à la disproportion des ratios hommes / femmes qu'au poids de cette nationalité chez les vieux résidant en foyers.

P. Weil rappelle que les Algériens constituent la seule nationalité qui a subi, à la fin de l'ère Giscard, une forte incitation au retour qui s'est d'ailleurs soldée par un succès relatif de ses promoteurs puisque 500 000 Algériens ont quitté l'hexagone en trois ans.

On a remarqué le faible taux de naturalisés, qui peut s'expliquer en partie par un nationalisme algérien vivace, qui a poussé sur les cendres d'une guerre de libération ; on a évoqué l'ambivalence des rapports franco-algériens depuis la fin de la guerre (et on pourrait remonter à la fin du XIX^e siècle). Rappelons que les foyers Sonacotra ont été créés pour canaliser l'immigration algérienne, qu'ils ont contribué à la maintenir dans cette situation de solitude. Inversement, les militants français des années 60–70 qui voulaient conjuguer défense du Tiers-Monde et défense du prolétariat ne pouvaient éviter une focalisation sur les Algériens, et sur eux seuls.

L'immigration algérienne s'est donc retrouvée deux fois dépossédée de son

destin (car un immigré est avant tout en position de dominé et doit composer avec les représentations que le « national » plaque sur lui). On peut imaginer que leur statut d'archétype de l'immigré a rendu difficile l'intégration des Algériens, à la fois à cause des fortes contraintes administratives créées à leur intention, et aussi à cause de la sollicitude des mouvements de gauche à leur égard.

Ce n'est qu'une hypothèse. Ce qui est sûr (et là, les chiffres, fussent-ils de 1990, ne le diront pas), c'est que l'Algérie est aujourd'hui dans un état de faillite morale, politique et économique qui réduit la probabilité pour des vieux Algériens de se décider à y finir leurs jours.

Cette spécificité est-elle proprement algérienne ? La France digère à peine sa problématique de l'immigration qu'elle redécouvre la multiplicité des discours ethnicisants, xénophobes. La Yougoslavie en est un bon exemple. Le racisme reprend ses droits, serpent de mer irrationnel. N'y a-t-il pas eu précédemment en France d'autres nationalités, d'autres groupes qui avaient ce même statut de bouc émissaire ? On pense par exemple aux Italiens immigrés en France quand Mussolini était au pouvoir. Et si les Algériens, qui ont goûté cette position inconfortable du stéréotype, de l'immigré trop encadré, pour le meilleur comme pour le pire, s'intègrent aujourd'hui, quel groupe, quelle nationalité devra demain revêtir habits du trop bon ou du trop mauvais sauvage ?

2.6.2 Prospectives

On retiendra les dangers d'une approche culturaliste pour percevoir l'immigration : le vieux maghrébin n'existe pas, sauf quand on le fabrique de toutes pièces (cf. les Algériens).

On n'oubliera pas l'importance du social dans la perception des immigrés : si certains Algériens conçoivent les foyers comme des maisons de retraite, c'est parce que, comme d'autres (Français ou non, jeunes ou vieux), leur statut social et professionnel de dominés, d'exclus, les incite à investir des foyers de travailleurs, les transformant en résidences du quart-monde. Les chiffres ont prouvé ce phénomène. Parallèlement, on évitera de vanter l'immigration réussie des vieux Tunisiens ou des vieux Marocains. Si leur situation familiale est plus confortable que celles des Algériens, leur capital social n'a pas lieu d'être différent de celui de la masse des vieux Français de catégories sociales défavorisées, exclus du marché du travail dès la cinquantaine, dont les enfants sont appelés à former le gros des contingents de chômeurs.

A ce titre, il y a une continuité entre les immigrés, qu'ils soient polonais, italiens, algériens et peut-être maliens. Tous ont été prétendus à un moment ou un autre inassimilables à cause de leurs « spécificités culturelles », presque tous finiront par être des vieux ouvriers usés par le travail, même si les notions d'ouvrier et d'activité varient au fil des décennies. Tout comme ils ont été produits, façonnés

par le pays d'accueil, ils en subissent aussi les maux. En l'occurrence, la solitude des vieillards est un fait qui déborde largement le cadre de l'immigration.

Pour conclure — malgré tout — sur une note optimiste, on remarquera que, plus que les immigrés, c'est le stéréotype qui leur est attaché qui vieillit. Ce qui ne peut être que bénéfique aux premiers.

Chapitre 3

Rappel de la problématique de l'enquête qualitative

Marie-Hélène Lechien

Note Le texte auquel se réfèrent certains étudiants dans la suite de ce rapport final est un document de travail distribué lors de l'atelier de recherche relatif à l'enquête. Ce présent texte en est une version modifiée.

Comme l'ont montré l'ensemble des travaux sur l'immigration, celle-ci est d'abord inscrite dans le provisoire et s'achève sur le retour dans leur pays d'origine des étrangers venus en France à la recherche d'un travail.

Mais une part importante de ces étrangers, difficilement évaluable, se stabilise et s'installe durablement au sein du pays d'accueil. Énoncé ainsi, ce constat de l'enracinement semble relever de l'évidence et n'appeler aucun commentaire, mais il se heurte pourtant à une cécité partagée par la société d'émigration, la société d'immigration et les immigrés eux-mêmes, cécité produite par les contradictions et les illusions inhérentes au processus migratoire : le vieillissement et la vieillesse des immigrés constituent un impensé de l'imaginaire social, car la présence de l'immigré, pensée comme provisoire, « devrait cesser (en droit, idéalement) dès lors que cesse le travail qui en est la raison et la justification ultime » [19]. Dans cette logique, la retraite, c'est-à-dire la fin de toute activité professionnelle, implique nécessairement un retour dans le pays d'origine où sera vécue la vieillesse, et n'intéresse donc pas le pays d'accueil.

Ainsi, les chercheurs qui se consacrent depuis peu à l'analyse du vieillissement et de la vieillesse des immigrés arrivés en France dans les années 1950–1960 soulignent leur caractère « inédit », et l'urgence de mesures adaptées à une population qui arrive progressivement et bientôt massivement au terme de sa vie active, oubliée, usée, menacée par la précarité, et porteuse d'une culture ou d'une histoire

nationale incorporée susceptible d'aggraver l'isolement que connaissent les personnes âgées en France. Ils contribuent par là à la mise en place d'une problématique qui dégage un certain nombre de facteurs distinguant les vieux immigrés des autres personnes âgées et dessine les contours d'un nouveau « problème social », celui de la vieillesse immigrée.

Ayant occupé les positions les plus dévalorisées de l'espace des professions, soumis aux conditions de travail les plus pénibles, les immigrés retraités connaissent un vieillissement professionnel et physique accéléré. La reconstitution de leur trajectoire professionnelle, nécessaire pour l'établissement des dossiers de retraite, se révèle difficile, voire impossible : les différents emplois n'ont pas toujours été déclarés, et la somme des preuves administratives à présenter (dans la logique des « papiers » à fournir pour obtenir des droits et justifier une présence toujours soumise à contrôle) décourage les candidats à la pension de retraite, qui ne maîtrisent pas toujours le français et sont privés d'informations.

L'impossibilité de rendre fréquemment visite aux membres de la famille et aux amis restés dans la société d'émigration aggrave le déclin des liens sociaux et familiaux qui caractérise la retraite, privée des repères familiers dont disposent les autres personnes âgées vieillissant dans le pays où elles sont nées. Certains immigrés n'ont pas été rejoints par leurs familles et sont de ce fait menacés d'isolement. Les foyers de travailleurs, les maisons de retraite et les hôpitaux regroupent ainsi des « vieux » enfermés dans une solitude qu'aggravent les « barrières de la langue et de la culture » [5].

Mais celles-ci semblent d'autant plus fortes que les immigrés ont quitté une société du Tiers-Monde, et notamment du Maghreb. La spécificité de la vieillesse des étrangers renvoie de fait à celle des Maghrébins, originaires de pays où « la culture véhicule toujours des images séculaires de la vénérabilité des vieillards en terre d'Islam » [17].

Ainsi est en place l'un des thèmes récurrents des enquêtes menées sur les migrants âgés : confrontés au statut de la vieillesse en France, ils sont contraints de faire le deuil d'une représentation valorisée de leur avenir, la « vieillesse honteuse » se substituant brutalement à la sagesse et au respect qu'ils étaient en droit d'attendre après une vie de travail dégradantes¹.

Par cette problématique préconstituée, le « problème de la vieillesse immigrée » tend donc à être centré sur le sort réservé à une population particulière, la population maghrébine, qui mobilise depuis les années 1950–1960 l'attention

1. Parce que ce thème récurrent tend à occulter le fait que la « vieillesse honteuse » résulte de l'invention récente du « troisième âge » en France, l'exemple des mutations qui ont traversé le monde paysan dans les années 1950–1970 permet d'analyser par analogie le travail de résignation dans lequel sont engagés les vieux immigrés. Car ces deux groupes (les émigrés âgés et les vieux paysans) se trouvent en quelque sorte disqualifiés par des transformations qui les laissent impuissants. Cette analogie implicite qui sous-tend l'enquête est fondée sur l'étude de P. Champagne [4].

de la société d'accueil : aux « problèmes » de la « deuxième génération » ou des « Beurs », s'ajoutent à présent ceux du « troisième âge immigré ».

Si l'urgence d'une politique sociale destinée aux vieux Maghrébins n'est sans doute pas contestable, elle renforce cependant la logique de « mise en problèmes » et en visibilité de l'existence des immigrés. Cette logique d'action et de recherche propre à l'objet « immigration »² repose ici sur la définition d'un double critère, l'âge et le statut d'immigré, et sur le postulat d'une double exclusion, les stigmates de l'avancée en âge s'ajoutant aux stigmates de l'étranger.

Si l'enquête ne peut ignorer cette exclusion spécifique et doit tenter de la mesurer, elle doit tout autant interroger ces deux critères posés comme allant de soi qui tendent à définir une nouvelle catégorie sociale (les vieux immigrés) et représentent « simultanément le principe de délimitation de la population étudiée et le principe d'explication des comportements observés » [10]. Or la détermination de l'âge à partir duquel les individus sont socialement désignés comme « vieux » et la définition de l'étranger (à la fois juridique, sociale, politique et culturelle) constituent des enjeux de luttes. Et le cumul de ces deux principes de délimitation de la population tend à occulter la position sociale des immigrés, définis d'autant plus spontanément comme « vieux » qu'ils appartiennent aux classes populaires.

Ainsi, bien que les conditions d'existence de nombreux immigrés autorisent la formulation d'une hypothèse centrale, selon laquelle la vieillesse immigrée peut être une version exacerbée, aggravée, de la vieillesse des personnes âgées nées en France, cette hypothèse doit être confrontée aux enquêtes de terrain. Car elle repose sur une image préétablie de l'immigré âgé, qui renvoie à toute une vision de l'immigration en termes d'échec et occulte le fait que le vieillissement peut être également défini comme le temps de l'enracinement ou de l'acquisition progressive d'une ancienneté et d'une certaine invisibilité.

Or cette hypothèse tend précisément à renforcer la visibilité des immigrés en France : la « logique de réhabilitation » présente dans nombre d'enquêtes risque, en autonomisant le groupe constitué en pointillé par les vieux immigrés, d'aggraver leur mise à l'écart et de l'inscrire plus encore dans la réalité, par l'intermédiaire de discours, de mesures et de réglementations spécifiques. Les effets d'une problématique distincte et de l'instauration d'une politique destinée aux seuls immigrés âgés dont la vieillesse « fait problème » ne pouvant être maîtrisés, la démarche adoptée ici a donc tenté tout d'abord de réduire cette spécificité et de la penser autrement.

2. « Il est dans le statut de l'immigré (statut tout à la fois social, juridique, politique, et aussi scientifique) et, par suite, dans la nature même de l'immigration de ne pouvoir être nommés, de ne pouvoir être saisis et traités qu'à travers les différents problèmes auxquels ils sont associés — problèmes qu'il faut entendre, ici, au sens de difficultés, d'ennuis, de dommages, etc., plus qu'au sens de problématique constituée de manière critique en vue de l'étude d'un objet qui fait nécessairement problème et qui, caractéristique qui lui est propre, n'existe, à la limite, que par les problèmes qu'il pose à la société » [21].

3.1 L'apparition du « problème » de la vieillesse des immigrés en France

Le recours à l'histoire permet d'évaluer le caractère inédit de la vieillesse des immigrés en France. La France, se distinguant par là des autres pays européens, est structurée par l'immigration depuis la fin du XIX^e siècle. La présence de vieux immigrés, rejoints ou non par leurs familles et installés définitivement dans la société d'accueil, est de ce fait ancienne. Mais il semble qu'aucune recherche n'ait été menée sur les conditions de la vieillesse des Belges, Italiens, Polonais et Espagnols, pour ne retenir que les principaux groupes dans l'espace des nationalités ayant émigré en France des années 1880 à la seconde guerre mondiale.

Ce vide renvoie plus généralement à une représentation bien enracinée de l'intégration des premiers immigrés, qui se serait faite sans heurts, sans violences, les quelques flambées de « xénophobie » de la fin du XIX^e et de l'entre-deux-guerres (lorsqu'elles sont restées en mémoire) n'étant pas comparables au « racisme » des années 1970–1990. Le principe de cette impossible comparaison repose sur une forme de substantialisme culturel : l'assimilation rapide des premières vagues migratoires s'explique par leur proximité géographique et culturelle.

Or ce postulat d'une assimilation différenciée n'est fondé que sur le silence et l'oubli qui entourent les conditions dans lesquelles s'est réalisée l'intégration des plus anciennes vagues migratoires. Ainsi, de même que les enfants des Belges, Italiens, Polonais et Espagnols restés en France n'ont pas été regroupés sous le titre de « deuxième génération », nom collectif qui désigne depuis moins d'une quinzaine d'années une réalité qu'il a contribué à faire advenir, la vieillesse de leurs parents n'a jamais été constituée en « problème social ». Pensée comme achevée, refermée sur la disparition symbolique des premiers immigrés, autorisée partiellement par la visibilité sociale des derniers venus dans l'immigration, elle a été vécue, et l'est toujours, dans « l'indifférence »³.

Mais, si la vieillesse immigrée ne peut donc être assimilée à un fait social nouveau, le traitement dont elle tend à faire l'objet aujourd'hui est effectivement inédit. Car, comme le note G. Noiriel à propos des jeunes d'« origine immigrée », ce ne sont plus quelques institutions isolées qui ont en charge la vieillesse des immigrés, comme le Service Social d'Aide aux Émigrants. Les administrations et centres d'études s'occupant de la retraite et des personnes âgées d'une part,

3. « La principale différence qui explique la visibilité des « jeunes d'origine immigrée » aujourd'hui tient au formidable développement du secteur étatique de « l'aide sociale ». Depuis l'assistance sociale jusqu'au sociologue, en passant par les multiples employés des organismes créés pour les besoins de la cause, il y a désormais des milliers de personnes qui examinent, diagnostiquent, étudient, et parfois résolvent, les « problèmes des jeunes d'origine immigrée », alors que les précédentes générations se sont intégrées dans l'indifférence. Ainsi, une « réalité » sociale qui était invisible jusqu'ici, est devenue une évidence, principalement parce qu'il y a maintenant des gens pour la désigner, des gens qui vivent même de cette désignation » [12].

et les institutions et associations spécialisées dans l'immigration d'autre part, se sont mobilisés progressivement, donnant naissance à de nouveaux groupes de recherche et institutions traitant de la seule vieillesse immigrée. Si quelques enquêtes ont été menées sur ce thème dès le début des années 1970, la mobilisation prend forme dans la décennie suivante, sans qu'un événement fondateur ou une intervention déterminante ne puissent être isolés et arrêtés.

La chronologie établie par *Hommes et Migrations* ayant consacré un dossier aux vieux immigrés en 1989 (« Les immigrés vieillissent aussi ») rappelle que « les premières initiatives en direction des migrants âgés remontent à 1986. Cette année-là est créée, dans la région de Grenoble, l'Association des retraités algériens de l'Isère (ARAI) [...] Dès l'année de sa création, l'ARAI sollicite Michel Philibert, [...] directeur du Centre pluridisciplinaire de gérontologie (CPDG) de Grenoble. Celui-ci crée alors le Groupe de recherches sur la vieillesse des étrangers (GRAVE), qui organise en avril 1986 un colloque à l'Université des sciences sociales de Grenoble sur 'la vieillesse des étrangers en France'. Omar Samaoli, qui a suivi depuis leur création les initiatives de Michel Philibert, rejoint en 1987 le Laboratoire de géographie sociale et de gérontologie du CNRS, dirigé par Françoise Cribier. Sous la direction de cette dernière, il entreprend une recherche sur les Maghrébins âgés en France » [5]. Il crée en 1988 le Comité d'Aide aux Maghrébins Agés en France (CAMAF), qui organise en juin 1989 une table ronde intitulée : « Les Maghrébins âgés : un autre regard sur la vieillesse », puis un colloque en juin 1990 qui se tient à l'hôpital Charles Foix-Jean Rostand d'Ivry-sur-Seine (les actes en sont publiés dans le n° 1140 de la revue *Hommes et Migrations*, février 1991). Ces réunions institutionnalisées permettent la rencontre des agents chargés d'un secteur de l'aide sociale qui se développe et s'autonomise, et consacrent des thèmes et des directions de recherche. Fondées sur des mécanismes de « sollicitation » ou de délégation, où les associations de retraités immigrés comme l'ARAI s'en remettent à des représentants légitimes, elles participent à la mise en forme de la vieillesse des immigrés, laquelle accède au rang de « problème social crucial » : « Ce colloque [colloque de l'EURAG (Fédération européenne pour les personnes âgées) sur « les migrants âgés », ayant eu lieu en avril 1987 aux Pays-Bas] aura rempli son but si tous les responsables ici présents prennent conscience de leur tâche future vis-à-vis des immigrés concernés. Car il serait autrement inadmissible que cette population, qui a le plus souffert pendant la phase active de sa vie, se trouve livrée à elle-même dans la phase finale » [15]. Dans cette logique d'indignation et d'exhortation, d'autant plus présente que les intervenants tentent de solliciter une mobilisation pionnière et sans délai, l'attention se trouve portée, mais par là aussi focalisée, sur la vieillesse la plus isolée et la plus dramatique, c'est-à-dire sur le sort des vieux immigrés les plus démunis des ressources leur permettant de gérer seuls ou dans l'entre soi le temps de leur vieillesse.

Le « problème » de la vieillesse immigrée s'attache en fait le plus souvent à identifier et à prendre en charge une situation spécifique, celle des vieux immigrés

les plus coupés des réseaux d'entraide, déjà placés dans des institutions telles que les foyers de travailleurs, les « hospices » ou les hôpitaux. Ces vieux immigrés sont regroupés progressivement dans une nouvelle catégorie sociale, c'est-à-dire dans un « ensemble passif dont l'identité résulte presque exclusivement d'une activité bureaucratique d'unification » [13], catégorie sociale produite par et pour des institutions qui tend à enfermer l'ensemble des immigrés âgés dans une condition que tous ne partagent pas.

Ainsi, les associations de retraités immigrés, les chercheurs spécialisés en gérontologie (discipline récente des sciences sociales), les juristes travaillant sur le droit et les droits des étrangers, la Caisse de sécurité sociale des travailleurs migrants, les caisses d'assurance-maladie, les caisses de retraite, les travailleurs sociaux des maisons de retraite et hôpitaux, les membres des services hospitaliers de gériatrie, certaines des institutions et associations liées à l'immigration et les institutions étatiques (INSEE, INED, Direction de la population et des migrations...) responsables du recensement de la population qu'elles contribuent, en la dénombrent, à classer en catégories, mettent peu à peu en place un traitement spécifique de la vieillesse immigrée. Répertoriant les actions à mener, ils délimitent par là un nouveau champ d'intervention et un nouveau territoire pour la gérontologie sociale et la sociologie de l'immigration.

En intégrant des immigrés appartenant à des vagues migratoires plus anciennes dans la problématique et le travail de terrain, l'enquête se donne ainsi les moyens de saisir les effets de deux modes de traitement différents d'une « même » réalité sociale, la vieillesse dans l'immigration. Par cette comparaison, c'est tout le processus d'institutionnalisation de l'aide sociale que l'on peut tenter de saisir. Car l'invention du « problème » de la vieillesse immigrée suppose un double mouvement d'institutionnalisation préalable.

D'une part, l'apparition du « troisième âge » résultant de la généralisation des systèmes de retraite et des modes de traitement collectif qui lui sont liés. Alors qu'elle n'était réservée qu'à une certaine catégorie d'individus, non spécifiés sous le rapport de l'âge (les indigents), la gestion collective des « vieillards » est devenue la formule normale de l'entretien des personnes désormais qualifiées d'âgées. La formation du champ des agents de gestion de la vieillesse et, corrélativement, la constitution de la vieillesse comme classe d'âge autonome dont les propriétés tiennent fondamentalement à l'avance en âge renvoient donc à l'autonomisation des générations : « Derrière la constitution du 'troisième âge', c'est tout le cycle des échanges entre générations dans la famille qui est en cause. Le passage d'un mode de transmission selon lequel les rapports entre générations sont directement contrôlés par les individus, à un mode où l'accès aux systèmes de positions et de biens se fait de plus en plus par la médiation de diplômes et de concours, a pour effet de transformer l'enjeu des relations entre les enfants et les parents et du même coup de modifier la définition du contenu et de l'intensité de leurs échanges, bref de leurs 'obligations' réciproques » [9].

A cette délégation de la prise en charge des personnes âgées à des agents et institutions spécialisés, s'ajoute d'autre part l'institutionnalisation progressive de la gestion de l'immigration, qui tend à marginaliser certains des réseaux anciens par lesquels les populations immigrées étaient encadrées (comme les réseaux de l'entre soi ou les réseaux associatifs réunissant des Français et des immigrés).

Dans cette perspective, le vieillissement institutionnel de ces réseaux dépassés et concurrencés, c'est-à-dire « vieillis » par une logique nouvelle de gestion de l'immigration, produit en retour le vieillissement des groupes immigrés qu'ils prenaient en charge, vieillissement en quelque sorte symbolique de groupes qui s'effacent.

3.2 Vieillissement et vieillesse dans l'immigration

La notion de vieillissement peut être aussi abordée par celle de vieillissement professionnel, qui mesure « l'inégalité devant le processus de dévalorisation professionnelle qui s'opère différenciellement avec l'avance en âge selon les catégories socio-professionnelles » [7]. Plus l'on descend dans la hiérarchie des professions, et plus ce vieillissement s'accélère, avec un plafonnement rapide des salaires et la fin de tout espoir de promotion. S'ajoute à cette dévalorisation le vieillissement physique, l'usure provoquée par la pénibilité du travail qui s'inscrit dans les corps. Les immigrés étant généralement concentrés dans les « trois pôles du travail méprisé » [11], c'est-à-dire affectés à un ensemble de tâches nécessitant force physique, endurance aux risques encourus, soumission à de longues journées de travail, absence de qualification... ils connaissent un vieillissement physique accéléré, mesuré par un taux élevé d'accidents du travail et d'incapacités temporaires ou permanentes.

Ce vieillissement revêt ici une dimension particulière. Les périodes de « vacance », c'est-à-dire de chômage prolongé et d'invalidité, qui se multiplient bien avant le terme officiel de la vie active, et la mise à la retraite, menacent la définition sociale de l'immigré : « C'est le travail qui fait 'naître' l'immigré, qui le fait être ; c'est lui aussi, quand il vient à cesser, qui fait 'mourir' l'immigré, prononce sa négation ou le refoule dans le non-être » [21], Les immigrés sont ainsi privés de la raison même ou de la raison première de leur présence en France.

Le vieillissement, généralement défini comme l'avance en âge, devient pour les immigrés la sanction d'un séjour prolongé qui les a transformés. S'ils ne cessent jamais de porter les traces incorporées de leur première socialisation, traces constituées comme stigmates qui provoquent leur exclusion, si l'ancienneté, facteur de prestige et de légitimité [6], leur fait toujours défaut, le temps passé dans un pays auquel ils se sont progressivement et parfois insensiblement habitués leur tient lieu d'ancienneté : le temps passé ici, temps définitivement

perdu là-bas⁴, même s'ils ne peuvent l'avouer et se l'avouer, est le temps le plus long dont ils disposent. Temps de l'habitude qui s'impose⁵ et s'entoure d'alibis⁶, espace des projets progressivement reconvertis, il constitue ainsi une dimension essentielle du vieillissement dans l'immigration et permet de le définir comme le temps de l'enracinement.

Le processus d'assimilation ou d'enracinement passe par la reconnaissance d'une multiplicité de places, qui définissent la position sociale des immigrés dans le système pertinent des relations qu'ils tissent, et qui se stabilisent peu à peu.

Cessant d'être exclusivement définis par leur condition première d'étrangers, ils deviennent des camarades de travail, des voisins, des amis, des parents, des vieux... insérés dans des réseaux d'interconnaissance. Et le temps consacré à l'acquisition d'une relative invisibilité et d'une place qui ne soit plus seulement usurpée provoque un attachement (aux deux sens du terme) à la société d'immigration, résigné ou serein : « Alors que la posture caractéristique de l'étranger est de vivre sa vie d'exilé comme une parenthèse, l'enracinement, même forcé, entraîne souvent une reconversion des valeurs. Le paradoxe de l'immigré n'est-il pas que plus il l'est, moins il l'est ? » [11].

La parenthèse ne se referme pas, et le projet de retour dans le pays d'origine, qui fonctionne aussi comme une protection symbolique contre la démoralisation inscrite dans l'expérience de l'immigration, est ajourné, quand il n'est pas tacitement abandonné.

Les enquêtes menées sur le vieillissement dans l'immigration permettent de dresser une liste des facteurs du non-retour (le non-retour n'excluant pas des retours fréquents, mais temporaires), des raisons — ou justifications — invoquées par les immigrés âgés. Préoccupés par leur santé fragilisée, ils craignent parfois d'être moins bien soignés dans leur pays d'origine. La « force de l'habitude » qu'évoquait O. Samaoli implique, nous l'avons vu, une forme de désadaptation

4. « D'un côté, les longues années d'absence, c'est-à-dire de séparation d'avec l'histoire de la collectivité, avaient fini par habituer celle-ci à ne plus compter sur ceux des siens qui l'ont trop longtemps ignorée ; de l'autre, comme s'ils avaient conscience que leur émigration, long apprentissage de l'individualisation, les avait dotés de dispositions permanentes qui, même après l'émigration, continueraient à agir et continueraient à les distinguer malgré eux, les émigrés ainsi convertis par leur longue expérience de l'émigration, éprouvent la distance qui les sépare de leur communauté comme étant irréversible ou, pour le moins, difficilement réductible » [19].

5. « La vieillesse des immigrés maghrébins en France, à en juger par leurs propos, serait une simple et très singulière force d'habitude. Une habitude au demeurant bien ancrée, ou tout le moins suffisamment forte pour dévier de leur trajectoire initiale tant de projets — réalisés ou non — émis au départ de l'émigration » [16].

6. « Si la mise à la retraite, la vieillesse constituent l'occasion d'une remise en question de la qualité d'émigré, cette crise ne peut être surmontée qu'à force d'alibis : attendre et attendre encore, attendre toujours... attendre la fin de la scolarisation des derniers enfants ou, encore, attendre l'achèvement de la construction entreprise au pays ! » [19].

à la société d'émigration, certains immigrés redoutant « la confrontation avec une condition et avec une population auxquelles [ils se sont déshabitués], ce qui est une autre manière de dire qu'[ils redoutent] de revenir au pays » [19] et d'y être « à nouveau [des] parias » [16]. Mais il est évident que pour ceux qui ont pu faire venir leurs familles en France, le regroupement familial entraîne, presque à leur insu, une installation définitive.

3.2.1 Vieillesse et rapports au sein de la famille

L'installation des immigrés en France est en effet largement dictée par la reconstitution d'une famille.

Les immigrés devenus parents produisent une représentation de l'avenir centrée sur leurs enfants, représentation déterminée socialement et parfois directement liée à leur condition d'étranger. Ils « multiplient les injonctions pour que leurs enfants travaillent bien à l'école », « leur répètent qu'ils font des sacrifices pour qu'ils aient 'une autre vie qu'eux' », « utilisent la langue française [...] à la maison », « 'prêchent' à leur fils et à leur fille la 'soumission' au pays d'accueil parce que, disent ils, 'on n'est pas chez nous'. Cette autodévalorisation, qui est vue plus ou moins confusément par la première génération comme la condition pour que leurs enfants s'intègrent à la nouvelle société, est encore accentuée par le rôle de 'représentant' qu'ils font jouer à l'enfant chaque fois qu'ils doivent affronter les institutions officielles » [11].

Les parents savent le plus souvent que l'école, parce qu'elle socialise d'une certaine façon au sentiment d'appartenance nationale et permet une ascension sociale éventuelle (c'est-à-dire d'abord la non-reproduction de la position qu'ils occupent), assure à leurs enfants une part de cette irréprochabilité dont ils sont démunis. Mais l'autodévalorisation des parents n'est que l'écho de la stigmatisation dont ils sont l'objet et que leurs enfants découvrent notamment à l'école, voyant bien que « les normes de la société d'accueil dévalorisent en permanence leur famille » [11].

Ne pouvant se reconnaître en leurs parents ainsi destitués, ils ne peuvent en retour combler leurs attentes, les désavouant malgré eux, devenant des « enfants illégitimes » [21] qui vieillissent d'autant plus leurs parents qu'ils ne peuvent les prolonger, les continuer. Et nous retrouvons ici la spécificité du vieillissement et de la vieillesse des immigrés. Car, comme l'ont montré notamment R. Lenoir [9] et P. Champagne [4], la définition de la vieillesse est l'objet de luttes entre les classes sociales et, au sein de chaque classe, entre les générations, luttes ayant pour enjeu la distribution du pouvoir et des privilèges, luttes qui se jouent aussi dans les familles autour de l'enjeu que représente la transmission entre parents et enfants. Au moment de la vieillesse des parents, les rapports de dépendance tendent à s'inverser. Or le terme « génération » revêt dans l'immigration un double sens, car il oppose les membres de la « première génération » (les immigrés, ayant

été socialisés jusqu'à l'adolescence ou l'âge adulte dans un pays qui, généralement, n'est pas celui de leurs enfants) à ceux de la « deuxième génération » (au sens le plus objectif de ce terme). Le sentiment du vieillissement⁷, de l'absence d'avenir et de perpétuation de soi, c'est-à-dire du groupe d'appartenance (à la fois le groupe d'origine auquel continuent de se référer les immigrés et le groupe des émigrés), est exacerbé, car les parents ne peuvent voir reproduite en leurs enfants la dimension nationale de leur identité sociale. Cette dimension, habituellement implicite, devient explicite, parce qu'elle s'inscrit dans la rupture migratoire des parents. Elle ne peut plus être transmise par l'intériorisation inconsciente et insouciante des comportements quotidiens, manières d'être, gestes, postures du corps. . . qui définissent l'histoire nationale incorporée des parents et les signalent comme étrangers.

« Le rapport malheureux des parents à leurs enfants » ramène les immigrés à leurs contradictions, car ils désirent à la fois que leurs enfants deviennent Français (et le soient pour eux) et restent fidèles à leur identité sociale première : « À travers le rapport malheureux des parents à leurs enfants se dévoilent, en réalité, toutes les contradictions constitutives de la condition d'émigré. Ces contradictions que l'émigré porte en lui, transporte avec lui et projette sur toutes choses [...] font que son existence est toute entière fortement marquée par la peur : peur de lui même ; peur de la société française qui, déjà effrayante par elle-même, l'effraie encore plus quand il la saisit à travers ses enfants, c'est-à-dire à travers ce qu'elle en fait, ce qu'ils lui empruntent, ce qu'ils lui doivent ; peur de ses propres enfants qui, tels des 'bâtards, des monstres sociologiques', ne peuvent que lui 'échapper' (échapper non pas seulement à son autorité, mais au sens où on dit qu'une signification 'échappe') et lui apparaître comme des 'enfants-traîtres', des agents de la subversion à l'intérieur même de la famille, des 'ennemis sortis du ventre' » [21].

Ce rapport malheureux, auquel répond le rapport malheureux des enfants à leurs parents, atteint donc l'autorité de ceux-ci, désavoués et dépassés, renvoyés au « fanatisme », à la « bêtise », à l'« archaïsme », vieillis parce qu'incapables

7. « Le sentiment du vieillissement n'est pas seulement produit par l'avance en âge ; il tient aussi, à des degrés divers, aux rapports que les individus entretiennent avec les générations plus jeunes et en particulier avec leurs enfants, le vieillissement social devant la plupart de ses caractéristiques au type de relations qui s'établissent, à une époque donnée, pour une classe sociale déterminée, entre les générations. La vieillesse est sans doute un moment dans un cycle de vie ; mais l'âge biologique est aussi l'objet d'une perception et d'une définition proprement sociales, les discontinuités plus ou moins brutales qui marquent les différents moments du cycle de vie étant, comme le rappelle encore Halbwachs, socialement produites. . . Si le vieillissement social n'est pas sans relations avec le vieillissement biologique des individus, dans la mesure où, avec le temps, la détérioration progressive de ce qu'on peut appeler le 'capital physique' contraint le plus souvent à une réduction des différentes formes d'activités voire à l'abandon des 'responsabilités' qui définissent l'âge adulte, il ne s'ensuit pas que le processus social de vieillissement soit réductible totalement à un processus purement naturel comme tend à le suggérer, au moins implicitement, l'idée de cycle de vie » [4].

d'« évoluer »⁸ et d'effacer, en l'espace d'une existence, la distance qui sépare leur société d'origine de la société d'immigration, distance qui les traverse. Mais le rapport que les immigrés entretiennent avec leurs enfants dépend aussi des ressources qu'ils peuvent mobiliser pour s'adapter à cette situation toujours potentiellement conflictuelle.

Le père, qui semble ne pas pouvoir compenser la perte de son activité professionnelle par une relation sereine avec ses enfants, est peut-être plus atteint dans son autorité que la mère. Les femmes établissent avec leurs enfants des liens fondés sur une plus grande complicité. Se laissant « éduquer » par eux, elles jouent un rôle de médiation crucial : « Ce sont elles qui, par la socialisation de leurs enfants, en particulier au travers de l'école, mais aussi par les rapports qu'elles entretiennent avec les travailleurs sociaux, ou par l'apport économique qu'elles tirent d'une activité informelle et les projets d'installation plus durables ainsi possibles, préparent la pérennisation de la communauté dans la société d'accueil, et son intégration » [2]. Rôle de médiation qui s'affirme avec l'âge, lorsque les hommes perdent leur travail et que les enfants accèdent au statut d'adultes.

Et si le vieillissement des hommes peut se traduire par une forme de résignation et de retrait social, celui des femmes, libérées de l'éducation de leurs enfants, devient l'espace où « l'on peut tout faire ». Evoquant sa mère qui s'est mise à travailler en France, a appris le français qu'elle parle à la maison et mieux que son mari, la jeune étudiante interviewée par A. Sayad dégage les effets de l'âge : « Je crois que c'est plutôt les effets de l'âge : elle se considère comme vieille [...] À partir du moment où tous ses enfants sont devenus grands — et ça vient toujours assez tôt — elle passe de l'autre côté, du côté des vieilles, de l'âge où on peut tout faire. Par exemple, maintenant quand elle sort, elle peut très bien aller où elle veut. Mon père lui dit : 'Où tu vas ?'. Elle lui dit et puis elle s'en va... Je pense qu'elle aurait pu le faire il y a quand même plus longtemps que ça, quand nous étions encore petits. Mais seulement voilà, alors... quand les femmes sont plus jeunes, on leur dit toujours : 'Et tes enfants ?... Où tu vas les mettre ?' » [21].

Enfin, la spécificité de la vieillesse des étrangers peut être analysée comme placée au centre d'une opposition entre prise en charge des parents âgés par la famille et délégation de cette prise en charge devenue, si l'on peut dire, une charge, à des institutions spécialisées.

Plus qu'au cœur d'une opposition, la vieillesse des immigrés est donc placée au centre des transformations des rapports de force entre générations, et l'on peut se demander, à la suite d'O. Samaoli, si « les jeunes de l'immigration pour-

8. « Voilà que nous sommes devenus pour eux (les parents)... des objets de questions : ils s'interrogent sur nous ! [...] Nous sommes pour eux comme des 'étrangers', mais des 'étrangers' de leur sang [...] J'ai mis du temps à comprendre ça, ça a pas été toujours comme ça. Pendant longtemps, j'étais contre, c'est tout. Bêtement. Je mettais tout sur leur dos : 'Ils sont bêtes, ils comprennent rien, ce sont des fanatiques, ils veulent pas évoluer, etc.', toutes les conneries qu'on peut dire à cet âge » [21].

ront faire pour leurs parents ce que la plupart de ces derniers ont fait pour les leurs » [17].

Certains parents vivent et vivront entourés de leurs enfants mariés, ne connaissant pas de ce fait la solitude des personnes âgées nées en France, coupées des générations suivantes. D'autres sont et seront contraints de se prendre en charge seuls, avant d'avoir recours aux institutions spécialisées dans la gestion de la vieillesse. Beaucoup semblent engagés dans un modèle familial intermédiaire ou en sursis, où les liens familiaux, même s'ils s'espacent (parents et enfants ne vivant plus ensemble), restent susceptibles d'encadrer leur vieillesse.

Mais le recours à des institutions spécialisées s'imposera peut-être progressivement, ce qui permet d'énoncer une hypothèse. Le processus d'assimilation, de la première à la deuxième génération, provoquera sans doute un alignement sur les normes en vigueur au sein de la société d'accueil. Et l'on peut se demander si la construction du « problème » de la vieillesse immigrée, qui se fait sans la participation, le plus souvent, des principaux intéressés, mais en leur nom, ne s'inscrit pas au cœur des modifications des rapports de force entre les parents immigrés et leurs enfants ; ou si, en d'autres termes, s'attachant d'abord à la vieillesse la plus isolée, elle ne prépare pas aussi une transition vers la délégation, par les enfants, de « l'entretien » des parents âgés, inscrivant cette solution dans l'univers du pensable et du possible⁹, affaiblissant le poids de la pression spécifique que les parents immigrés peuvent encore exercer sur leurs enfants¹⁰.

« La médicalisation des problèmes de la vieillesse », qui est comme matérialisée par la participation progressive de responsables de maisons de retraite et de membres de services hospitaliers de gériatrie aux différents colloques organisés sur les vieux immigrés, « donne de l'honorabilité à des pratiques qui seraient déshonorantes dans une autre logique » [4].

9. « Le coût que représentait, pour les enfants, la prise en charge directe des parents âgés (et en particulier la cohabitation), était supporté et accepté quand la gestion familiale de la vieillesse était la seule solution possible pensable » [4]

10. « Parce que les échanges entre générations se déroulent dans le temps, et que du temps sépare le don du contre-don, l'absence de contrepartie immédiate tenant le débiteur (en l'espèce l'enfant) sous la forme d'un sentiment de reconnaissance, les relations entre parents et enfants prennent la forme de rapports interpersonnels, l'entretien continu de ces relations étant dans cette forme particulière d'économie à la fois l'assurance du paiement et le paiement lui-même » [8]. La pression spécifique que les immigrés âgés peuvent exercer sur leurs enfants s'articule autour du sentiment de reconnaissance : les enfants doivent progressivement reconnaître les efforts consentis par leurs parents dans une société qui leur était le plus souvent hostile, efforts menant à l'installation définitive et donc à l'abandon du projet de retour, précisément au nom des enfants. Ceux-ci savent de même que leurs parents se sont occupés de leurs propres parents ou l'auraient fait, s'ils n'avaient pas émigré.

3.2.2 Vieillesse immigrée et réseaux de sociabilité

Si la construction de leur vieillesse en « problème social » laisse présager des transformations durables des rapports entre parents et enfants, les vieux immigrés disposent de réseaux qui leur permettent de gérer l'autonomisation partielle des générations et de prendre en charge leur vieillesse.

Le vieillissement, nous l'avons vu, renvoie à l'avance en âge, mais aussi au temps accumulé dans le pays d'accueil, temps qui tisse un attachement et un enracinement, et autorise enfin le repos et l'invisibilité, même s'ils restent partiels.

L'investissement au sein de la société d'immigration peut effacer le pays d'origine, quitté dans la misère. Pour les vieux immigrés qui se sont efforcés d'oublier, d'abolir les traces les plus visibles, c'est-à-dire les plus stigmatisées, de leur histoire nationale incorporée, la vieillesse s'identifie à la sérénité tant recherchée. Elle lève même parfois certains interdits, et autorise une forme de réconciliation symbolique avec la société d'émigration¹¹.

Plus généralement, le deuil inachevé du pays d'origine que les immigrés retrouvent parfois dans un incessant aller-retour, représente une ressource symbolique permettant de résister à l'imposition de l'identité sociale de « vieux » ou de « personne âgée », celle-ci étant souvent vécue, et donc intériorisée, endossée, comme une dévalorisation de l'image de soi. Cette forme de résistance implique l'existence de ressources d'identité sociale que possèdent ceux qui vivent entourés de leurs enfants et petits enfants et n'éprouvent pas le besoin de se réunir entre « vieux », et ceux qui se sont investis dans un militantisme associatif fondé sur un autre critère de regroupement que celui de l'âge. Ils peuvent alors se tenir à distance des pratiques réservées socialement au « troisième âge ».

L'illégitimité première des vieux immigrés permet une reviviscence sociale, car les « étrangers » peuvent réinvestir des pratiques et des réseaux qui les feront précisément exister comme étrangers, mais dans la sécurité d'un entre soi préférable au désœuvrement d'une vieillesse vécue dans la honte. Ainsi, pour ceux qui n'ont pas rompu avec la société d'émigration, le pays d'origine peut être l'objet d'un investissement à distance, d'une fidélité symbolique qui détourne du titre exclusif de « vieux ». Si ce rapport au pays quitté reste douloureux, il inscrit cependant un double lieu de référence et, éventuellement, de présence dans l'univers des immigrés, rétréci par la perte de l'activité professionnelle.

De plus, nombre d'immigrés « ont tendance à multiplier les conduites de compensation, et à verser dans une surenchère des comportements réputés honorables pour leur âge, et, à ce titre, dotés d'un haut rendement symbolique. [. . .] On assiste

11. O. Samaoli rapporte une anecdote significative : « Récemment, des animateurs de maisons de retraite dans la Moselle me racontaient qu'on leur avait dit de ne pas tenir compte dans leurs animations du fait qu'il y avait des Italiens et des Polonais, anciens travailleurs miniers, car ils étaient 'bien intégrés'. Eh bien, ces vieux ont réclamé des chants de leur pays, tout un répertoire que les animateurs ne connaissaient pas car ils ne pensaient pas être confrontés à cette demande » [18].

de la part de ces vieux émigrés, aussi bien en France qu'en Algérie [...] à un regain de faveur pour les pratiques religieuses les plus prestigieuses ou les plus ostentatoires » [19]. Ce réinvestissement des pratiques religieuses, fondé éventuellement sur la reconversion de ressources acquises dans le militantisme, représente bien une « conduite de compensation » ou de « rachat », et non pas seulement un retour naturel à la spiritualité quand la mort approche. Cet « islam tranquille des immigrés âgés, désireux de retrouver la pratique de leur religion, d'autant plus qu'ils ont pris conscience qu'ils ne retourneront plus au pays à la fin de leur vie active » [23], et peut-être ce catholicisme non moins tranquille des vieux Portugais, symbolisent aussi l'attachement à une forme ancienne du groupe¹² et l'effort pour instaurer, ou réinstaurer, un espace de sociabilité. Ainsi peuvent être interprétées les mobilisations destinées à la construction ou à l'agrandissement de mosquées ou de salles de prières¹³, qui rassemblent des vieux immigrés se persuadant qu'ils ont, grâce à leur foi, plus que leur vieillesse à partager.

Jusqu'à ici, les vieux immigrés ont été volontairement présentés comme constituant un groupe homogène, bien que quelques facteurs de différenciation aient été retenus, de façon fragmentaire. Mais il est évident que des clivages traversent cette population. Les critères mis en avant lors de l'enquête ethnographique sont l'âge, le sexe, les conditions d'émigration (individuelle ou collective), la trajectoire et la situation professionnelles, l'ancienneté de la vague migratoire (les derniers venus remplaçant les plus anciens qui bénéficient de ce fait d'une certaine ascension sociale et de meilleures conditions matérielles d'existence au moment de la vieillesse), le département, la nationalité d'origine, la présence ou non d'une famille autour de l'enquêté (critère essentiel distinguant les « célibataires », parents absents, des familles), les soutiens apportés et les fonctions des immigrés âgés au sein de cette famille¹⁴, les relations avec le groupe des émigrés, l'accès

12. « Pour comprendre la persistance de la pratique religieuse chez les paysans âgés, il ne suffit pas d'invoquer la force de l'habitude qui ferait de l'assistance à la messe, une pratique devenue en quelque sorte naturelle, ou encore l'accroissement de la demande en biens de salut avec l'avance en âge et l'approche de la mort qu'elle suppose. L'attachement à cette forme particulière de pratique religieuse qu'est la messe dominicale ne serait sans doute pas aussi fort s'il n'était pas aussi attachement à une forme ancienne du groupe villageois et si cette pratique n'était pas, pour ces paysans (et surtout les veuves) sans activités, partiellement séparés de leurs enfants, une occasion de rencontres et un temps fort de la vie sociale » [4].

13. À titre d'exemple, l'association culturelle et culturelle de Libercourt, dans le Pas-de Calais, s'est mobilisée pour l'agrandissement de la mosquée devenue trop étroite, en raison du nombre croissant de fidèles, et notamment de retraités. Elle est présidée par M. Bennadi, âgé de 67 ans, arrivé en France en 1946 et retraité des mines. (*Libération* du 29/04/1991).

14. Parmi ces rôles, celui de grand-parent sera analysé, et notamment au travers des relations qui se nouent entre la première et la « troisième génération » qui, « bien ancrée dans son identité nationale [...], peut revendiquer des origines que les parents ont tout fait pour oublier » [11]. Et l'on mesurera aussi, par l'attribution d'une position de grand-parent, si « l'invention du troisième âge » et les transformations des rapports entre générations qu'il suppose progressent au sein des

aux institutions, notamment de « l'aide sociale »...

Ainsi, les contours de trajectoires sociales collectives ont pu être tracés et ont permis de dégager différentes gestion de la vieillesse dans l'immigration.

familles immigrées : « La position de grands-parents qui était peut être la dernière façon par laquelle les vieux paysans — surtout les femmes — se rendaient utiles et se sentaient utiles tend [...] à prendre une importance moindre non seulement parce que les stratégies de fécondité des générations récentes limitent le nombre d'enfants [...] mais aussi parce que la prise en charge des enfants tend à être assurée par l'institution scolaire (ouverture de classes maternelles), quand ce n'est pas par la mère elle-même qui s'occupe d'autant plus de l'éducation de ses enfants qu'elle y attache aujourd'hui plus d'importance et qu'ils sont moins nombreux » [4]

Bibliographie

- [1] Jean-Louis Borkowski. L'insertion sociale des immigrés et de leurs enfants. *Données sociales*, pages 310–314, 1990.
- [2] Yaza Boulhabei-Villac. Les familles immigrées et l'intégration. *La famille, l'état des savoirs*, page 304, 1991.
- [3] Danielle Boyzon-Fradet and Serge Boulot. Le système scolaire français : aide ou obstacle à l'intégration ? *Face au racisme*, page 236, 1991.
- [4] Patrick Champagne. Jeunes agriculteurs et vieux paysans. crise de la succession et apparition du « troisième âge ». *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 26, 1979.
- [5] Philippe Dewitte. Les immigrés vieillissent aussi. *Hommes et Migrations*, n° 1126, page 3, novembre 1989.
- [6] Norbert Elias. Remarques sur le commérage. *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 60, novembre 1985.
- [7] Rémi Lenoir. *Viellissement et processus de dévaluation sociale*. Centre d'Etudes des Mouvements Sociaux, 1974.
- [8] Rémi Lenoir. *Transformations des rapports entre générations et apparition du troisième âge*. Centre d'études des mouvements sociaux, 1977.
- [9] Rémi Lenoir. L'invention du « troisième âge » et la constitution du champ des agents de gestion de la vieillesse. *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 26-27, pages 71–72, mars-avril 1979.
- [10] Rémi Lenoir. Obstacles épistémologiques et obstacles sociaux : l'exemple de la sociologie de la vieillesse. *Etudes dédiées à Madeleine Grawitz*, page 40, 1982.
- [11] Gérard Noiriel. *Le creuset français, Histoire de l'immigration (XIX^e–XX^e siècles)*. Seuil, 1988.
- [12] Gérard Noiriel. Les jeunes d'« origine immigrée » n'existent pas. *Les politiques d'intégration des jeunes issus de l'immigration*, pages 217–218, 1989.
- [13] Gérard Noiriel. *La tyrannie du national : le droit d'asile en Europe (1793-1993)*. Calmann-Lévy, 1991.
- [14] Pitt-Rivers. *Anthropologie de l'honneur*. Le Sycomore, Paris, 1984.

- [15] Mohamed Rabbae. Les vieux immigrés : un meilleur avenir ? *Bulletin d'Information de l'EURAG*, n° 50–51, page 86, juin-septembre 1987.
- [16] Omar Samaoli. Les rides de l'immigration maghrébine en France. *Gérontologie et Société*, n° 44, page 101, mai 1988.
- [17] Omar Samaoli. Immigrants d'hier, vieux d'aujourd'hui : la vieillesse des maghrébins en France. *Hommes et Migrations*, n° 1126, page 12, novembre 1989.
- [18] Omar Samaoli. La France plurielle, chronique de la vie associative. *Hommes et Migrations*, n° 1140, page 59, février 1991.
- [19] Abdelmalek Sayad. La vacance comme pathologie de la condition d'immigré : le cas de la retraite et de la pré-retraite. *Gérontologie*, n° 60, pages 37, 38–39, 42, 45, octobre 1986.
- [20] Abdelmalek Sayad. Les immigrés algériens et la nationalité française. *Questions de nationalité*, 1987.
- [21] Abdelmalek Sayad. *L'immigration ou les paradoxes de l'altérité*. Raisons d'agir, 1991.
- [22] Patrick Weil. *La France et ses étrangers*. Calmann-Lévy, 1991.
- [23] Catherine Withol de Wenden. La politique migratoire française et les immigrés âgés. *Hommes et Migrations*, n° 1140, pages 7–8, février 1991.